

A black and white photograph of a hand holding a vintage-style pocket compass. The compass is open, showing its internal needle and degree markings. The hand is positioned on the left side of the page, with the thumb and index finger holding the top ring of the compass.

Rapport final

Géographie du recours au conseil en évolution professionnelle (CEP) par les **actifs occupés** auprès des opérateurs régionaux mandatés par France compétences



Rédacteurs : Carole Beaugendre, Céline Dernoncourt

2022
Janvier

Itinere Conseil

SARL SCOP à capital variable

Siret n°532 521 242 00034

7, rue Jean-Marie Chavant

69 007 Lyon

04 37 24 24 10

www.Itinere-conseil.com

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	9
ELEMENTS DE CONTEXTE	9
<i>Un renforcement des moyens dédiés au CEP des actifs occupés en réponse à l'ambition d'une plus forte individualisation et territorialisation</i>	9
<i>Une montée en charge progressive du service</i>	11
LA COMMANDE	11
CONTENU DU RAPPORT ET SOURCE DES DONNEES	12
<i>Contenu du rapport</i>	12
<i>Champ de l'étude et sources des données</i>	13
2. AXE 1 : PANORAMA DU RECOURS AU CEP PAR LES ACTIFS OCCUPES AUPRES DES OPERATEURS REGIONAUX MANDATES PAR FRANCE COMPETENCES	14
CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES	14
MODALITE DE RECOURS AU CEP ACTIFS OCCUPES	17
GEOLOCALISATION DES BENEFICIAIRES	19
<i>Comparaison commune de domicile/ commune du lieu de travail</i>	19
<i>Répartition des bénéficiaires selon le type de commune</i>	21
CARTES DE DENSITE DU RECOURS	23
<i>Construction des cartes de densité</i>	23
<i>Liste des cartes produites</i>	23
<i>Constats</i>	28
CARTES DES TAUX DE RECOURS	29
<i>Construction des cartes de recours</i>	29
<i>Liste des cartes produites</i>	30
<i>Constats – Considérations générales</i>	44
<i>Constats par caractéristique observée</i>	44
TYPOLOGIE TERRITORIALE DU RECOURS	46
<i>Méthodologie</i>	46
<i>Résultats</i>	46
RESULTATS DE L'AXE 1	49
3. AXE 2 : LES EFFETS DU CONTEXTE TERRITORIAL	50
EFFETS DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE RECOURS	50
<i>Méthodologie</i>	50
<i>Résultats</i>	52
TYPOLOGIE DE CONTEXTE TERRITORIAL	52
<i>Méthodologie</i>	52
<i>Résultats</i>	53
RESULTATS DE L'AXE 2	55
4. AXE 3 : LES EFFETS DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	56
CARACTERISTIQUES DES SITES	56
EFFETS DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE SUR LE RECOURS	60
<i>Calculs géomatiques des distances</i>	60
<i>Effets de l'implantation du site</i>	61
<i>Stratégie de choix du site</i>	62
<i>Effets de la distance</i>	68

<i>Effets de la capacité d'accueil</i>	73
RESULTATS DE L'AXE 3	78
5. CONCLUSIONS	79
ANALYSE TRANSVERSALE	79
EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE	81
6. ANNEXES	84
ANNEXE 1 : RESULTATS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE 1	84
<i>Répartition des cadres par lot</i>	84
<i>Géocodage et géolocalisation des bénéficiaires</i>	85
<i>Résultats détaillés de la typologie territoriale du recours</i>	86
ANNEXE 2 : RESULTATS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE 2.....	88
<i>Résultats détaillés de la régression linéaire généralisée sur le taux de recours par zone d'emploi</i>	88
<i>Résultats détaillés de la typologie de contexte territorial</i>	90
ANNEXE 3 : RESULTATS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE 3	92
<i>Géocodage des sites délivrant le CEP</i>	92
ANNEXE 4 : CHOIX ET QUESTIONNEMENTS METHODOLOGIQUES, RESULTATS DETAILLES.....	93
<i>Définition du périmètre d'analyse et mode de calcul des taux de recours</i>	93
<i>Choix de ne pas explorer la méthode de carroyage pour les cartes de densité</i>	96
<i>Choix de la maille géographique à retenir</i>	96
<i>Choix de l'adresse à utiliser pour géolocaliser les bénéficiaires (résidence/lieu de travail)</i>	98
<i>Méthodologie de rattachement d'un bénéficiaire à un site</i>	98
<i>Identification du lieu de travail avec une précision supérieure</i>	99
ANNEXE 5 : CARTES COMPLEMENTAIRES	100

Liste des tableaux

Tableau 1 : Profils des bénéficiaires	15
Tableau 2 : Secteur d'activité des bénéficiaires	16
Tableau 3 : Taille d'entreprise des bénéficiaires	16
Tableau 4 : Modalités de recours (%) selon les caractéristiques principales des bénéficiaires	18
Tableau 5 : Caractéristiques des classes issues de la typologie territoriale du recours.....	47
Tableau 6 : Liste des indicateurs de contexte territorial.....	51
Tableau 7 : Résultat du modèle de régression linéaire généralisée expliquant le taux de recours des zones d'emploi	52
Tableau 8 : Description des profils socio-économiques des territoires	53
Tableau 9 : Nombre et % de sites dispensant chacune des UO du CEP actifs occupés	57
Tableau 10 : Répartition des sites selon le nombre d'UO dispensées	57
Tableau 11 : Répartition des sites selon le type	58
Tableau 12 : Répartition des sites selon le nombre d'ETP moyen par trimestre	58
Tableau 13 : Volumes moyens mensuels de bénéficiaires accueillis par site selon le type de commune où le site est implanté.....	62
Tableau 14 : Répartition des volumes de bénéficiaires selon le mode de contact, en fonction du type de commune où le site est implanté	62
Tableau 15 : Répartition des bénéficiaires selon les temps d'accès au site le plus proche de leur domicile vs. au site qu'ils ont effectivement fréquenté	63
Tableau 16 : Répartition des bénéficiaires selon les temps d'accès au site le plus proche de leur lieu de travail vs. au site qu'ils ont effectivement fréquenté.....	64
Tableau 17 : Répartition des bénéficiaires selon les temps d'accès au site le plus proche de leur commune de domicile vs. au site qu'ils ont effectivement fréquenté	64
Tableau 18 : Coefficients de corrélation entre le nombre moyen mensuel de bénéficiaires d'un site et le temps de parcours moyen.....	70
Tableau 19 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaires par site selon l'amplitude d'ouverture.....	75
Tableau 20 : Nombre moyen de bénéficiaires par site selon le nombre moyen d'ETP par trimestre .	75
Tableau 21 : Répartition des cadres par lot régional	84
Tableau 22 : Part des cadres dans le total des bénéficiaires, par lot	84
Tableau 23 : Résultats du géocodage à l'adresse du domicile	85
Tableau 24 : Indicateurs de dispersion des bénéficiaires selon leur lieu de résidence ou lieu de travail	86
Tableau 25 : Taux de recours moyens par classe de la typologie territoriale du recours	86

Tableau 26 : Ecart à la moyenne des taux de recours par classe de la typologie territoriale du recours	87
Tableau 27 : Résultats des modèles de régression univariés	88
Tableau 28 : Résultats du modèle de régression multiple complet	89
Tableau 29 : Résultats du modèle de régression multiple parcimonieux.....	90
Tableau 30 : Description détaillée des classes issues de la typologie de contexte territorial.....	90
Tableau 31 : Résultats du géocodage à l'adresse du site	92
Tableau 32 : Comparaison des taux de recours (au global et par catégorie) selon le mode de calcul retenu	94
Tableau 33 : Caractéristiques des classes issues des 3 typologies.....	95
Tableau 34 : Répartition du nombre de bénéficiaires selon le choix du maillage (au lieu de résidence)	96

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des bénéficiaires par mode de contact.....	17
Figure 2 : Evolution de la répartition des bénéficiaires par mode de contact	19
Figure 3 : Répartition des bénéficiaires selon la densité de la commune de résidence	21
Figure 4 : Répartition des bénéficiaires selon la densité de la commune de travail	22
Figure 5 : Répartition des bénéficiaires selon le type de la commune de résidence.....	22
Figure 6 : Répartition des bénéficiaires selon le type de la commune de travail.....	22
Figure 7 : Nombre de bénéficiaires du CEP actifs occupés selon la commune du domicile	24
Figure 8 : Nombre de bénéficiaires du CEP actifs occupés selon la commune du lieu de travail	25
Figure 9 : Nombre et part de bénéficiaires en distanciel par commune du domicile.....	26
Figure 10 : Nombre et part de bénéficiaires en distanciel par commune du lieu de travail	27
Figure 11 : Taux de recours au CEP actifs occupés par zone d’emploi au lieu de travail	31
Figure 12 : Taux de recours au CEP actifs occupés des femmes, par zone d’emploi au lieu de travail	32
Figure 13 : Taux de recours au CEP actifs occupés des hommes, par zone d’emploi au lieu de travail	33
Figure 14 : Taux de recours au CEP actifs occupés des moins de 30 ans, par zone d’emploi au lieu de travail	34
Figure 15 : Taux de recours au CEP actifs occupés des 30-45 ans, par zone d’emploi au lieu de travail	35
Figure 16 : Taux de recours au CEP actifs occupés des 45 ans ou plus, par zone d’emploi au lieu de travail	36
Figure 17 : Taux de recours au CEP actifs occupés par tranches d’âge, par zone d’emploi au lieu de travail	37
Figure 18 : Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 1-2, par zone d’emploi au lieu de travail	38
Figure 19 : Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 3-4, par zone d’emploi au lieu de travail	39
Figure 20 : Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 5 et plus, par zone d’emploi au lieu de travail	40
Figure 21 : Taux de recours au CEP actifs occupés des employés, par zone d’emploi au lieu de travail	41
Figure 22 Taux de recours au CEP actifs occupés des ouvriers, par zone d’emploi au lieu de travail ..	42
Figure 23 : Taux de recours au CEP actifs occupés des professions intermédiaires, par zone d’emploi au lieu de travail	43

Figure 24 : Représentation des zones d’emploi sur le 1 ^{er} axe factoriel selon leur classe d’appartenance	46
Figure 25 : Typologie territoriale du recours	48
Figure 26 : Typologie de contexte territorial.....	54
Figure 27 : Carte des sites d’implantation des opérateurs du CEP	59
Figure 28 : Comparaison des temps d’accès au site depuis la commune de résidence et depuis la commune du lieu de travail	64
Figure 29 : Isochrones au départ des sites.....	66
Figure 30 : Territoires à plus d’une demi-heure en voiture d’un site délivrant le CEP.....	67
Figure 31 : Carte du taux de recours global + territoires éloignés des sites	69
Figure 32 : Carte du recours en distanciel + territoires éloignés des sites	71
Figure 33 : Carte du recours en distanciel + territoires éloignés des sites ou à faible taux de recours.....	72
Figure 34 : Carte du recours global + sites par type	74
Figure 35 : Carte du recours en distanciel par zone d’emploi + sites par type	76
Figure 36 : Synthèse des déterminants spatiaux du recours au CEP	80
Figure 37 : Géographie de la crise en 2020	82
Figure 38 : Taux de recours par zone d’emploi, au lieu de travail (option 2).....	100
Figure 39 : Taux de recours par zone d’emploi, au lieu de travail (option 3).....	101
Figure 40 : Taux de recours des Diplômés de Niveau 5 ou plus par zone d’emploi, au lieu de travail (option 3).....	102
Figure 41 : Typologie territoriale du recours, par zone d’emploi au lieu de travail (option 2).....	103
Figure 42 : Typologie territoriale du recours, par zone d’emploi au lieu de travail (option 3).....	104

1. INTRODUCTION

ELEMENTS DE CONTEXTE

Un renforcement des moyens dédiés au CEP des actifs occupés en réponse à l'ambition d'une plus forte individualisation et territorialisation



Créé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale sur la base des principes posés par les partenaires sociaux dans l'ANI de décembre 2013, **le service du conseil en évolution professionnelle (CEP) a pour ambition de permettre à tout actif (salarié, indépendant, demandeur d'emploi) qui le souhaite de faire le point gratuitement sur sa situation et d'être accompagné dans son projet d'évolution professionnelle.**

La première version du CEP s'appuyait sur cinq opérateurs désignés pour délivrer ce service : Pôle emploi, l'APEC, les Missions locales, les Cap emploi et les Fongecif/Opacif et sur un cadre de référence commun organisé autour de trois niveaux de service.

Les divers **bilans réalisés, dont celui du CNEFOP¹ en 2018**, soit après quatre années de mise en œuvre du CEP, ont mis en évidence la pertinence de ce nouveau service tout en pointant plusieurs limites concernant notamment l'accès des actifs occupés à celui-ci : parmi les bénéficiaires du CEP, les salariés représentaient 7% des bénéficiaires, amenant le CNEFOP à considérer que « *l'accès des actifs occupés n'est pas à la mesure de l'ambition, malgré les efforts réels des opérateurs* ». Plusieurs facteurs explicatifs étaient alors avancés : un déficit d'accès à l'information et de lisibilité ainsi qu'une **insuffisante capacité d'accueil et de maillage territorial² en raison de l'absence de moyens spécifiques dédiés donnés aux opérateurs**. Ce rapport souligne également des **limites dans le suivi et le pilotage du CEP**, en l'absence d'une coordination et d'un partage des données et travaux d'analyse conduits.

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel conforte le CEP et y apporte des évolutions substantielles tenant compte de ces constats : en particulier, elle cible des moyens dédiés pour son **déploiement auprès des actifs occupés**. Elle confie à France compétences l'organisation et le financement du CEP³ à destination de l'ensemble des actifs occupés (hors agents publics)⁴, ainsi que le suivi et l'évaluation du CEP tous opérateurs.

¹ CNEFOP, « CEP. 4 ans de mise en œuvre. Ambitions, déploiement, effets, perspectives », Bilan CEP, octobre 2018

² Constat également mis en avant dans le rapport parlementaire de 2016 sur la mise en application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

³ Au niveau régional, le suivi est assuré par les Transitions Pro en charge de transmettre un rapport annuel à France compétences.

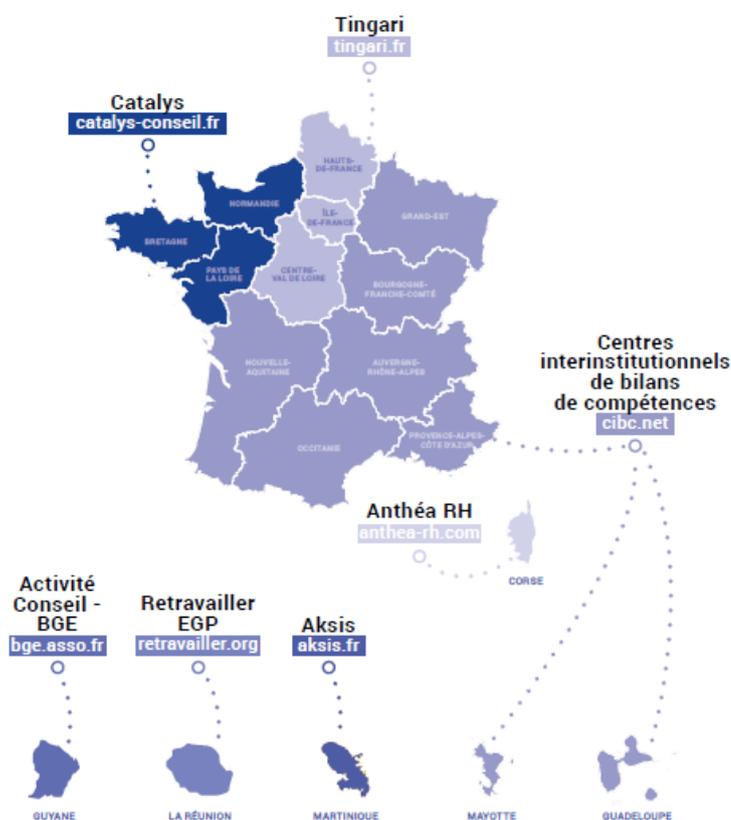
⁴ Les opérateurs précédemment désignés par la Loi (Pôle Emploi, APEC, missions locales, Cap Emploi) restant en charge de l'organisation du CEP auprès des autres actifs.

Les opérateurs désignés par France compétences

Dans un souci d'universalité et d'unité du service, un nouveau **cahier des charges du CEP commun à l'ensemble des opérateurs** est publié en mars 2019 (à présent organisé autour de deux niveaux de services)⁵. Les opérateurs restent inchangés hormis pour le CEP à destination des actifs occupés (salariés et indépendants).

Fin 2019, les opérateurs régionaux chargés de la mise en œuvre du CEP auprès des actifs occupés ont été sélectionnés par France compétences dans le cadre d'un marché public, au plus près des bassins de vie et d'emploi.

Le service est opérationnel au 1^{er} janvier 2020, délivré par 18 opérateurs régionaux. Près de 650 sites étaient ouverts dès les premiers mois de mise en œuvre.



Source : CEP des actifs occupés, dossier d'information, 21 novembre 2019

En outre, avec la loi de 2018, les ambitions affichées sont doubles : il s'agit d'une part de **développer le recours au CEP** des actifs occupés du secteur privé, et d'autre part de **promouvoir un CEP de qualité**.

Comme le soulignent les travaux récents du Céreq, les évolutions introduites avec la mise en œuvre du CEP mettent également en évidence « *la prise en compte à la fois des besoins et attentes de chaque actif et les caractéristiques et ressources de chaque territoire. En cela il s'inscrit dans la lignée d'une évolution des logiques de l'action publique : traditionnellement centralisée et sectorisée, celle-ci est **de plus en plus territorialisée et individualisée*** »⁶. Ces travaux mettent en évidence l'importance des contextes locaux dans le déploiement du CEP, notamment en ce qui concerne les dynamiques locales entre acteurs, ainsi qu'un ensemble de facteurs pouvant expliquer les écarts existants entre territoires : contextes socio-économiques, appropriation par les acteurs des enjeux locaux, antériorité d'une dynamique de coopération, cohérence du maillage territorial et proximité géographique entre les opérateurs.

⁵ Cf. Arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail).

⁶ « Coopérer pour mieux orienter : zoom sur les pratiques locales des acteurs du CEP », A. d'Agostino, L. Baghioni, A. Legay L. Gayraud, A. Valette-Wursthén, *Céreq Bref* n° 383, 2019

Une montée en charge progressive du service

Fin 2020, au terme d'une année de mise en œuvre, un peu plus de 100 000 actifs occupés ont eu recours au CEP actifs occupés délivré par les opérateurs régionaux. Dans un contexte marqué à la fois par la crise sanitaire et par l'installation du service, ce volume de bénéficiaires apparaît globalement prometteur, ainsi que le relève le rapport d'activité 2020 de France compétences⁷.

Rapporté à l'ensemble de la population-cible (constituée des actifs occupés, hors cadres et agents publics), le taux de recours annuel au CEP actifs occupés représente cependant moins de 1% (0.58%). Selon les régions (hors Mayotte), ce taux varie de 0.11% (Corse) à 0.86% en Guadeloupe⁸. Il apparaît encore inférieur concernant le recours des moins qualifiés (0.39%). Ces résultats qui peuvent apparaître faibles sont à lire dans un **contexte de montée en charge progressive de la mobilisation du service et de notoriété naissante à la fois du CEP et des opérateurs régionaux**, dans le paysage de l'orientation professionnelle, de l'emploi et de la formation professionnelle.

LA COMMANDE

La loi du 5 septembre 2018 porte l'ambition d'un développement du service CEP pour les actifs occupés. A cette fin, elle prévoit un financement spécifique et confie à France compétences une mission à la fois de financement et d'organisation du CEP actifs occupés dans le cadre d'un marché public. Ce marché fait du développement du recours au CEP l'une de ses ambitions essentielles. Dans ce contexte, **la commission évaluation de France compétences a souhaité initier une évaluation des déterminants spatiaux du recours au CEP des actifs occupés. Cette étude a pour objectif de mesurer l'influence sur le recours du contexte socio-économique des territoires d'une part et du maillage géographique de l'offre des opérateurs régionaux d'autre part.**

Les questionnements à l'origine de la commande de France Compétences ont trait à la compréhension de la géographie du recours au CEP actifs occupés, c'est-à-dire aux déterminants territoriaux du recours au CEP des actifs occupés, mais sont également d'ordre méthodologique. Si l'ensemble des actifs sont en droit d'accéder au CEP, se pose par exemple la question de la fraction d'entre eux qui en éprouvent effectivement le besoin. Certaines catégories d'actifs occupés (selon leur niveau de qualification, leur âge, leur sexe, leurs parcours personnel ou professionnel...) ont-elles une propension plus importante au recours ? Dans quelle mesure ces taux de recours sont-ils affectés par les types de territoires dans lesquels ils s'inscrivent ? En parallèle, se pose la question de l'accessibilité effective du CEP, au regard des caractéristiques de l'offre (implantation territoriale des sites et amplitude d'ouverture notamment).

A l'aune de ces questionnements, l'approche envisagée ici consiste à rechercher les déterminants spatiaux pouvant expliquer les disparités du recours au CEP (tant en volume qu'en morphologie, c'est-à-dire les caractéristiques de la population des bénéficiaires). Il s'agit en premier lieu de **dresser un panorama cartographié du recours, en termes de densité et de morphologie (axe 1)**, puis de

⁷ <https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/06/Rapport-dactivit%C3%A9-2020.pdf>

⁸ D'après le cahier des charges du marché

mesurer l'incidence sur le recours du contexte social, démographique et économique des territoires, à un niveau infrarégional (axe 2). Enfin, l'axe 3 a pour objet d'examiner les caractéristiques de l'offre (maillage du territoire par les sites délivrant le CEP, distances à parcourir par les bénéficiaires, capacité d'accueil) afin de juger de l'accessibilité effective de l'offre. Par ailleurs, il s'agit de voir comment, et dans quelle mesure, les résultats sont impactés par le contexte de crise sanitaire.

L'approche proposée ici est assez exploratoire et novatrice dans sa façon d'utiliser les déterminants spatiaux comme point de départ de l'analyse. En conséquence, les enseignements tirés de cette étude relèvent tout à la fois de l'ordre de la production de connaissance des mécanismes de recours au CEP et des apports méthodologiques : à cet effet, l'ensemble des options testées et des choix méthodologiques réalisés tout au long de l'étude ont été consignés, de façon détaillée, en annexe 4.

CONTENU DU RAPPORT ET SOURCE DES DONNEES

Contenu du rapport

Le présent document constitue le rapport final de l'étude. Il est organisé autour des trois axes de l'analyse :

- **Axe 1 - Panorama du recours** : il s'agit de cartographier le recours au CEP actifs occupés, d'abord sous forme de cartes de densité (volume du recours) s'affranchissant autant que possible des limites administratives ou géographiques puis sous forme de cartes de taux de recours (volumes de bénéficiaires rapportés à la population-cible) à une échelle infrarégionale (ici les zones d'emploi). Une typologie territoriale du recours complète cette approche descriptive du recours.
- **Axe 2 – Contexte de la demande** : il s'agit dans cet axe de contextualiser les taux de recours au CEP actifs occupés par des facteurs favorables, ou au contraire moins propices, à sa mobilisation afin d'enrichir la compréhension des dynamiques de recours. L'approche privilégiée ici est celle d'une modélisation statistique permettant d'identifier les facteurs socio-économiques ayant des effets sur les niveaux de recours dans les territoires.
- **Axe 3 – Caractéristiques de l'offre** : dans cet axe, il s'agit de tester l'hypothèse de dépendance entre le recours au CEP actifs occupés et les caractéristiques de l'offre au niveau local. Le cahier des charges réglementaire du CEP actifs occupés enjoint en effet les opérateurs à délivrer le service « *en proximité des bassins de vie et d'emploi* », « *à des horaires adaptés aux publics reçus* », « *tenant compte de leurs besoins, de leurs contraintes de vie et de mobilité* ». Ainsi, quelle relation s'établit-elle entre la densité du recours et les différentes composantes de l'offre (accessibilité, capacité d'accueil, amplitude d'ouverture etc.) ?

Le rapport est en outre complété d'une **analyse transversale** ainsi que d'une **annexe méthodologique**.

Champ de l'étude et sources des données

Les données principalement mobilisées dans les analyses présentées sont extraites du système d'information EVOL⁹ (en date du 01/10/2021). Le champ de l'étude couvre toutes les entrées en CEP actifs occupés du 01/01/2020 au 30/09/2021.

Avertissement n°1 : La période considérée dans l'étude correspond à une période d'installation d'opérateurs nouveaux et, partant, d'une montée en charge progressive de la remontée et du nettoyage des données collectées via EVOL. Des process d'harmonisation ont progressivement été mis en place, fiabilisant les informations saisies et augmentant leur comparabilité d'un territoire à l'autre. Les données exploitées dans le cadre de cette étude, arrêtées au 01/10/2021, reflètent cette période de mise en place et peuvent s'avérer imparfaites.

Avertissement n°2 : La période prise en compte pour l'exploitation des données de recours étant de 21 mois, à cheval sur deux années civiles, les taux de recours diffusés dans cette étude ne sont évidemment pas les mêmes que ceux diffusés dans les bilans de France compétences annuellement. Cela n'a néanmoins pas d'incidence sur les résultats de l'étude, dont l'objectif est avant tout de déterminer (par comparaison) les déterminants spatiaux du recours plutôt que de mesurer le recours dans l'absolu.

Pour les besoins de l'étude, les données EVOL ont été complétées d'une part par une information géographique (affectation d'un bénéficiaire ou d'un site à un territoire, en fonction de la maille géographique considérée), et d'autre part par des données de contexte (Insee).

⁹ Système d'information et de gestion de l'activité des opérateurs régionaux du CEP par France compétences

2. AXE 1 : PANORAMA DU RECOURS AU CEP PAR LES ACTIFS OCCUPES AUPRES DES OPERATEURS REGIONAUX MANDATES PAR FRANCE COMPETENCES



L'objectif de l'axe 1 est de **dresser un panorama du recours au CEP actifs occupés (en termes de volume et de morphologie du recours selon les territoires)**. Les constats qui en découlent alimentent ensuite les questionnements traités dans les axes 2 et 3.

CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES

Les données EVOL se présentent sous la forme de deux bases de données, relatives aux bénéficiaires pour l'une et aux sites CEP pour l'autre. Le fichier des bénéficiaires comporte 204 105 observations, correspondant à l'ensemble des entrées en CEP actifs occupés depuis le début de la mesure, soit du 01/01/2020 au 30/09/2021 (*voir encadré n°1 ci-après*).

Après dédoublement, on obtient 202 515 bénéficiaires uniques¹⁰. S'agissant de leurs profils, notons que (Tableau 1) :

- 6 bénéficiaires sur 10 sont des femmes.
- La moitié ont entre 30 et 44 ans.
- Près de 75% ont un niveau Bac ou plus.
- Les 2/3 sont employés, seulement 7% sont ouvriers, mais 9% sont des cadres. Notons que ceux-ci ne constituent pas une cible prioritaire, puisque le CEP à destination des cadres est également assuré par l'APEC¹¹ - sauf en Guadeloupe, Guyane et Mayotte où l'APEC n'est pas implantée (*voir encadré n°3*).
- 97% sont salariés de droit privé, essentiellement en CDI (96% des salariés).
- 369 d'entre eux (0.2%) ont pour statut principal « agents de la fonction publique » (hors cible du CEP), « bénévoles », « étudiants ». Ces catégories hors cible ou non prioritaires constituent ici des exceptions. Leur poids étant très faible, les résultats n'en seront pas affectés (*voir encadré n°3*).

¹⁰ Lorsque les entrées multiples correspondent effectivement à plusieurs recours au CEP, on conserve le 1^{er} recours ; lorsqu'il s'agit de saisies en doublons, on conserve l'observation la « mieux » renseignée.

¹¹ Les personnes qui contactent les opérateurs régionaux du CEP sont informés systématiquement de l'existence d'un service spécialisé pour les cadres délivré par l'APEC, et ont la liberté de choisir de se voir délivrer le service par l'APEC ou l'opérateur régional. Il est donc normal de trouver des cadres dans la population des bénéficiaires du CEP délivré par les opérateurs régionaux.

Tableau 1 : Profils des bénéficiaires

		N	%
Total des bénéficiaires		202 515	100%
Genre	Femmes	126 089	62.3
	Hommes	76 426	37.7
Age	Moins de 30 ans	37 545	18.5
	30-44 ans	111 021	54.8
	45 ans ou plus	48 495	23.9
	Inconnu	5 454	2.7
Niveau de qualification	Niveau 1 - sans diplôme	12 647	6.2
	Niveau 3 - CAP-BEP	36 753	18.1
	Niveau 4 - Bac	55 330	27.3
	Niveau 5 - Bac+2	41 908	20.7
	Niveau 6 - Bac+3/4	32 808	16.2
	Niveau 7 - Bac+5	19 332	9.5
	Niveau 8 - Bac+8	1 345	0.7
	Inconnu	2 392	1.2
Catégorie sociale	Employés	139 110	68.7
	Professions intermédiaires	22 706	11.2
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	19 102	9.4
	Ouvriers	15 155	7.5
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	168	0.1
	Agriculteurs exploitants	41	0.0
	NA	6 233	3.1
Statut principal	Salarié de droit privé	195 702	96.6
	Indépendant	5 998	3.0
	Intermittent du spectacle	446	0.2
	Sans emploi à la recherche d'un emploi	324	0.2
	Agent de la fonction publique	17	0.0
	Elève, étudiant, bénévole	15	0.0
	Elève, étudiant	8	0.0
	Bénévole	5	0.0
Type de contrat (pour les salariés)	CDI	188 227	96.0
	CDD	5 081	2.6
	Intérimaire	1 940	1.0
	Autre	472	0.2
	Contrat d'apprentissage	216	0.1
	CDD saisonnier	110	0.1
	Contrat de professionnalisation	102	0.1

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

En termes de secteurs d'activité, le premier secteur représenté est la santé sociale, secteur où les femmes sont majoritaires (Tableau 2). Un bénéficiaire sur cinq est issu d'une entreprise de moins de 11 salariés (Tableau 3).

Tableau 2 : Secteur d'activité des bénéficiaires

	n	%
SANTE SOCIALE	42232	20.9
COMMERCE	33252	16.4
AUTRE	28038	13.8
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	15100	7.5
TRANSPORT	11338	5.6
RESTAURATION	10776	5.3
CONSTRUCTION	9761	4.8
ASSURANCE	8768	4.3
SCIENTIFIQUE	7910	3.9
NON RENSEIGNE	7331	3.6
ADMINISTRATIF	5623	2.8
ENSEIGNEMENT	3688	1.8
ART	3312	1.6
INFORMATION	3080	1.5
AGRICULTURE PECHE	3018	1.5
IMMOBILIER	2472	1.2
ADMINISTRATION PUBLIQUE	1738	0.9
DISTRIBUTION ELECTRICITE	1528	0.8
INDUSTRIE EXTRACTIVE	949	0.5
MENAGE EMPLOYEUR	828	0.4
DISTRIBUTION EAU	800	0.4
EXTRA TERRITORIALE	130	0.1
NA	843	0.4
Total	202515	100.0

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Tableau 3 : Taille d'entreprise des bénéficiaires

	n	%
Moins de 11 salariés	44 476	22.0
Entre 11 et 49 salariés	49 807	24.6
Entre 50 et 5000 salariés	95 905	47.4
Plus de 5000 salariés	3 820	1.9
Non renseigné	7 728	3.8
Non applicable	779	0.4
Total	202515	100.0

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Encadré n°1 : Niveaux de services et champ de l'étude

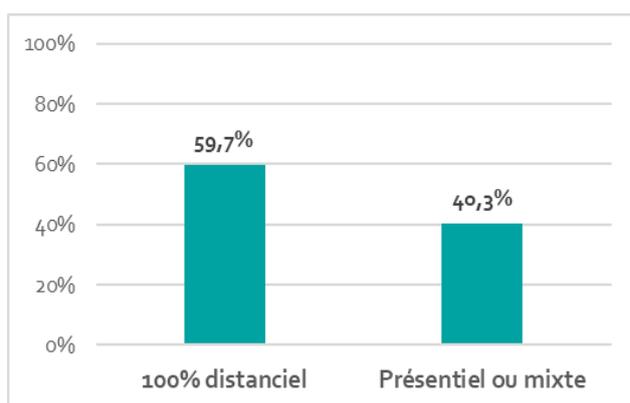
Le CEP actifs occupés se compose de 2 niveaux de services par lesquels les bénéficiaires peuvent entrer : un accueil individualisé et adapté au besoin de la personne (niveau 1) ou un accompagnement personnalisé (niveau 2)¹. Les bénéficiaires entrent dans leur grande majorité au niveau 1. Certains peuvent en outre avoir eu recours au CEP à plusieurs reprises. **L'objet de la présente étude étant le recours au CEP actifs occupés quel que soit le niveau de service, et celle-ci reposant sur une approche « bénéficiaires » (et non sur une approche « services CEP »), on s'intéresse ici à l'ensemble des bénéficiaires uniques accueillis sur la période définie de 21 mois (premier recours en cas de recours multiples), sans distinction du niveau de service.**

MODALITE DE RECOURS AU CEP ACTIFS OCCUPES

On s'intéresse ici au mode de recours en opposant les bénéficiaires selon qu'ils ont eu recours au CEP actifs occupés uniquement en distanciel ou au moins une fois en présentiel. Notons que le fichier source extrait de EVOL, par sa construction, n'a pas vocation à retracer les parcours CEP complets des bénéficiaires. Aussi, le mode de recours étudié ici reflète-t-il les données spécifiques de cette extraction. Plutôt qu'un résultat à part entière, son intérêt réside dans les enseignements que l'on peut en tirer en croisant cette information avec d'autres éléments tels que les caractéristiques des bénéficiaires et les types de territoires concernés (axe 1) ou encore les distances séparant les bénéficiaires des sites (axe 3).

D'après les données dont nous disposons, 60% des bénéficiaires ont mobilisé le CEP uniquement en distanciel ; tandis que 40% se sont déplacés au moins une fois sur site (Figure 1). On constate que cette répartition diffère selon les caractéristiques des bénéficiaires (Tableau 4) : notamment, la part du recours en distanciel augmente très nettement avec le niveau de diplôme (plus de 6 bénéficiaires sur 10 à partir de Bac+2, 7 sur 10 à partir de bac+5, contre moins de 1 sur 2 pour les niveaux Bac et infra). Les plus jeunes apparaissent également plus enclins à consulter leur CEP à distance (62% des moins de 30 ans contre 55% des 45 ans ou plus).

Figure 1 : Répartition des bénéficiaires par mode de contact



Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Tableau 4 : Modalités de recours (%) selon les caractéristiques principales des bénéficiaires

		100% Distanciel	Présentiel ou mixte
Total des bénéficiaires (100%)		59.7%	40.3%
Genre	Femmes	61.2	38.8
	Hommes	57.3	42.7
Age	Moins de 30 ans	62.3	37.7
	30-44 ans	61.0	39.0
	45 ans ou plus	55.3	44.7
	Inconnu	55.8	44.2
Niveau de qualification	Niv 1 - sans diplôme	52.9	47.1
	Niv 3 - CAP-BEP	53.9	46.1
	Niv 4 - Bac	58.0	42.0
	Niv 5 - Bac+2	61.3	38.7
	Niv 6 - Bac+3/4	63.8	36.2
	Niv 7 - Bac+5	70.7	29.3
	Niv 8 - Bac+8	69.7	30.3
	Inconnu	48.9	51.1
Catégorie sociale	Employés	59.3	40.7
	Professions intermédiaires	60.4	39.6
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	68.5	31.5
	Ouvriers	49.4	50.6
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	55.4	44.6
	Agriculteurs exploitants	46.3	53.7
	NA	65.4	34.6

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

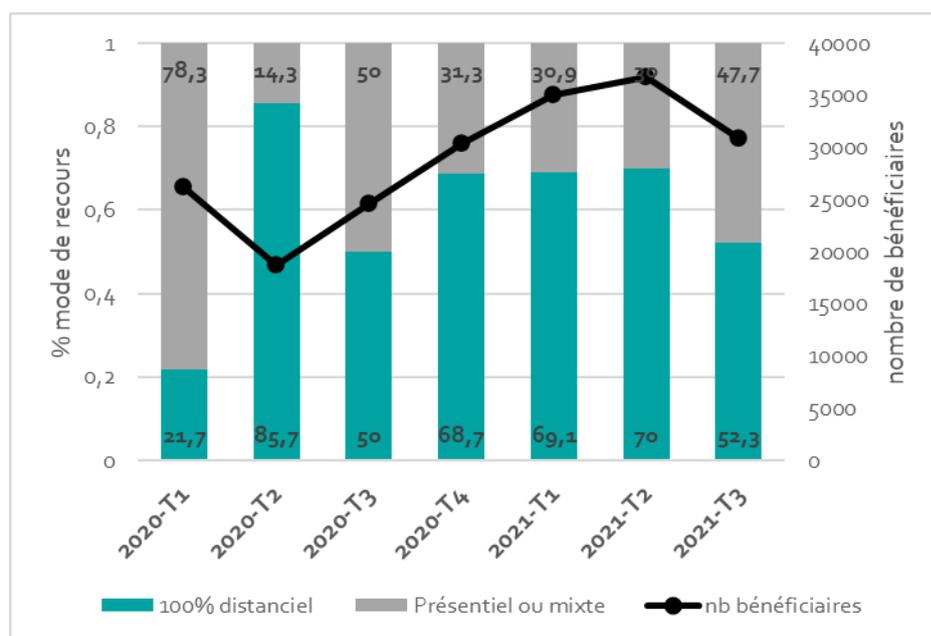
Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Lecture : 62,3% des bénéficiaires de moins 30 ans ont recouru au CEP en distanciel (contre 59,7% en moyenne sur l'ensemble des bénéficiaires)

Toutefois, la période étudiée étant marquée par la crise sanitaire liée au covid-19, on constate que le mode de recours varie de façon assez considérable au cours du temps (Figure 2 ci-dessous) : si la part du distanciel était en effet d'un peu plus de 20% au premier trimestre 2020 (c'est-à-dire avant le début de la crise sanitaire, mais correspondant aussi aux tout premiers mois de lancement du CEP actifs occupés), elle a atteint un maximum de 85% lors du deuxième trimestre 2020 (s'expliquant par le confinement décrété à cette période, mais à mettre en regard cependant avec un volume de bénéficiaires plus réduit). La part du distanciel a ensuite oscillé entre 50% et 70% au cours des trimestres suivants.

On peut, dès lors, s'interroger sur l'impact de la crise sanitaire sur le mode de recours : le distanciel, majoritaire à ce jour, est-il amené à s'installer durablement dans le paysage du CEP ? Un recul plus important et une extraction des données EVOL *ad hoc* (tenant compte des différents niveaux de service utilisés par les bénéficiaires afin de ne pas surinterpréter la part du distanciel, par nature plus marquée en phase d'aiguillage initial) seraient nécessaires pour examiner cette question plus avant.

Figure 2 : Evolution de la répartition des bénéficiaires par mode de contact



Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

GEOLOCALISATION DES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires ont fait l'objet d'un géocodage et d'une géolocalisation à leur adresse de domicile, commune de domicile et commune du lieu de travail (cf. détails en annexe 1). Dans cette section, nous nous intéressons à une comparaison des communes de travail et de domicile afin d'obtenir des éléments de connaissance sur les territoires et un premier éclairage méthodologique sur la localisation à privilégier dans l'analyse : *Notamment, la répartition des bénéficiaires sur le territoire varie-t-elle selon la localisation choisie ? Les caractéristiques des territoires (densité de l'habitat, position par rapport à l'aire d'attraction des villes) diffère-t-elle selon la localisation privilégiée ? Le mode recours au CEP actifs occupés varie-t-il selon les types d'espaces (densité, aire d'attraction des villes) ?*

Comparaison commune de domicile/ commune du lieu de travail

Après géolocalisation, les bénéficiaires ont été rattachés respectivement à la zone d'emploi¹² à laquelle leur commune de résidence appartient et à celle de leur lieu de travail. La zone d'emploi a en effet été retenue comme maillage d'étude privilégié : elle montre une bonne capacité à refléter la dispersion des bénéficiaires sur le territoire national et présente des effectifs suffisants à l'échelle d'un territoire donné pour garantir des analyses robustes (Tableau 23 en annexe 1). En outre, les données publiques nécessaires à la caractérisation des territoires (axe 2) sont disponibles à cet échelon.

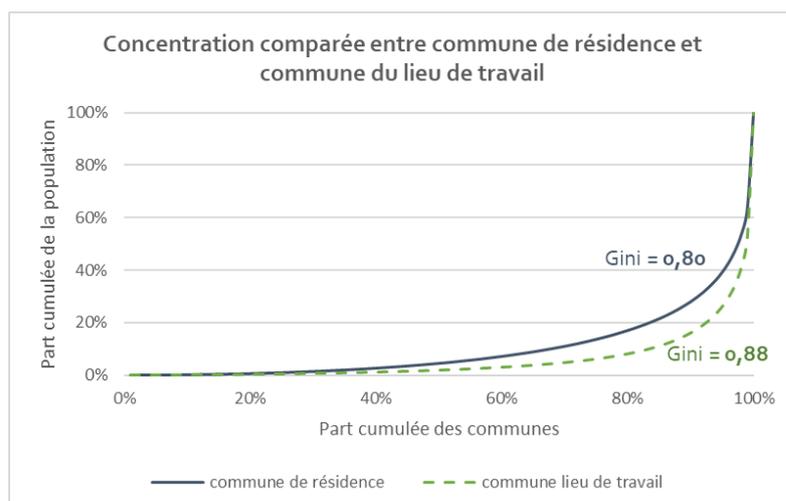
¹² Une zone d'emploi est un zonage d'étude défini par l'Insee. Il correspond à un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts (cf. définition détaillée en annexe 4).

La comparaison entre les adresses de résidence et de lieu de travail montre en particulier que :

- La commune du domicile et celle du lieu de travail sont identiques pour environ 14% des bénéficiaires
- La zone d'emploi du domicile et celle du lieu de travail sont identiques pour environ 72% des bénéficiaires
- Les bénéficiaires se concentrent sur 5 870 communes au titre de leur domicile, pour 14 104 communes au titre de leur lieu de travail. **Si les bénéficiaires sont plus nombreux dans les pôles d'emplois centraux, ils semblent également plus dispersés sur le territoire au titre de leur emploi.** Dit autrement, deux phénomènes spatiaux coexistent :
 - Les centres urbains très pourvoyeurs d'emplois sont plus représentés au lieu de travail qu'au domicile, conformément à ce qui est constaté en population générale (*encadré n°2*), reflet de la géographie de l'emploi
 - Les communes périphériques voire rurales sont également plus représentées au lieu de travail qu'au domicile, ce qui détonne par rapport à ce qui est observé à l'échelle de la population générale. *Pourrait-il s'agir d'actifs résidant en milieu urbain et travaillant en milieu périphérique voire rural ?*

Encadré n°2 : Concentration comparée entre commune de résidence et commune du lieu de travail des actifs occupés

A partir des données du fichier détail « mobilité professionnelle des individus », on compare la répartition des individus (actifs occupés, population restreinte aux salariés et indépendants) au niveau communal. Le graphique suivant représente la concentration comparée entre commune de résidence et commune du lieu de travail (courbes de Lorenz). Si les deux types de communes montrent une concentration de population très forte dans un faible nombre de communes, la comparaison des deux montre une concentration accrue au lieu de travail, confirmée par les indices de Gini¹³.



Lecture : Au lieu de résidence, 95% des communes concentrent 40% des individus ; donc 5% des communes concentrent 60% des individus. Les indices de Gini sont de 0.80 pour la commune de résidence et de 0.88 pour la commune du lieu de travail.

Source : Insee RP2018

¹³ L'indice de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité de répartition pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité (concentration) est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Répartition des bénéficiaires selon le type de commune

L'Insee propose plusieurs catégorisations des communes. Afin de gagner en connaissance des types de territoires dont sont issus les bénéficiaires du CEP et de voir si le mode de contact (**présentiel ou distanciel**) **dépend du type d'espace de résidence ou de lieu de travail**, nous étudions ci-dessous la répartition des bénéficiaires selon deux catégorisations des espaces :

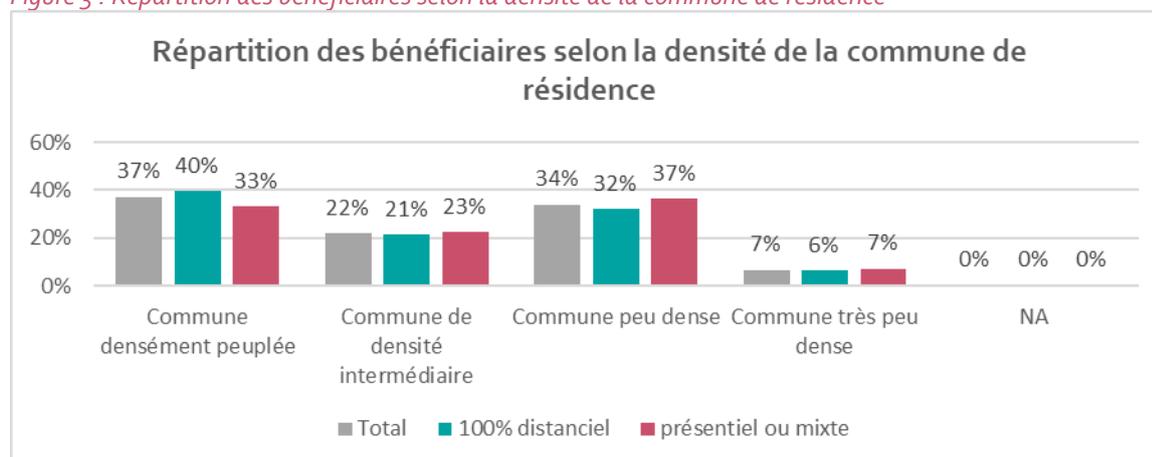
- La densité de l'habitat (4 catégories, de la commune « très peu dense » à la commune « densément peuplée »)
- La position de la commune par rapport à l'aire d'attraction des villes (5 catégories : commune-centre, autre commune du pôle principal, commune d'un pôle secondaire, commune de la couronne et comme hors attraction des villes).

Les répartitions sont présentées à la commune de résidence et à la commune du lieu de travail, en distinguant les modes de recours.

On constate notamment que :

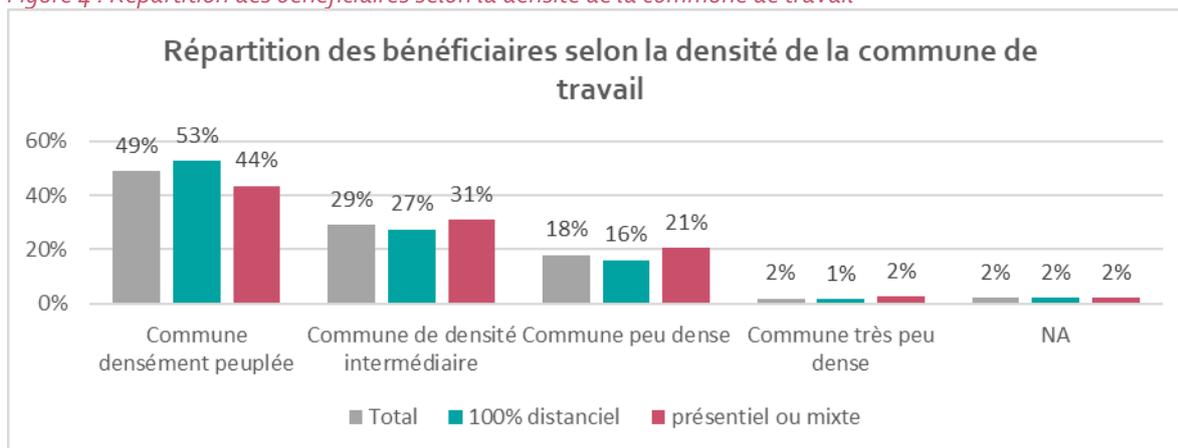
- En termes de densité (Figure 3), environ 1/3 des bénéficiaires résident dans une commune densément peuplée, 1/3 dans une commune peu dense, le dernier tiers se répartissant entre communes de densité intermédiaire et communes peu denses. Au lieu de travail (Figure 4), la part des communes densément peuplées et de densité intermédiaire apparaissent largement majoritaires (les emplois étant localisés dans des zones généralement denses). **Le mode 100% distanciel est accru pour les bénéficiaires vivant et/ou travaillant dans une commune densément peuplée**
- En termes de position par rapport à l'aire d'attraction des villes (Figure 5), la moitié des bénéficiaires résident dans une commune de la couronne et seulement 1 sur 6 dans une commune-centre. Au lieu de travail (Figure 6), les communes-centre concentrent un tiers des bénéficiaires de même que les communes des couronnes. **Le mode 100% distanciel apparaît maximal pour les bénéficiaires résidant et/ou travaillant dans une commune du pôle principal (hors commune-centre cependant).**

Figure 3 : Répartition des bénéficiaires selon la densité de la commune de résidence



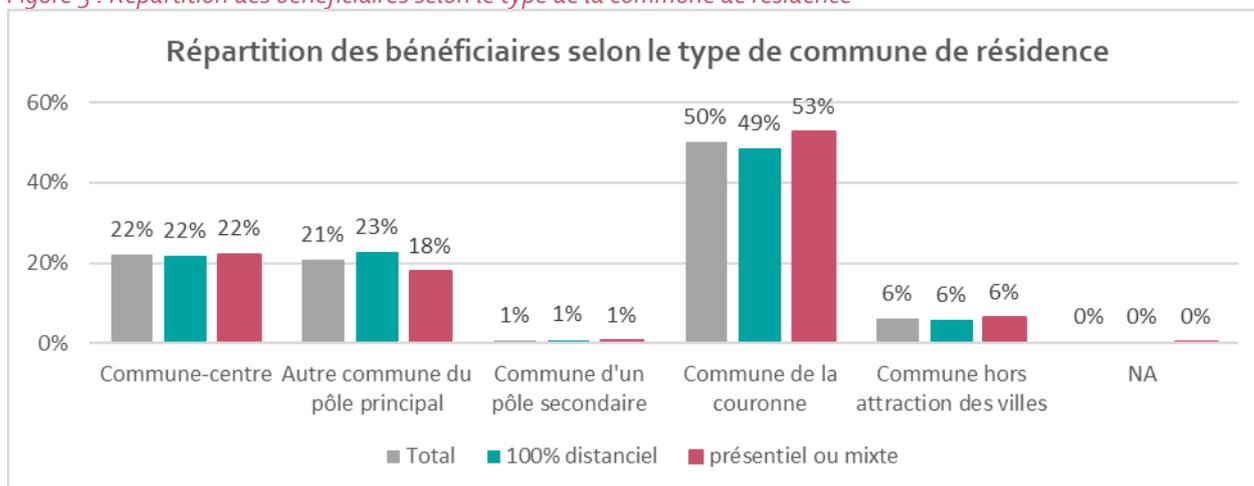
Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis + Insee Fideli 2018
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Figure 4 : Répartition des bénéficiaires selon la densité de la commune de travail



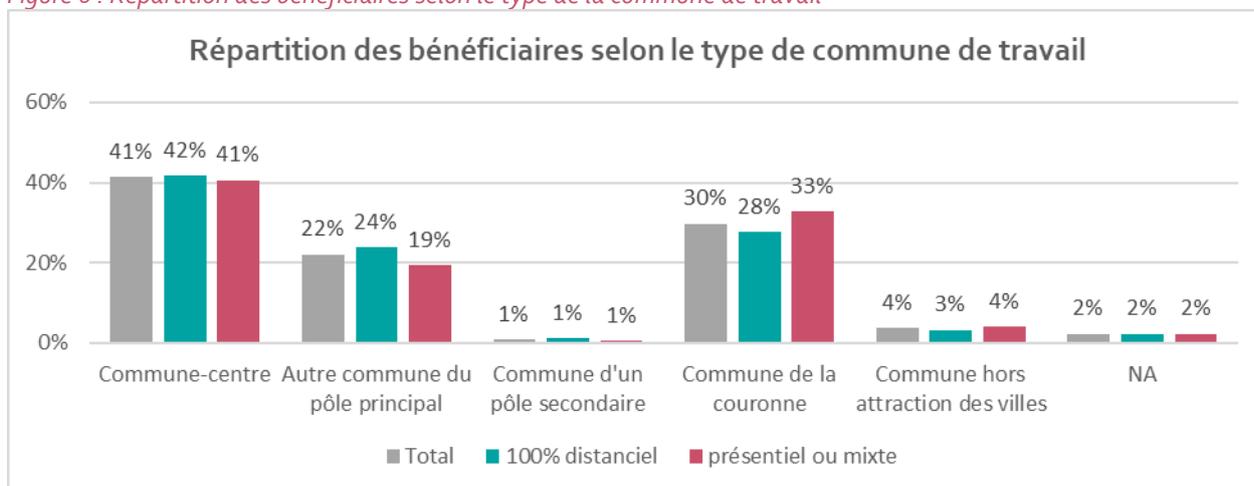
Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis + Insee Fideli 2018
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Figure 5 : Répartition des bénéficiaires selon le type de la commune de résidence



Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis + Insee Fideli 2018
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Figure 6 : Répartition des bénéficiaires selon le type de la commune de travail



Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis + Insee Fideli 2018
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

CARTES DE DENSITE DU RECOURS

Construction des cartes de densité

Ce premier jeu de cartes a pour objectif de dresser un panorama national du recours au CEP actifs occupés, à travers une représentation de la densité du recours au CEP (en nombre de bénéficiaires). Ces cartes doivent permettre de répondre aux questions suivantes : *Comment se répartissent les bénéficiaires sur le territoire ? Repère-t-on des espaces vides ? Ces constats varient-ils selon le mode de recours au CEP (distanciel ou présentiel/mixte) ?*

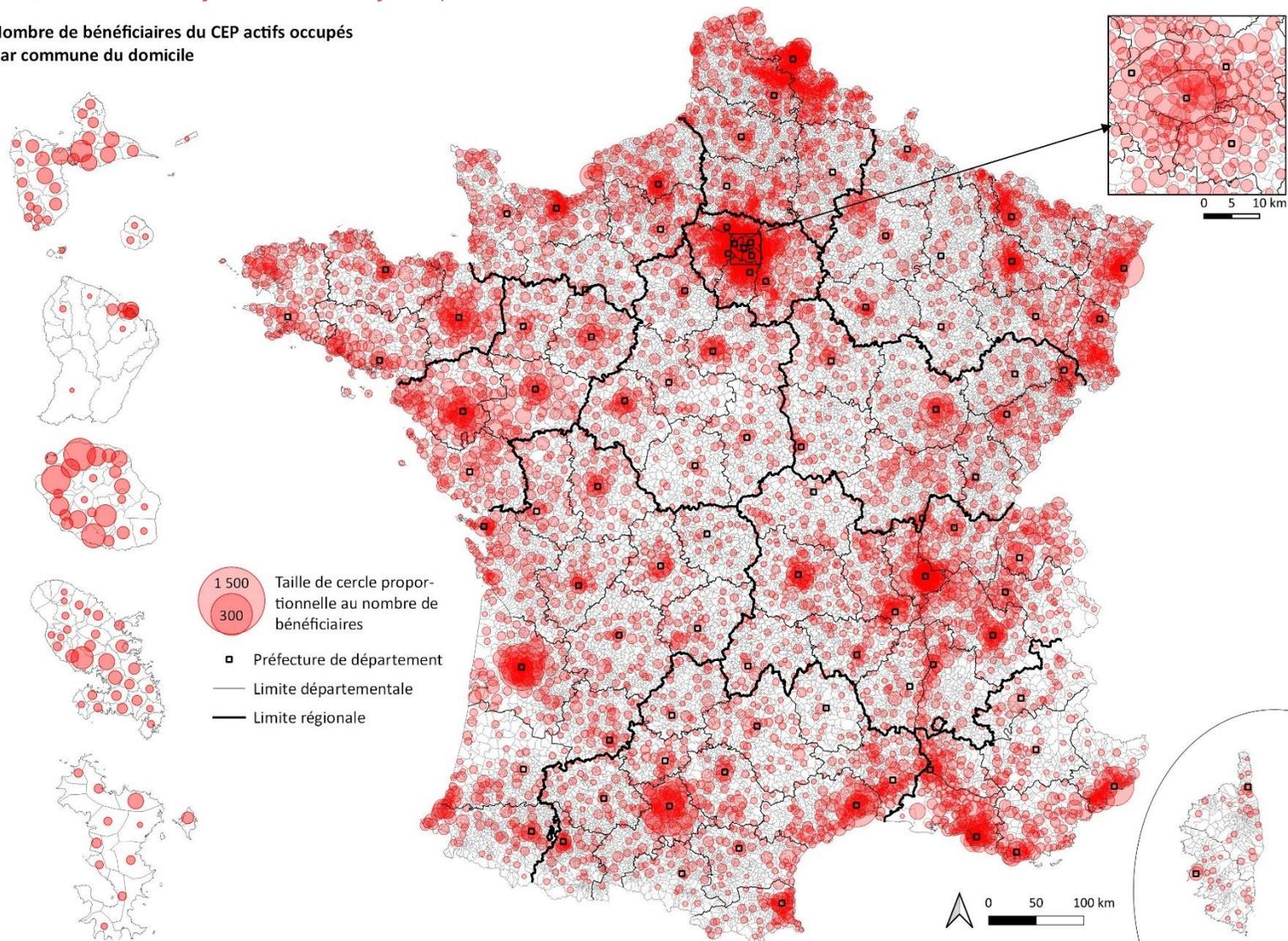
Les cartes présentées ci-après (voir pages suivantes) sont des cartes de densité communale des bénéficiaires. Nous ne montrons pas ici de cartes du recours au CEP selon les caractéristiques des bénéficiaires à l'échelle des communes, car celles accueillant un nombre de bénéficiaires trop faible sont trop nombreuses (pour illustration, 75% des communes ont moins de 37 bénéficiaires au lieu de résidence et moins de 7 au lieu de travail).

Liste des cartes produites

N° figure	Titre de la carte
7	Carte de densité à la commune de résidence
8	Carte de densité à la commune du lieu de travail
9	Carte de densité à la commune de résidence selon le mode de contact
10	Carte de densité à la commune du lieu de travail selon le mode de contact

Figure 7 : Nombre de bénéficiaires du CEP actifs occupés selon la commune du domicile

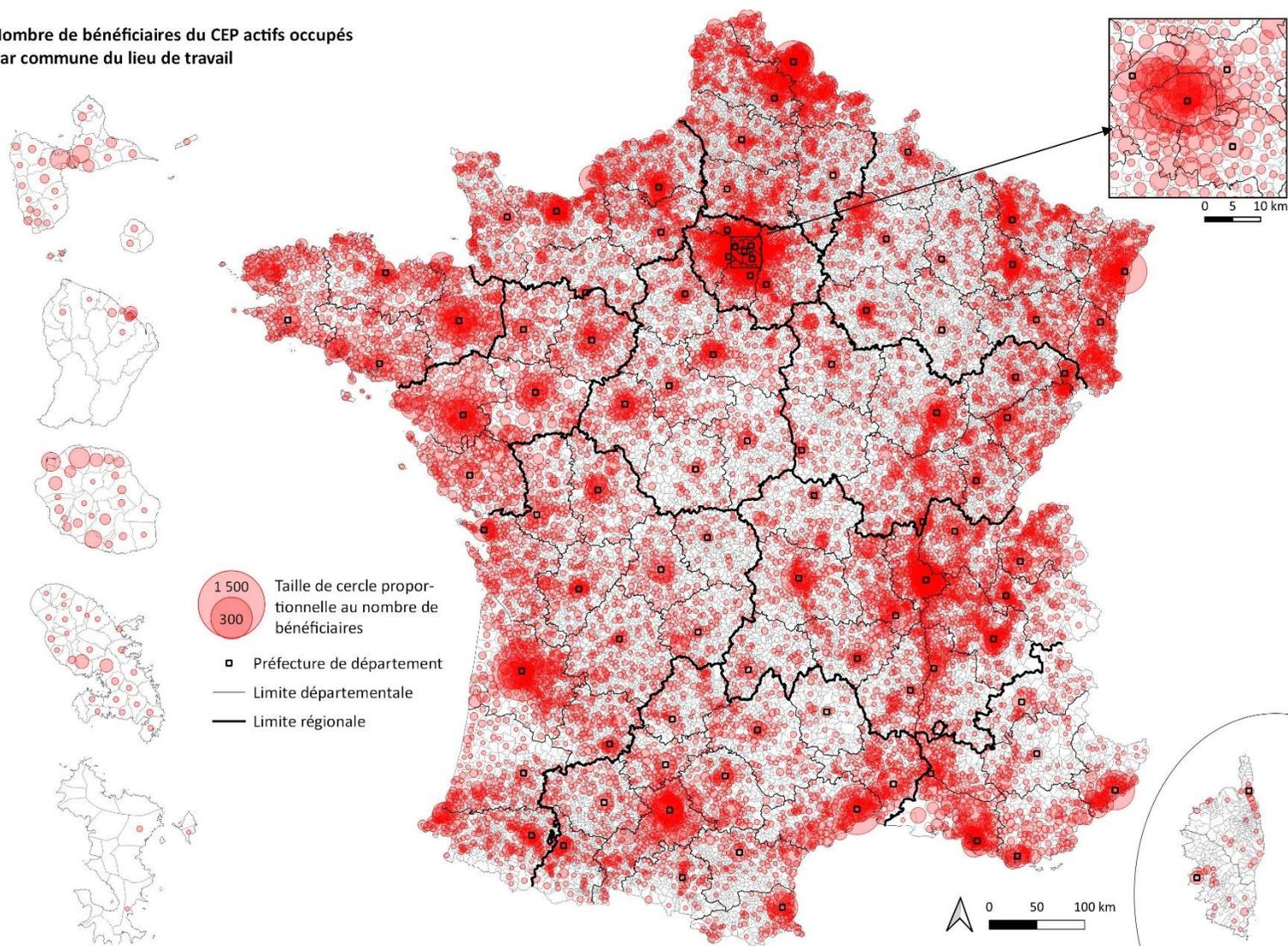
Nombre de bénéficiaires du CEP actifs occupés
par commune du domicile



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 8 : Nombre de bénéficiaires du CEP actifs occupés selon la commune du lieu de travail

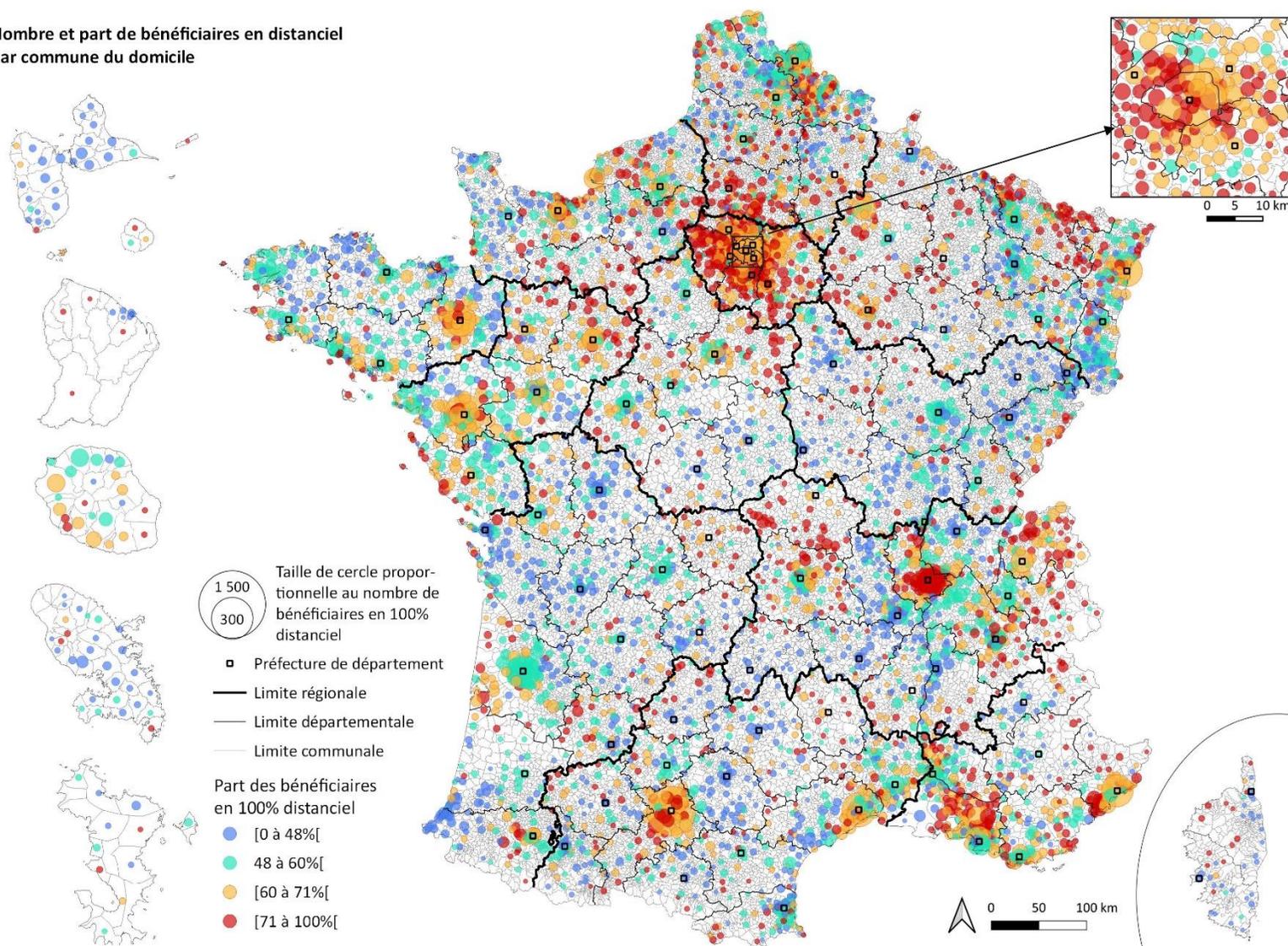
Nombre de bénéficiaires du CEP actifs occupés par commune du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 9 : Nombre et part de bénéficiaires en distanciel par commune du domicile

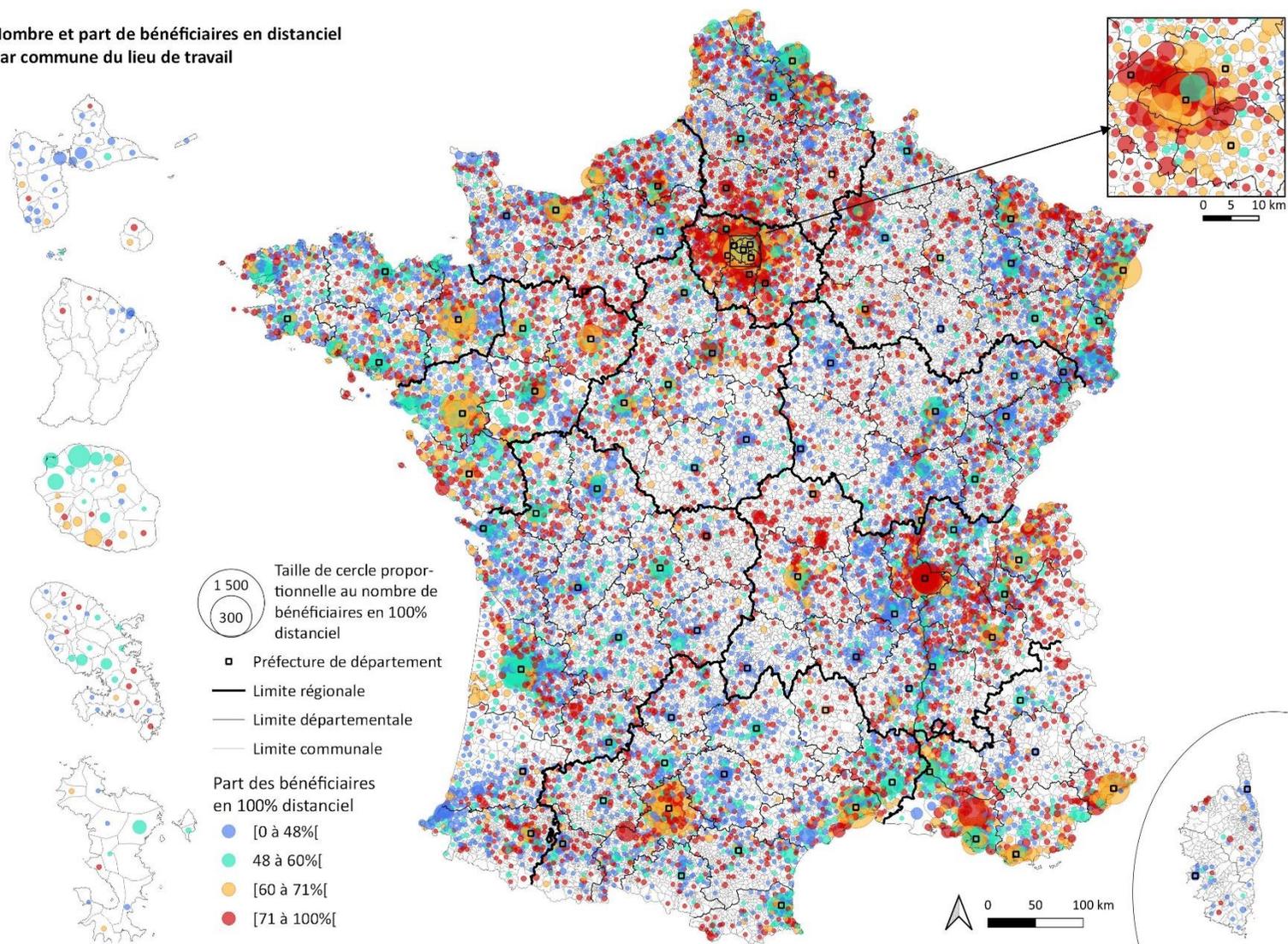
Nombre et part de bénéficiaires en distanciel
par commune du domicile



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 10 : Nombre et part de bénéficiaires en distanciel par commune du lieu de travail

**Nombre et part de bénéficiaires en distanciel
par commune du lieu de travail**



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Constats

A première vue, **la géographie du recours au CEP est le reflet de la répartition spatiale de la population française**. Les bénéficiaires se concentrent en effet :

- En Île-de-France,
- Dans l'Ouest autour des grandes villes (Nantes, Rennes, Angers) et le long des côtes bretonnes et normandes,
- Dans les départements du Nord et de l'Alsace,
- Le long du sillon rhodanien et du pourtour méditerranéen,
- Dans les métropoles toulousaine et bordelaise.

Afin de préciser ces phénomènes de dispersion, il convient d'une part de travailler à partir de la population-cible du CEP actifs occupés (et non sur l'ensemble de la population d'un territoire) et d'autre part à un échelon géographiquement supérieur, afin de fiabiliser les calculs par des masses statistiques satisfaisantes quantitativement. C'est l'objet du deuxième jeu de cartes ci-après.

Par ailleurs, **le recours au distanciel apparaît particulièrement marqué en Ile-de-France, ainsi que dans certaines métropoles : Lyon, Toulouse, Aix-en-Provence (mais pas Marseille)**, ce phénomène ayant pu être accentué par le contexte de crise sanitaire. **On retrouve du distanciel également dans des zones où le taux de recours est faible et les sites de délivrance du CEP éloignés (Picardie, Allier, Savoie, Moselle...)**. Les analyses de l'axe 3 permettront de mieux comprendre ces phénomènes, en mettant notamment en regard le recours au distanciel et les caractéristiques de l'offre de service sur un territoire.

CARTES DES TAUX DE RECOURS

En complément du premier jeu de cartes, représentant des volumes de bénéficiaires, le deuxième jeu de cartes représente quant à lui des taux de recours, en rapportant les volumes de bénéficiaires à la population-cible du territoire considéré. Il a pour objectif d'examiner quelles relations s'observent entre les densités de recours et les volumes d'actifs occupés ciblés par le CEP, si la démographie des territoires suffit à expliquer les écarts de volumes constatés entre les territoires, ou encore si la morphologie du recours diffère selon les territoires.

Construction des cartes de recours

Les cartes présentées ci-après sont à l'échelle de la zone d'emploi, localisée au lieu de travail. Elles représentent le taux de recours au CEP actifs occupés calculé sur chaque territoire. Le taux de recours est défini comme le rapport du nombre total de bénéficiaires (incluant les cadres) sur la population-cible (excluant les cadres, dans la logique de cibler la population visée par le dispositif)¹⁴.

Encadré n°2 : Méthodes de calcul des taux de recours

Les cadres ne constituent pas un public prioritaire du CEP (en dehors de la Guadeloupe, de la Guyane et de Mayotte)*. Pour cette raison, la définition des taux de recours utilisée dans l'analyse mobilise au numérateur l'ensemble des bénéficiaires accueillis, quel que soit leur statut ou leur catégorie sociale, et au dénominateur la population des actifs occupés retranchée des cadres (et des agents publics). Il est à noter cependant que le fait de conserver les cadres dans le numérateur mais pas dans le dénominateur conduit nécessairement à une surestimation des taux de recours dans certaines régions, notamment dans celles où la part des cadres parmi les bénéficiaires est importante (ex. 15% en IDF, 10% en Occitanie ou en AURA – voir résultats détaillés en annexe 1).

Trois modes de calcul des taux ont ainsi été testés :

- Option 1 : cadres au numérateur mais exclus du dénominateur,
- Option 2 : cadres exclus du numérateur et du dénominateur,
- Option 3 : cadres inclus au numérateur et au dénominateur.

Finalement, la première option a été jugée préférable car c'est celle qui apparaît la plus cohérente avec la logique du marché. Les comparaisons des résultats régionaux issus des trois modes de calculs montrent en outre des effets limités. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 4.

Pour la même raison, et d'autant plus au vu de la faiblesse des effectifs concernés, les bénéficiaires dont le statut renseigné est « agent public », « bénévole » ou « étudiant » sont conservés au numérateur des taux, mais retranchés du dénominateur (population-cible).

** Les personnes qui contactent les opérateurs régionaux du CEP sont informés systématiquement de l'existence d'un service spécialisé pour les cadres délivré par l'APEC, et ont la liberté de choisir de se voir délivrer le service par l'APEC ou l'opérateur régional.*

¹⁴ D'autres modes de calcul des taux de recours ont été explorés – cf. encadré n°2 et annexe 4.

Les cartes sont ensuite déclinées selon les caractéristiques des bénéficiaires :

- Hommes/femmes
- Classes d'âge (<30, 30-44 ans, 45 ans ou plus)
- Niveau de diplôme : niveau 1-2 (diplôme le plus élevé obtenu : CEP), niveau 3-4 (diplôme le plus élevé obtenu : baccalauréat), niveau 5 et plus (diplôme le plus élevé obtenu : études supérieures)
- Catégorie sociale : employés, professions intermédiaires, ouvriers (les effectifs de bénéficiaires agriculteurs et artisans/commerçants étant trop faibles pour représenter les taux de recours de ces deux catégories).
- Notons que l'homogénéité des bénéficiaires quant au statut et type de contrat (97% de salariés du privé, dont 96% en CDI) rend caduque l'intérêt d'étudier les taux de recours selon ces deux caractéristiques.

Le mode de représentation cartographique des variables est identique pour les taux de recours globaux et les taux de recours par caractéristiques des bénéficiaires : chaque variable a été scindée en quatre classes correspondant aux quartiles. Il en résulte que toutes les cartes font apparaître les zones d'emploi ainsi réparties :

- 25% des zones d'emploi aux taux de recours les plus faibles (1^{er} quartile)
- 25% des zones d'emploi aux taux de recours compris entre le 1^{er} quartile et la médiane
- 25% des zones d'emploi aux taux de recours compris entre la médiane et le 3^{ème} quartile
- 25% des zones d'emploi aux taux de recours les plus forts (dernier quartile)

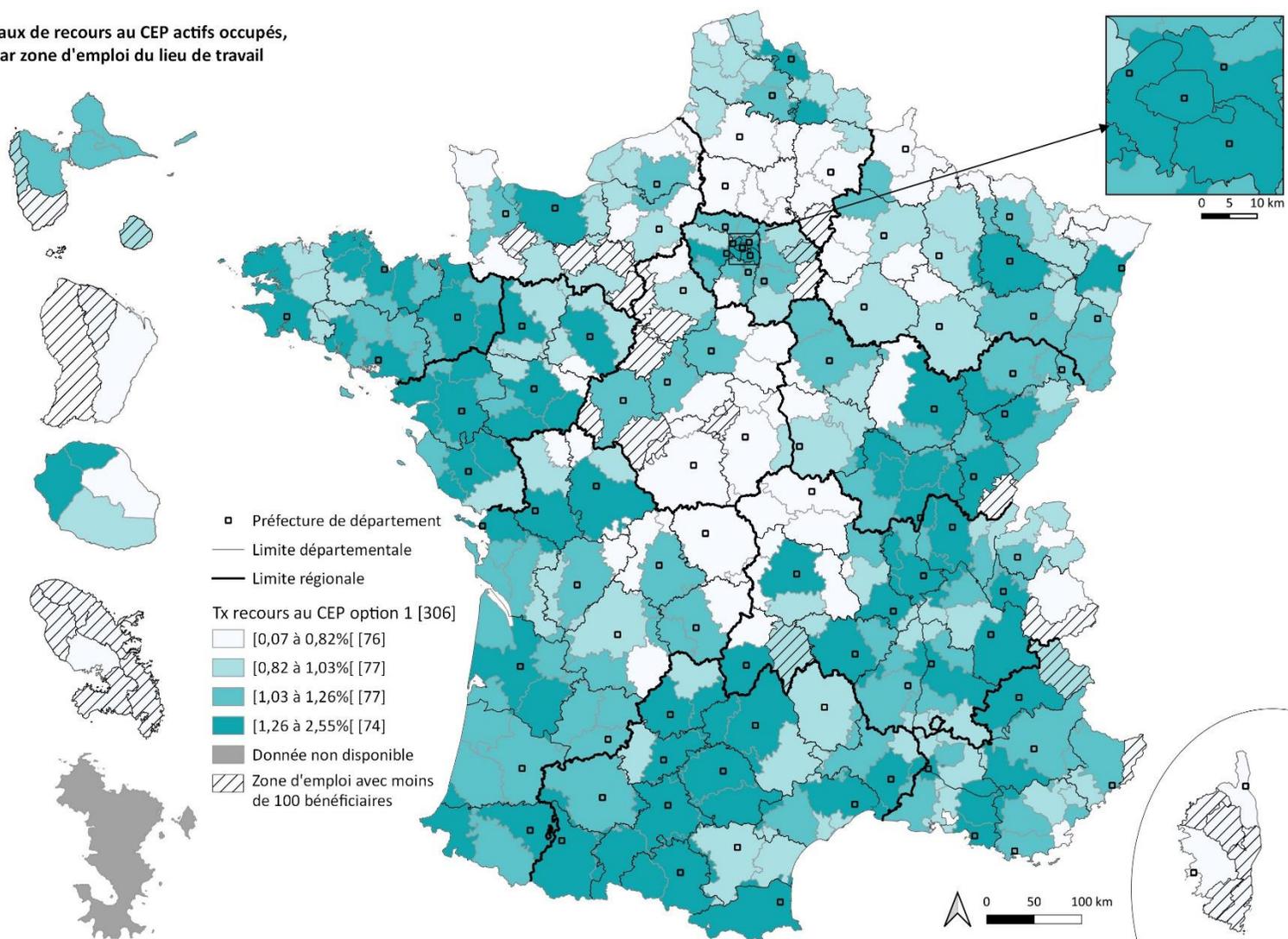
Toutes les zones d'emploi ont été représentées (hormis Mayotte pour lequel les données sur la population cible ne sont pas disponibles), y compris lorsque les volumes de bénéficiaires sont faibles (<100 individus), rendant la fiabilité des calculs statistiques incertaine. Ces zones d'emploi sont signalées par des hachures.

Liste des cartes produites

N° figure	Titre de la carte
11	Taux de recours global
12	Taux de recours des femmes
13	Taux de recours des hommes
14	Taux de recours par catégorie d'âge : les moins de 30 ans
15	Taux de recours par catégorie d'âge : les 30-44 ans
16	Taux de recours par catégorie d'âge : les 45 ans et plus
17	Taux de recours par catégorie d'âge : synthèse
18	Taux de recours par niveau de diplôme : niveaux 1&2
19	Taux de recours par niveau de diplôme : niveaux 3&4
20	Taux de recours par niveau de diplôme : niveaux 5 et au-delà
21	Taux de recours par catégorie sociale : employés
22	Taux de recours par catégorie sociale : ouvriers
23	Taux de recours par catégorie sociale : professions intermédiaires

Figure 11 : Taux de recours au CEP actifs occupés par zone d'emploi au lieu de travail

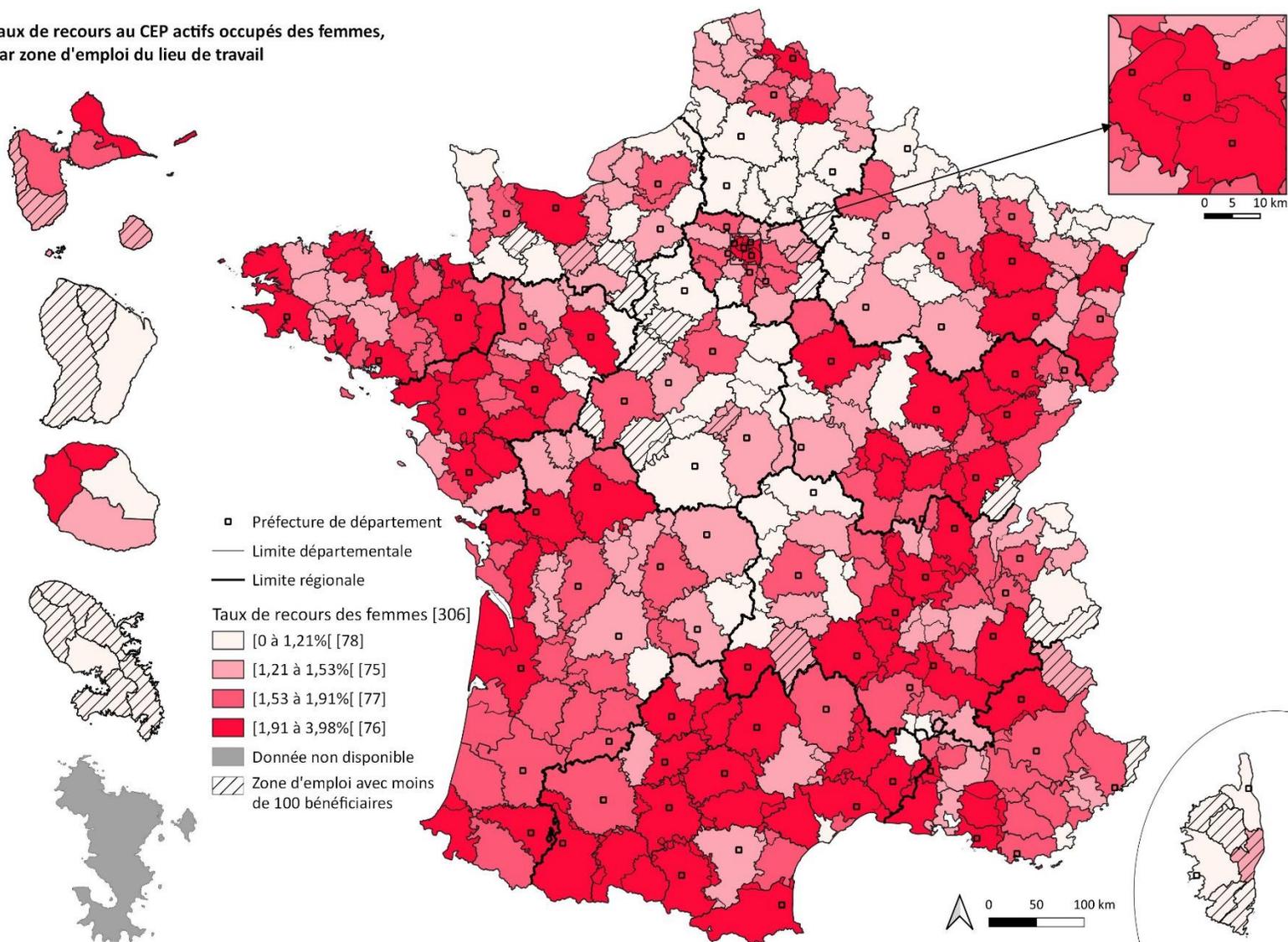
Taux de recours au CEP actifs occupés,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 12 : Taux de recours au CEP actifs occupés des femmes, par zone d'emploi au lieu de travail

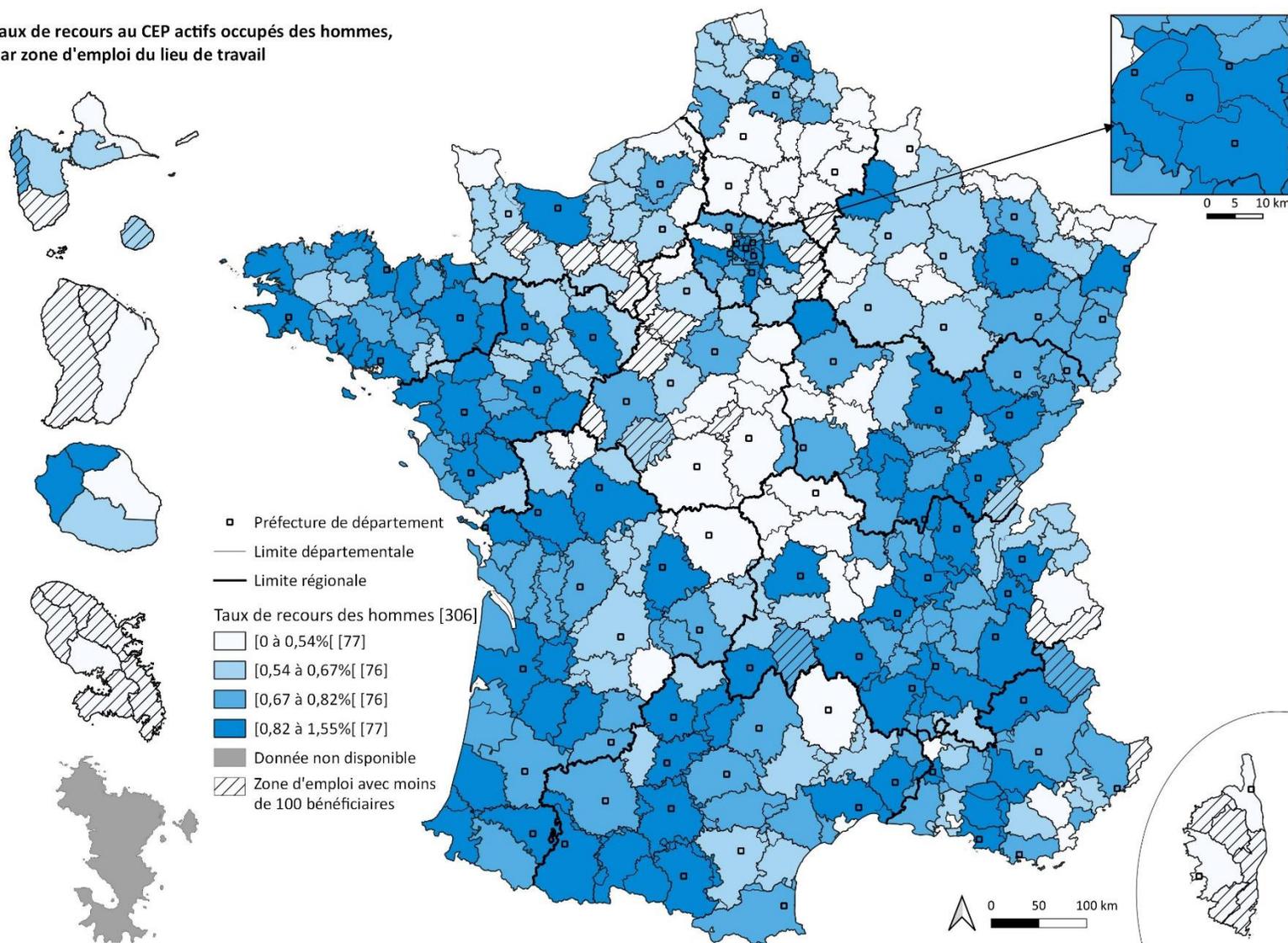
Taux de recours au CEP actifs occupés des femmes,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 13 : Taux de recours au CEP actifs occupés des hommes, par zone d'emploi au lieu de travail

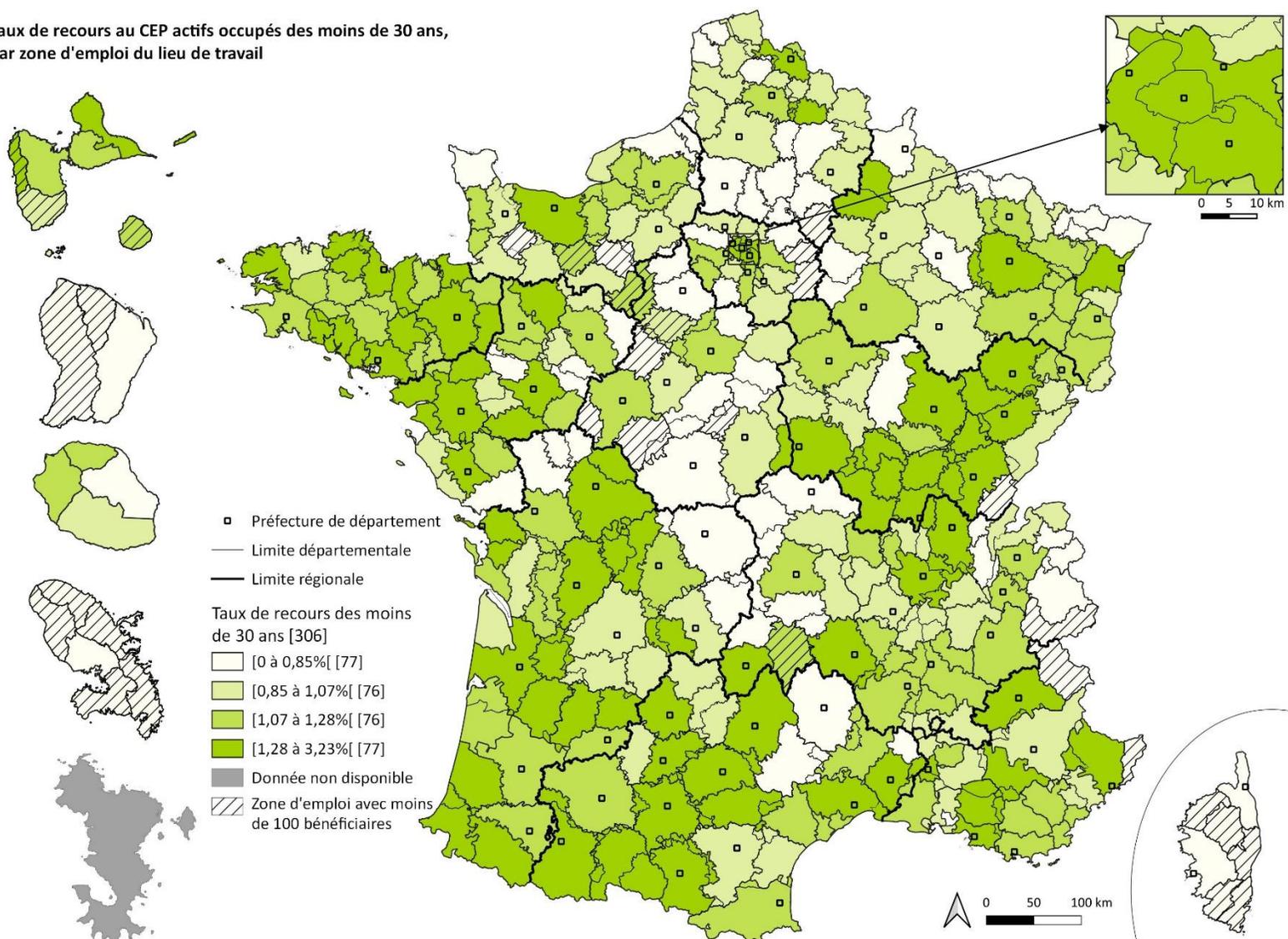
Taux de recours au CEP actifs occupés des hommes, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 14 : Taux de recours au CEP actifs occupés des moins de 30 ans, par zone d'emploi au lieu de travail

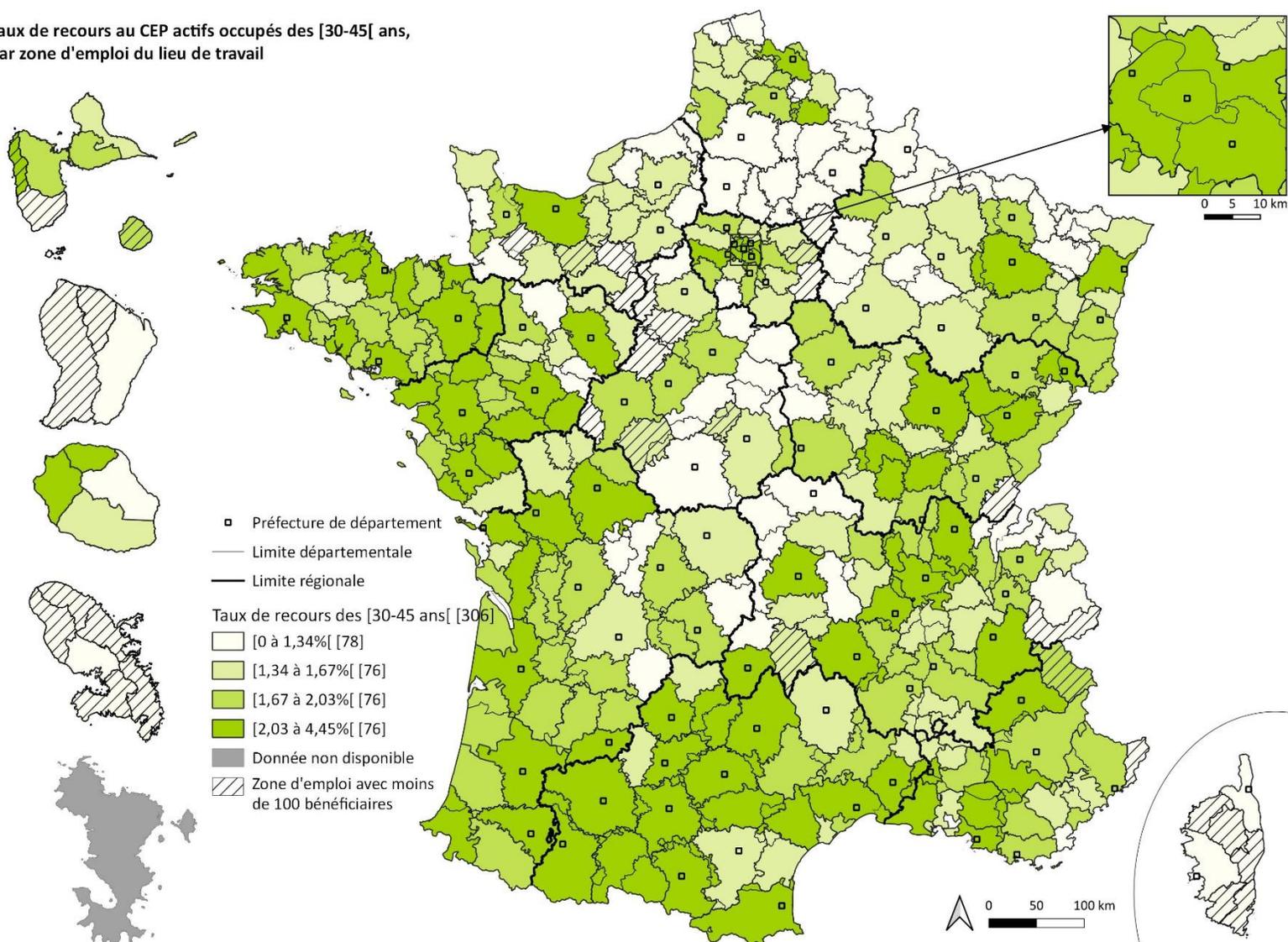
Taux de recours au CEP actifs occupés des moins de 30 ans,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 15 : Taux de recours au CEP actifs occupés des 30-45 ans, par zone d'emploi au lieu de travail

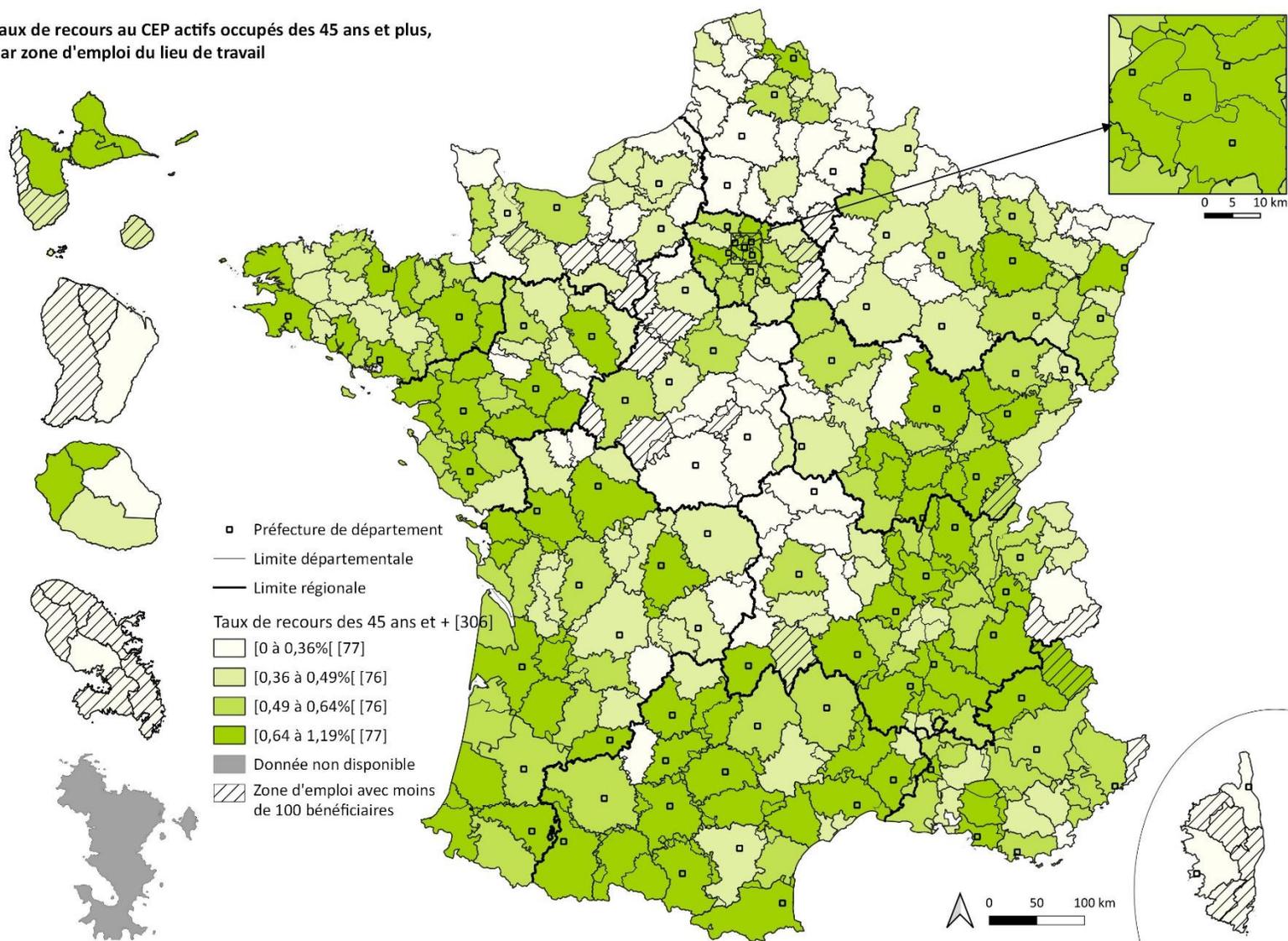
Taux de recours au CEP actifs occupés des [30-45] ans,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 16 : Taux de recours au CEP actifs occupés des 45 ans ou plus, par zone d'emploi au lieu de travail

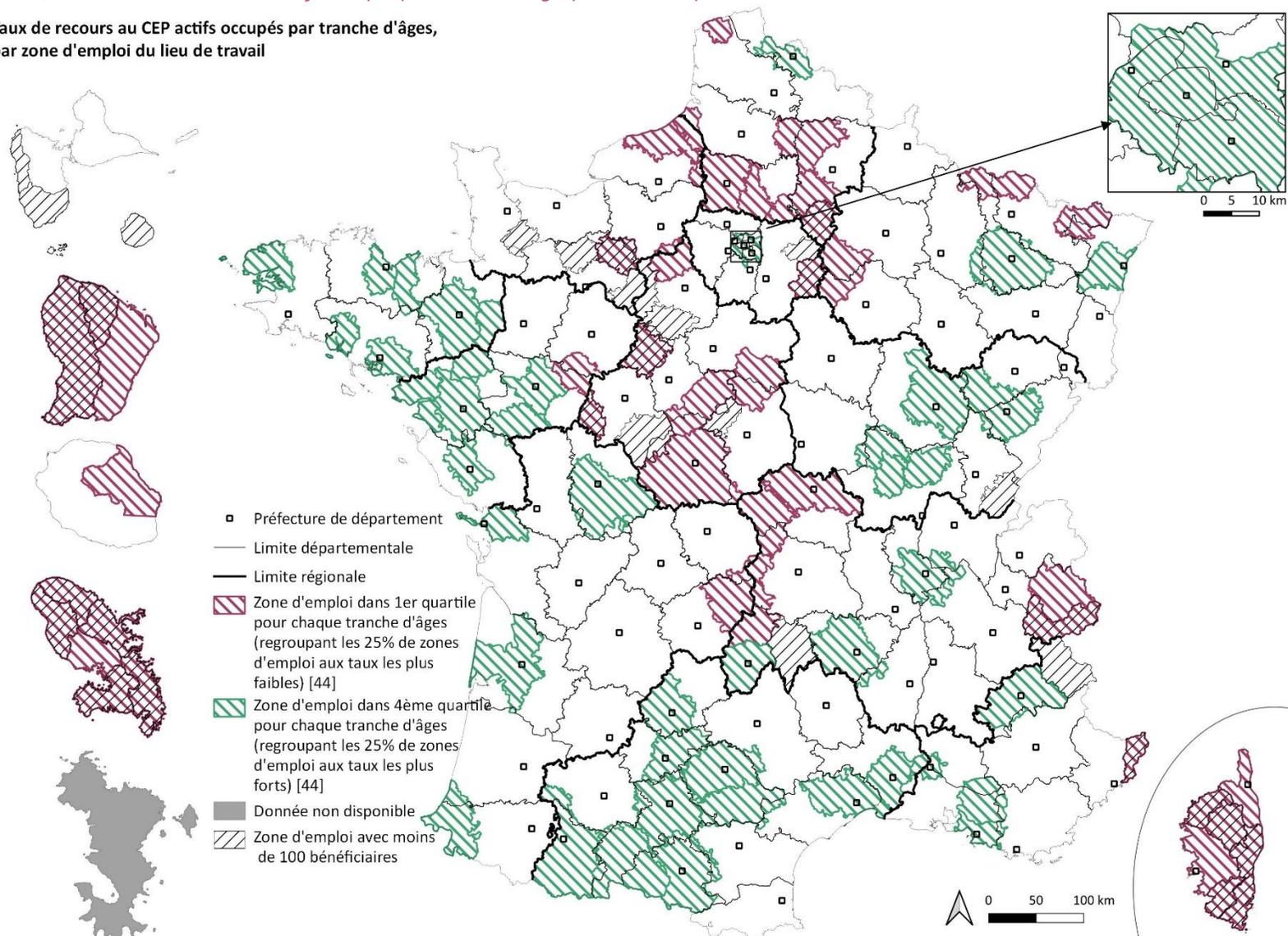
Taux de recours au CEP actifs occupés des 45 ans et plus, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 17 : Taux de recours au CEP actifs occupés par tranches d'âge, par zone d'emploi au lieu de travail

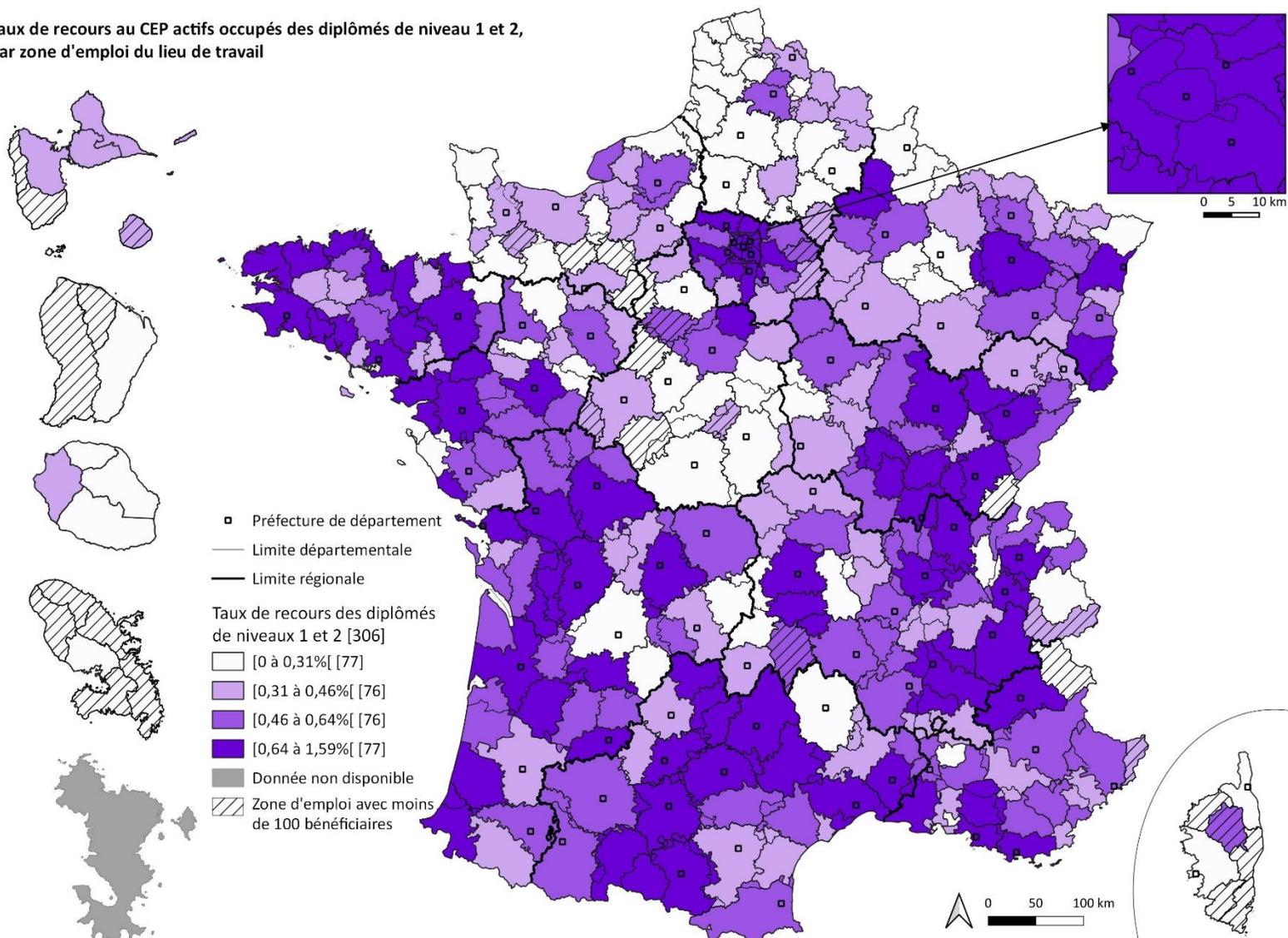
Taux de recours au CEP actifs occupés par tranche d'âges,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 18 : Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 1-2, par zone d'emploi au lieu de travail

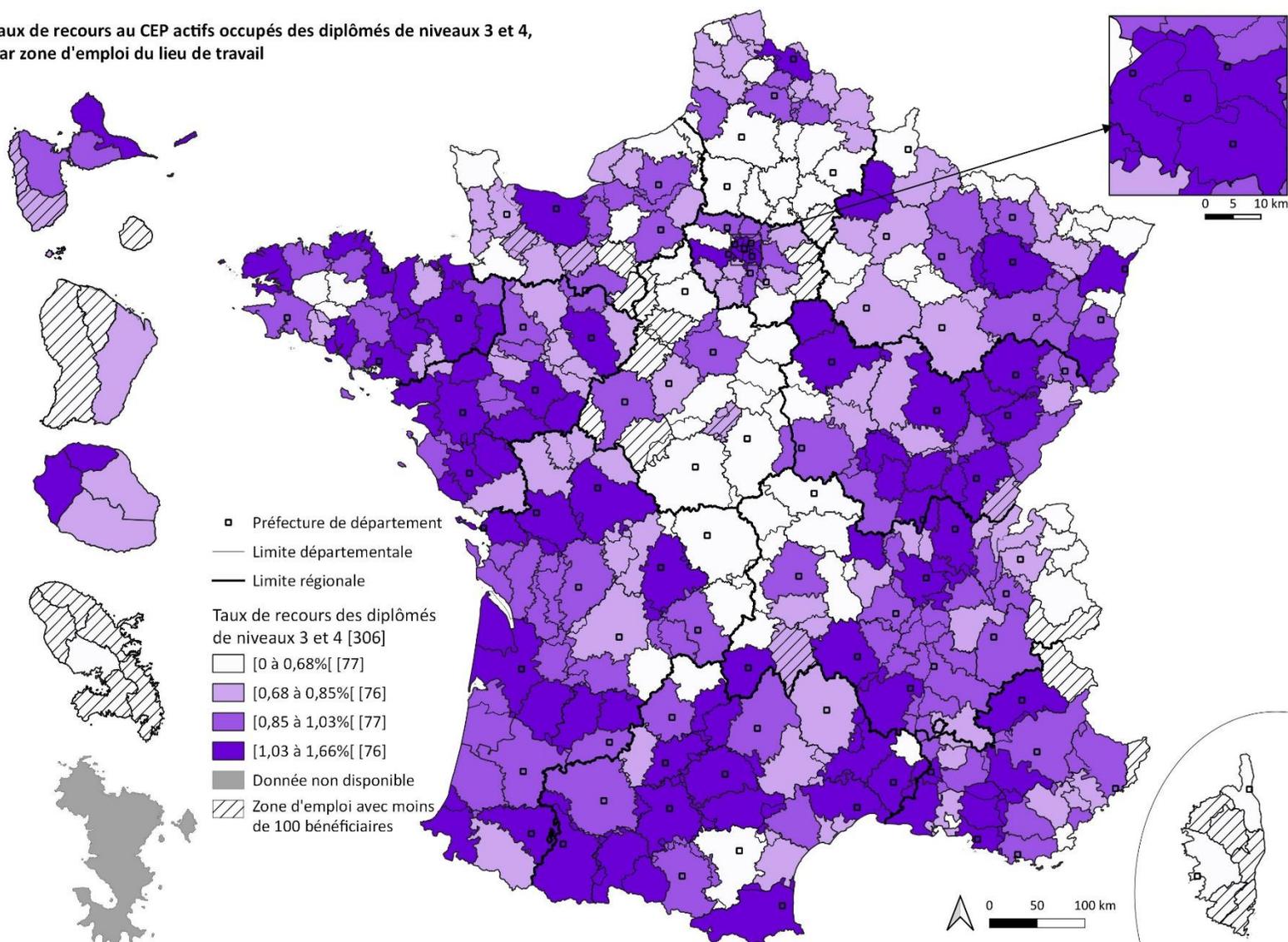
Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 1 et 2, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 19 : Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 3-4, par zone d'emploi au lieu de travail

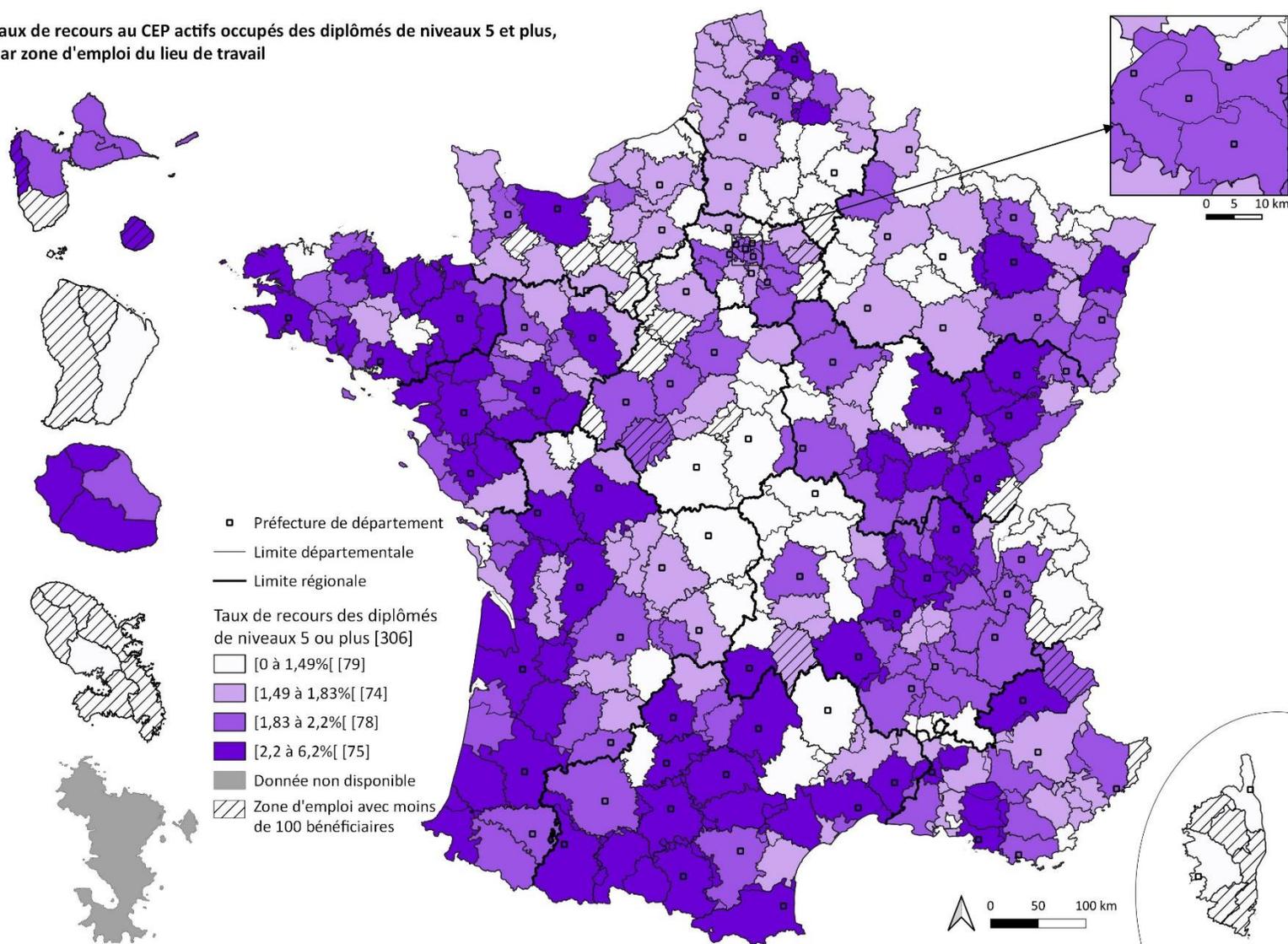
Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveaux 3 et 4, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 20 : Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveau 5 et plus, par zone d'emploi au lieu de travail

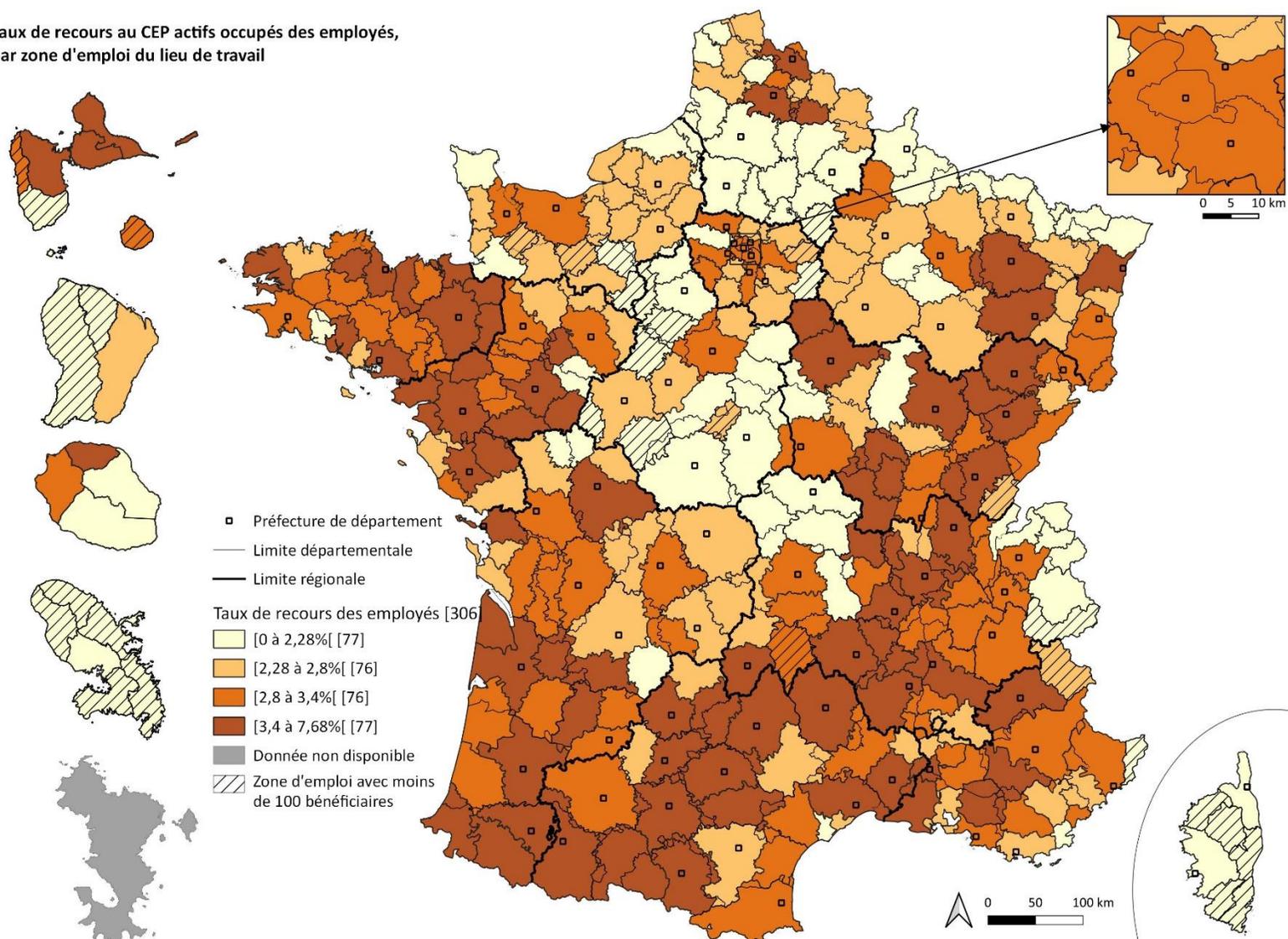
Taux de recours au CEP actifs occupés des diplômés de niveaux 5 et plus, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 21 : Taux de recours au CEP actifs occupés des employés, par zone d'emploi au lieu de travail

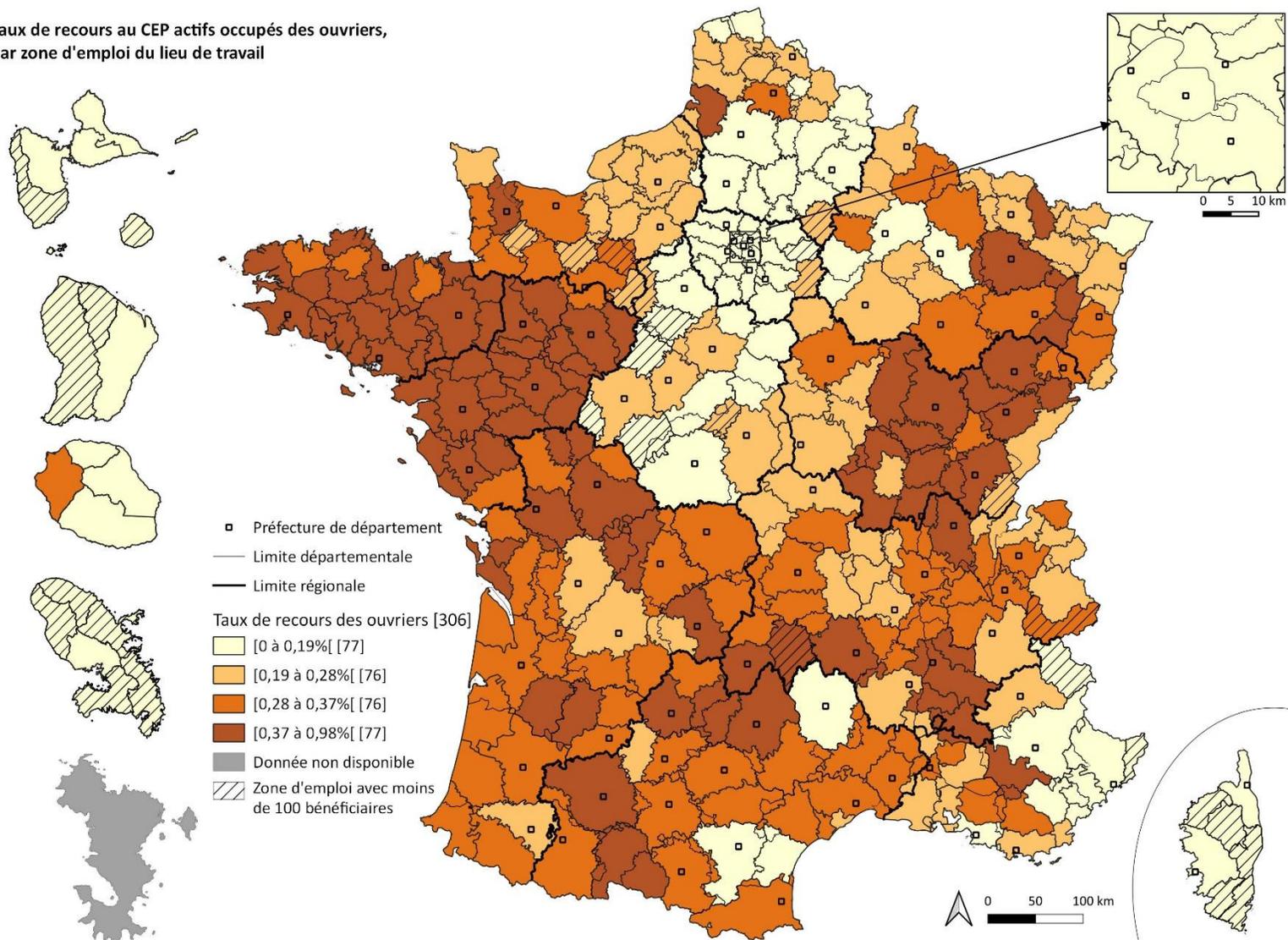
Taux de recours au CEP actifs occupés des employés,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 22 Taux de recours au CEP actifs occupés des ouvriers, par zone d'emploi au lieu de travail

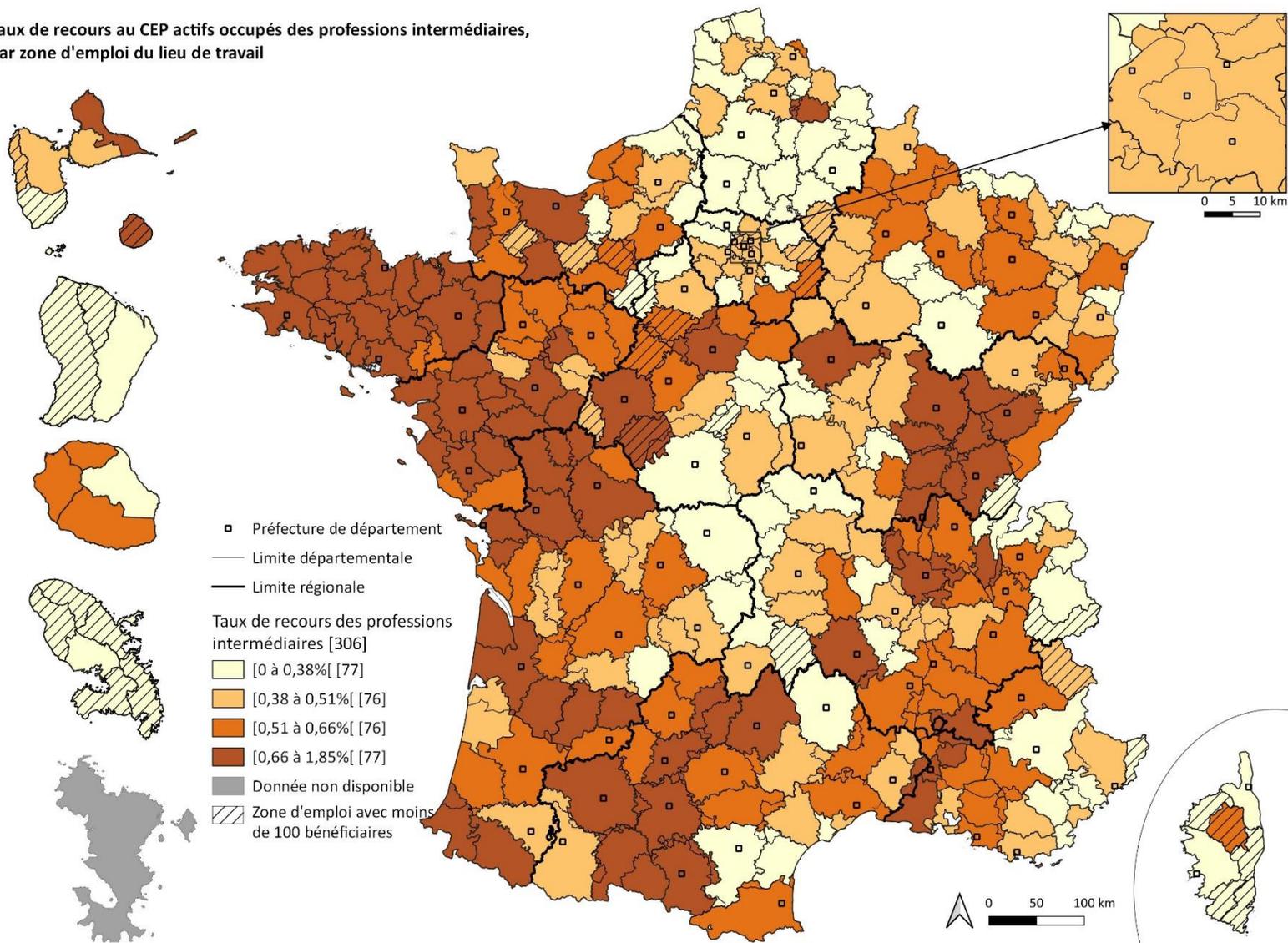
Taux de recours au CEP actifs occupés des ouvriers,
par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 23 : Taux de recours au CEP actifs occupés des professions intermédiaires, par zone d'emploi au lieu de travail

Taux de recours au CEP actifs occupés des professions intermédiaires, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Constats – Considérations générales

L'examen des taux de recours de l'ensemble des bénéficiaires par rapport à la population cible, comme l'examen des taux de recours des bénéficiaires par caractéristique, révèlent des constantes géographiques notables (en lien, notamment, avec l'implantation des opérateurs sur le territoire, comme nous le verrons dans l'axe 3).

En effet, les taux les plus forts se trouvent quasi systématiquement :

- sur la façade atlantique ;
- le long de la chaîne des Pyrénées ;
- le pourtour méditerranéen ;
- à l'Est de la France ;
- en Île-de-France ;
- sur la partie occidentale de la Réunion ;
- sur une large partie de la Guadeloupe.

A l'inverse, les taux les plus faibles se trouvent quasi systématiquement :

- au centre géographique de la France métropolitaine, correspondant plus ou moins avec les départements du Loiret, du Cher, de l'Indre, de l'Allier, de la Creuse et de la Corrèze ;
- à l'ancienne Picardie ;
- aux zones frontalières (Ardennes, nord de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin, et partie orientale de la Savoie et de la Haute-Savoie) ;
- à la Corse, la Guyane et la Martinique.

Constats par caractéristique observée

Taux de recours selon le sexe : A l'échelle des zones d'emploi du lieu de travail, le taux de recours des femmes (médiane 1,53%) est bien supérieur à celui des hommes (médiane 0,67%). Le taux de recours maximal atteint 3,98% pour les femmes, alors que ce taux ne dépasse pas 1,55% parmi les hommes.

Les zones d'emploi aux forts taux de recours sont globalement les mêmes pour les femmes et les hommes, et sont le reflet du taux de recours global (pas de spécificité particulière).

Taux recours par tranche d'âges : Globalement, les taux de recours sont plus forts parmi les 30-45 ans, dont la médiane s'établit à 1,67%, pour 1,07% pour les moins de 30 ans. On note un recours bien plus faible pour les 45 ans et +, avec une médiane à 0,49%. Si, là encore, le taux de recours par tranche d'âges à la zone d'emploi du lieu de travail reflète le taux global de recours, certaines zones sont marquées par :

- des taux de recours plus forts (dans le dernier quartile) quelle que soit la tranche d'âges : ZE de l'Ariège, du Tarn, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées en Occitanie, de la Loire-

Atlantique (Pays-de-la-Loire), de l'Ille-et-Vilaine en Bretagne, de la Côte d'or, de la Saône-et-Loire et du Doubs en Bourgogne-Franche Comté ;

- des taux de recours plus faibles (dans le premier quartile) quelle que soit la tranche d'âges : ZE de Haute-Corse et de Corse du Sud, Loir-et-Cher, Indre et Loire en région Centre, Aisne et Oise en Picardie

Taux de recours par niveau de diplôme : On observe globalement que le recours augmente avec le niveau de diplôme. En effet, la médiane du taux de recours des diplômés de niveau 5 et plus s'établit à 1,83%, alors qu'elle s'établit à 0,85% pour les diplômés de niveaux 3&4 et à 0,46% pour les diplômés de niveaux 1&2. L'interprétation des taux de recours des plus diplômés (Niveau 5 et plus) est cependant faussée par le mode de calcul des taux de recours, qui exclut les cadres du dénominateur – ce qui, mécaniquement, entraîne une surestimation du taux de recours des plus diplômés³⁵.

- Concernant les diplômés de niveaux 1&2, la façade de la Manche détone par la faiblesse de ses taux de recours.
- Pour toutes ces catégories de diplômes, le Cher, l'Indre, la Savoie, les Ardennes, la Corse, la Martinique et l'Ouest de la Guyane enregistrent des taux de recours systématiquement dans le quartile le plus faible.

Taux de recours selon la catégorie socioprofessionnelle : L'observation spatiale des taux de recours selon cette variable révèle une géographie assez différente de celle du recours global. En effet, pour les ouvriers comme pour les professions intermédiaires, la Bretagne et les Pays de la Loire se démarquent par des taux de recours relativement forts (qui s'expliquent par des facteurs liés à l'économie locale mais aussi par un ciblage spécifique de la part de l'opérateur régional), tout comme une partie de la Bourgogne Franche Comté et la partie occidentale de l'Occitanie. L'Île-de-France se détache également, mais par des taux de recours moins forts, relativement, que pour l'ensemble des bénéficiaires. Notons toutefois que les cartes affichent des niveaux de recours relatifs (quartiles) et que les taux de recours de ces catégories sociales restent, en absolu, nettement inférieurs aux autres, y compris dans les régions où ils apparaissent plus importants qu'ailleurs.

En section suivante, nous proposons une approche synthétique de ces résultats à partir d'une typologie territoriale du recours.

³⁵ La Figure 40 en annexe 5 (taux de recours des diplômés de niveau 5 ou plus selon option 3 – incluant les cadres au dénominateur) montre en effet que l'Île de France affiche des taux de recours dans le 1^{er} quartile une fois réintégré les cadres au dénominateur.

TYPOLOGIE TERRITORIALE DU RECOURS

Cette étape a pour objectif de résumer à l'aide d'un indicateur synthétique à la fois le niveau et la morphologie du recours au CEP d'un territoire (zone d'emploi).

Méthodologie

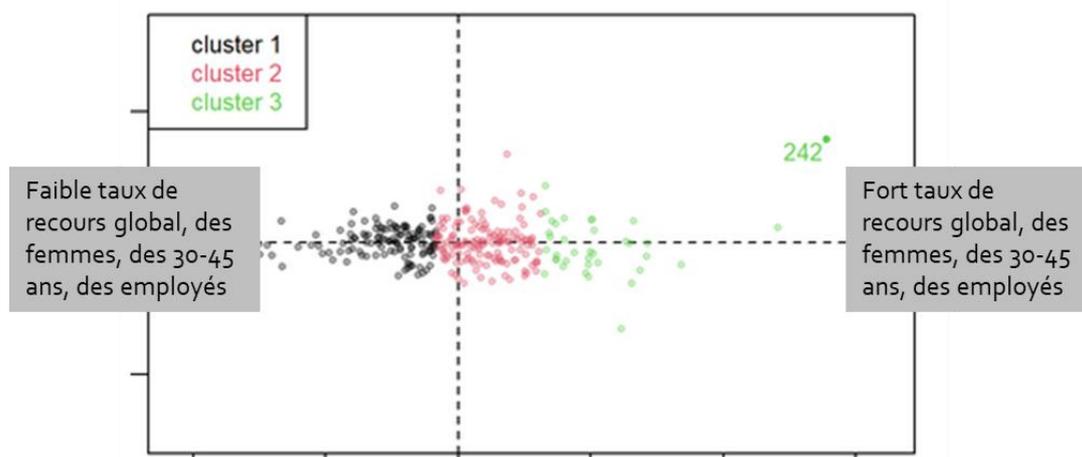
La méthodologie mise en œuvre repose sur une analyse factorielle (ACP) suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH)¹⁶, qui a pour finalité de proposer un regroupement de territoires en différentes classes les plus homogènes possible en leur sein (au regard des critères sélectionnés à l'étape de l'ACP) et les plus hétérogènes possible entre elles.

L'analyse factorielle mobilise les caractéristiques suivantes : taux de recours global, taux de recours par sexe, taux de recours par classe d'âge, taux de recours par niveau de diplôme, taux de recours par catégorie sociale.

Résultats

La classification met en évidence **3 classes de zones d'emploi**. Les critères les plus informatifs (c'est-à-dire permettant le mieux de distinguer les territoires entre eux) sont le **taux de recours global, le taux de recours des femmes, des 30-45 ans et des employés** (Figure 24).

Figure 24 : Représentation des zones d'emploi sur le 1^{er} axe factoriel selon leur classe d'appartenance



Lecture : les zones d'emploi se divisent en 3 classes. En noir, à gauche de l'axe horizontal, celles ayant un faible taux de recours global (corrélé avec un faible taux de recours des femmes, des 30-45 ans, des employés). A droite, en vert, les zones d'emploi ayant à l'inverse un fort taux de recours global (corrélé avec celui des femmes, des 30-45 ans, des employés). La classe 2, en rose au centre, rassemble des zones d'emploi au profil plus moyen, moins caractéristique.

Les profils des classes sont résumés ci-dessous (les résultats détaillés étant présentés en annexe 1).

¹⁶ Utilisation du package FactoMineR sur R : Lê, S., Josse, J. & Husson, F. (2008). FactoMineR: An R Package for Multivariate Analysis. *Journal of Statistical Software*. 25(1). pp. 1-18.

Tableau 5 : Caractéristiques des classes issues de la typologie territoriale du recours

	Classe 1 (34%)	Classe 2 (53%)	Classe 3 (13%)
Niveau de recours global	Faible	Moyen	Fort
Morphologie du recours	Faible dans toutes les catégories, et en particulier chez les 45 ans et plus et les niveaux de diplôme 1-2	Moyenne	Fort taux de recours porté par toutes les catégories de bénéficiaires mais encore plus les femmes, les plus de 30 ans, les niveaux 3-4, les employés

Les classes montrent globalement une gradation dans le taux de recours global (faible/moyen/fort).

Les faibles taux de recours de la classe 1 s’expliquent en particulier par des taux près de deux fois inférieurs à la moyenne pour les 45 ans ou plus, les diplômés de niveaux 1 et 2, les professions intermédiaires et les ouvriers.

La classe « moyenne » montre des taux très légèrement supérieurs à la moyenne, dans des proportions identiques pour toutes les catégories (pas de spécificité particulière en termes de morphologie).

Les taux de recours élevés de la dernière classe se retrouvent dans toutes les catégories de bénéficiaires mais l’écart à la moyenne est plus particulièrement marqué pour les 45 ans et plus et les moins qualifiés (près de 2 fois supérieurs à la moyenne). Les catégories dans lesquelles les taux sont les plus forts dans l’ensemble montrent des taux encore plus élevés dans cette classe (femmes, moins de 30 ans et 30-45 ans, diplômés de niveau 3&4, employés).

Les résultats de cette typologie sont représentés sous forme cartographique ci-après (Figure 25).



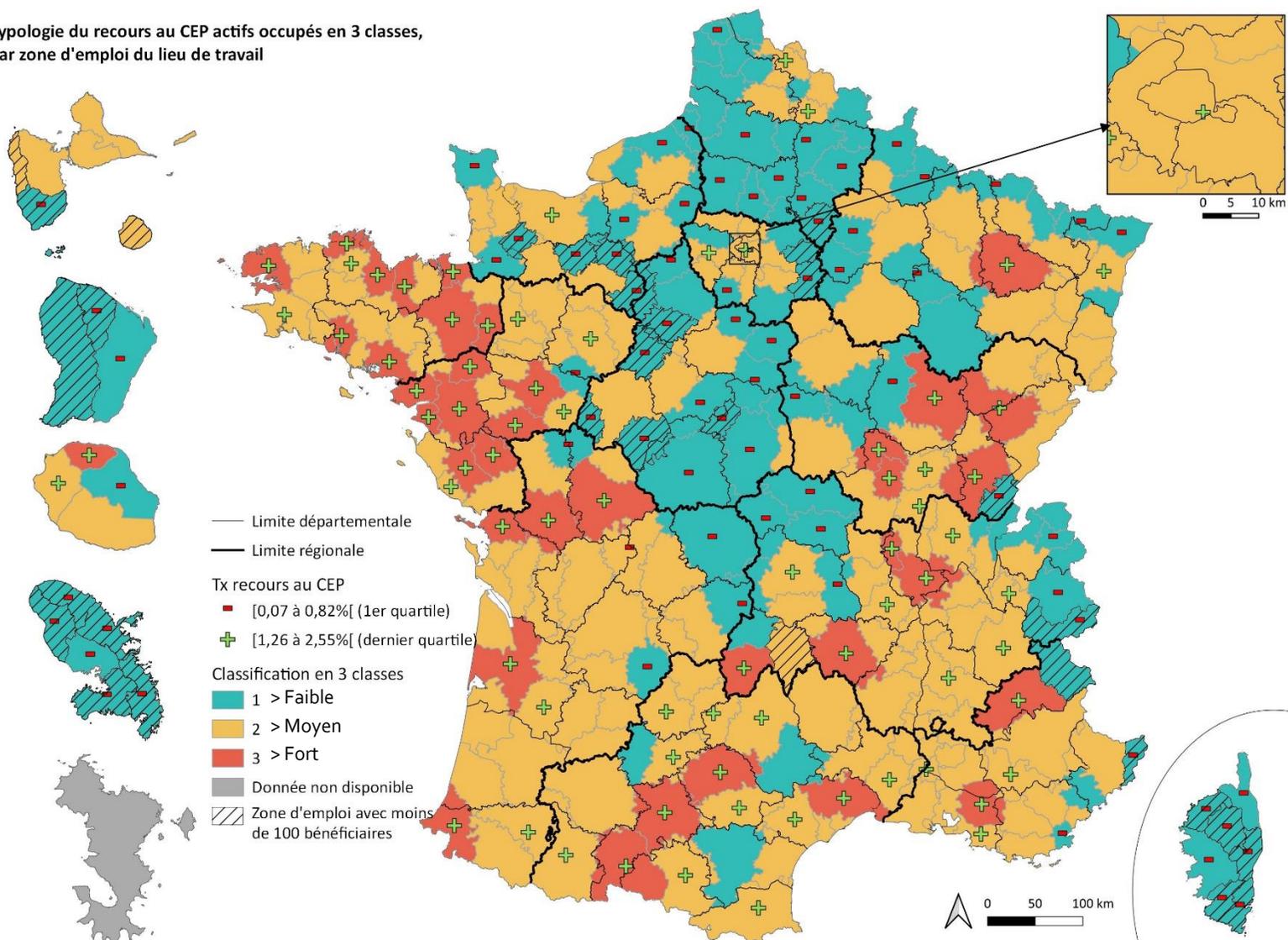
Enfin, **la différenciation entre zones d’emploi réside essentiellement dans le niveau de recours plus que dans sa morphologie** (qui recèle assez peu de spécificités, comme le montre la description des classes de la typologie).

En termes de localisation, les constats recourent en partie ceux issus du 2^{ème} jeu de cartes :

- Les taux les plus forts (classe 3) se retrouvent en effet sur la façade atlantique, le long de la chaîne des Pyrénées, sur le pourtour méditerranéen, à l’Est de la France, au nord de la Réunion ; mais pas en Ile de France ni en Guadeloupe.
- A l’inverse, les taux les plus faibles (classe 1) se trouvent quasi systématiquement au centre géographique de la France métropolitaine, à l’ancienne Picardie, aux zones frontalières, à la Corse, la Guyane et la Martinique ainsi qu’à l’est de la Réunion et au sud de la Guadeloupe.

Figure 25 : Typologie territoriale du recours

Typologie du recours au CEP actifs occupés en 3 classes, par zone d'emploi du lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

RESULTATS DE L'AXE 1

Ces premières analyses permettent de dresser un panorama du recours au CEP, qui montre notamment que :

- 6 bénéficiaires sur 10 sont des femmes
- La moitié ont entre 30 et 44 ans
- Près de 75% ont un niveau Bac ou plus
- Les 2/3 sont employés, seulement 7% sont ouvriers, 9% sont des cadres
- 60% des bénéficiaires ont mobilisé le CEP uniquement en distanciel

Ce panorama montre également une **vraie variabilité des niveaux de recours selon les territoires**. En particulier, les bénéficiaires se concentrent principalement :

- En Île-de-France,
- Dans l'Ouest autour des grandes villes (Nantes, Rennes, Angers) et le long des côtes bretonnes et normandes,
- Dans les départements du Nord et de l'Alsace,
- Le long du sillon rhodanien et du pourtour méditerranéen,
- Dans les métropoles toulousaine et bordelaise.

Cette variabilité apparaît cependant davantage liée au niveau de recours qu'à sa morphologie, l'analyse n'ayant pas mis en évidence de disparités particulières. Si les taux de recours élevés sont davantage portés par certaines catégories de bénéficiaires, telles que les femmes, les employés et les 30-45 ans, un taux de recours élevé sur une zone d'emploi est généralement porté par toutes les catégories de bénéficiaires dans les mêmes proportions que le taux de recours global, sans spécificité particulière.

Notons que les taux de recours sur les territoires sont, également, liés à la dynamique d'installation des opérateurs. Les constats reflètent en outre une vision du recours lissée sur 21 mois. La montée en charge du CEP actifs occupés en Ile de France, notamment, a été très progressive en 2020 avant de connaître un phénomène de rattrapage important sur l'année 2021, ce qui n'est pas visible – par exemple - à partir de la typologie territoriale du recours.

Au-delà de l'effet de la dynamique d'installation des opérateurs, les axes suivants doivent permettre de tester deux jeux d'hypothèses afin d'expliquer les différences de recours selon les territoires : l'hypothèse d'un effet lié à la demande, à partir du contexte socio-économique du territoire (axe 2) et l'hypothèse d'un effet lié à l'offre, à travers les caractéristiques des sites (axe 3).

La question du mode de recours (100% distanciel vs. présentiel ou mixte) apparaît centrale dans la suite des questionnements. D'après les données dont nous disposons, six bénéficiaires sur dix font en effet appel au CEP uniquement en distanciel. Le 1^{er} jeu de cartes a montré que ceux-ci se concentrent en particulier dans les grandes métropoles, mais également dans des zones moins denses (en volume de recours mais également en sites, comme on le verra dans l'axe 3). Ces enseignements seront complétés par l'analyse de l'axe 3.

3. AXE 2 : LES EFFETS DU CONTEXTE TERRITORIAL



Les objectifs de l'axe 2 sont d'une part de **tester l'hypothèse de dépendance entre le contexte territorial et le niveau du recours au CEP**, et d'autre part de **cartographier les territoires en fonction de leur contexte à partir des facteurs identifiés comme les plus déterminants** du recours au CEP actifs occupés.

Afin de répondre aux deux dimensions de l'axe 2, deux méthodologies complémentaires ont été mises en œuvre :

- D'abord, un modèle de régression multiple afin de tester l'hypothèse de dépendance entre le niveau du recours au CEP¹⁷ et le contexte social et économique dans lequel s'inscrit la démarche de recours (à l'échelle des zones d'emploi), et de mettre en évidence les facteurs les plus déterminants, toutes choses égales par ailleurs.
- Ensuite, une typologie de contexte territorial fondée sur les critères identifiés à l'étape précédente comme explicatifs du niveau de recours au CEP : les classes de territoires ainsi constituées devant permettre de disposer d'une carte des espaces soumis aux mêmes types de conditions de mises en œuvre du service.

Ces deux approches et les résultats qui en découlent sont décrits ci-après.

EFFETS DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE RECOURS

Méthodologie

La méthodologie mise en œuvre repose sur une approche par modèle de régression statistique permettant d'évaluer la liaison (linéaire) entre une variable réponse (ici le taux de recours de la zone d'emploi) et plusieurs variables explicatives (en lien avec le contexte socio-économique du territoire). Plus précisément, ce type d'approche permet de quantifier la relation et d'évaluer sa significativité, toutes choses égales par ailleurs.

A l'issue de la phase de cadrage, les indicateurs suivants ont été retenus¹⁸ :

¹⁷ Les résultats de l'axe 1 ayant montré que la différence entre territoires se jouait plus sur le niveau du recours que sur la morphologie, on s'intéresse dans l'axe 2 plus particulièrement aux facteurs explicatifs du niveau de recours.

¹⁸ Pour mémoire, les indicateurs liés aux besoins en main d'œuvre ou au handicap n'étant pas disponibles à la zone d'emploi, ils n'ont pas pu être retenus ici.

Tableau 6 : Liste des indicateurs de contexte territorial

Thématique	Indicateurs
Critères sociodémographiques	Répartition (%) de la population active occupée selon : - hommes/femmes - la classe d'âge (<30 ans, 30-45 ans, >45 ans) - le niveau de diplôme (1-2, 3-4, 5+) - la catégorie sociale (6 postes) <i>Source : Insee</i>
Indicateurs relatifs à l'emploi et au chômage	Salaire horaire net moyen Taux d'activité Taux de chômage <i>Source : Insee</i>
	Typologie des emplois : - Temps plein/temps partiel - Statut : CDI, CDD, interim, contrats aidés, stagiaires, apprentis, indépendants <i>Source : Insee</i>
Démographie des entreprises	Nombre d'établissements actifs employeurs au 31/12/2018 % selon taille (0-9, 10+) Nombre de postes au 30/12/2018 % selon secteur économique (agriculture, industrie, construction, commerce, administration publique/enseignement/santé sociale) <i>Source : Insee</i>
Indicateurs économiques	Classe d'orientation économique principale (typologie Insee) * 7 classes : 1. Grandes agglomérations à fortes concentration de fonctions métropolitaines 2. Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs 3. Zones résidentielles 4. Zones spécialisées dans l'industrie 5. Zones spécialisées dans l'agriculture 6. Zones spécialisées dans le tourisme 7. Zones à économie diversifiée <i>Source : Insee</i>
Type de territoire	Part de la population éloignée des équipements de proximité/intermédiaires/supérieurs ** <i>Source : Insee</i>
	Dominante urbaine ou rurale <i>Source : Observatoire des territoires</i>

* L'Insee a réalisé une typologie basée sur les données du recensement (2016-2017), le dispositif Clap (connaissance locale de l'appareil productif, 2015, remplacé depuis 2017 par le fichier Flores) et l'enquête sur la fréquentation des hébergements touristique (2019).

** équipements de la base permanente des équipements (Insee), répartis en trois gammes : proximité (28 équipements), intermédiaire (37 équipements), supérieure (47 équipements).

Dans un premier temps, l'ensemble de ces indicateurs a été testé dans le modèle de régression linéaire généralisé, dit « complet ». Après une succession d'étapes itératives ayant pour objectif de supprimer les variables colinéaires (d'abord deux à deux puis prises dans leur ensemble), puis de sélectionner les variables ayant un effet statistiquement significatif sur le taux de recours, on aboutit au modèle final, dit « parcimonieux ».

Résultats



Enfin, les déterminants ayant un effet positif sur les niveaux de recours observés (toutes choses égales par ailleurs) sont la part des 30-45 ans, la part des femmes, la part des salariés à temps partiel, la part des professions intermédiaires : quand la part de ces catégories augmente, le taux de recours augmente également. A l'inverse, une part élevée d'intérimaires, de salariés de niveaux de diplôme 1-2, d'employés, ou encore d'établissements de 1 à 9 salariés ont un effet négatif sur les niveaux observés de recours au CEP actifs occupés. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 2.

Notons que si les effets de ces facteurs sont significatifs, ils sont de faible ampleur : par exemple, l'augmentation d'un point de la part des 30-45 ans sur un territoire entraîne une augmentation de 0,03 point du taux de recours sur ce territoire.

Tableau 7 : Résultat du modèle de régression linéaire généralisée expliquant le taux de recours des zones d'emploi

	Coefficient	
Part des 30-45 ans	0.03 ***	↑ Effets positifs
Part des femmes	0.03 ***	
Part des salariés à temps partiel	0.03 ***	
Part des professions intermédiaires	0.02 **	
Part des établissements de 1 à 9 salariés	-0.02 ***	↓ Effets négatifs
Part des employés	-0.03 ***	
Part des niveaux de diplôme 1-2	-0.04 ***	
Part des intérimaires	-0.05 **	

Lecture : la part des 30-45 ans dans une zone d'emploi a un effet significatif positif sur le taux de recours au CEP. A l'inverse, la part des intérimaires a un effet négatif sur le taux de recours.

TYPLOGIE DE CONTEXTE TERRITORIAL

Méthodologie

La méthodologie mise en œuvre repose sur une classification ascendante hiérarchique (CAH) fondée sur les critères identifiés à l'étape précédente comme explicatifs du niveau de recours au CEP, à l'échelle des zones d'emploi. *In fine*, les classes de territoires constituées sont, au regard des critères sélectionnés, les plus homogènes possible en leur sein et les plus hétérogènes possibles entre elles, permettant ainsi de disposer d'une carte des espaces soumis au même contexte de mise en œuvre du CEP actifs occupés.

Résultats

Quatre grands profils de territoires sont mis en évidence par la classification. Ceux-ci sont de poids inégaux, constitués de 19 à 130 zones d'emploi.

Les tableaux suivants donnent pour chacun des profils les grandes caractéristiques. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Une représentation cartographique est proposée ci-après (Figure 26).

Tableau 8 : Description des profils socio-économiques des territoires

Profil 1 : Des territoires au contexte favorable
102 zones d'emploi (33%)
Associées à un fort taux de recours, ces zones d'emploi se caractérisent par une proportion élevée d'actifs âgés de 30 à 45 ans et de professions intermédiaires (critères favorables au recours) et à l'inverse par des proportions faibles d'actifs de niveau de diplôme 1-2 et d'établissements de moins de 10 salariés (critères identifiés comme défavorables au recours lorsqu'ils représentent une part importante). On retrouve également sur ces territoires une proportion supérieure à la moyenne de cadres et d'actifs diplômés du supérieur.
Profil 2 : Des territoires qui recourent au CEP malgré un contexte plutôt défavorable
54 zones d'emploi (18%)
Associées à un taux de recours moyen, ces territoires se caractérisent par une proportion plus élevée que la moyenne d'hommes (parmi les actifs), d'ouvriers, d'agriculteurs, et de salariés en interim, critères en partie identifiés comme défavorables au recours.
Profil 3 : Des territoires dont le contexte mêle les effets favorables et défavorables
130 zones d'emploi (43%)
Associées à un taux de recours moyen, identique à celui du profil 2, ces territoires se distinguent des précédents par un contexte socio-économique différent : la part des femmes (parmi les actifs), des employés et des diplômés de niveau 3-4 y est en effet plus importante qu'ailleurs. Le contexte mêle ainsi des critères a priori favorables au recours (femmes, salariés à temps partiel) et d'autres moins propices (employés, établissements de 1 à 9 salariés).
Profil 4 : Des territoires au contexte défavorable
19 zones d'emploi (6%)
Associées à un taux de recours faible, ces territoires se caractérisent par une proportion élevée d'employés, d'artisans et de personnes peu ou pas qualifiées (niveau 1-2), facteurs défavorables au recours. La population active y est également plus âgée que la moyenne (la moitié des actifs a plus de 45 ans). On retrouve ce profil dans les DOM et en Corse.

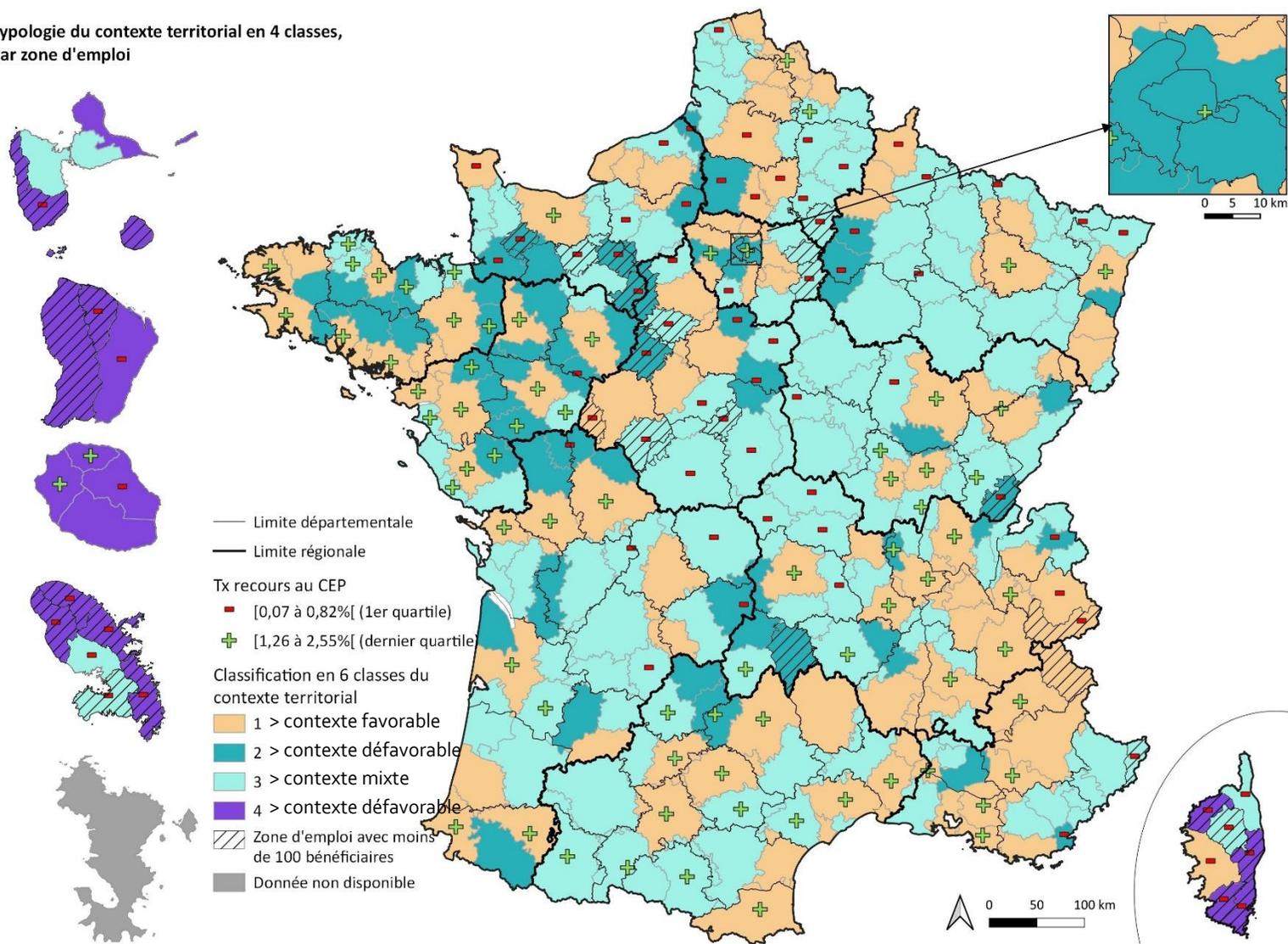
Notes : 1) L'interprétation des profils se lit en termes de surreprésentation et non en termes de valeur absolue (surreprésentation d'un critère donné dans un profil, par rapport à sa valeur dans l'ensemble de l'échantillon). Seuls les critères significativement différents de la moyenne globale sont mentionnés dans les descriptifs. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 2.

2) Les résultats issus du modèle de régression s'interprètent, en termes d'effet des facteurs, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire en isolant chacun des facteurs afin d'en mesurer l'effet propre). Dans la réalité, les facteurs sont interdépendants : sur un même territoire peuvent s'entrecroiser des facteurs a priori favorables au recours et d'autres a priori défavorables (ex. profil 3).

3) Seuls les critères retenus comme explicatifs du recours à l'étape précédente ont participé à la construction des profils, les autres critères ayant été ajoutés après coup pour faciliter l'interprétation des profils (valeur illustrative).

Figure 26 : Typologie de contexte territorial

Typologie du contexte territorial en 4 classes, par zone d'emploi



Source : EVOL (données provisoires au 01/01/2021), France compétences + Insee, calculs Itinere conseil/Cédégis

RESULTATS DE L'AXE 2

Les critères retenus permettant de qualifier les territoires, sur un plan socio-démographique et économique notamment, sont en grande partie corrélés entre eux.

Finalement, après la sélection opérée à l'aide d'un modèle de régression statistique, **les déterminants ayant un effet positif sur les niveaux de recours observés au CEP actifs occupés (toutes choses égales par ailleurs) sont la part des 30-45 ans, la part des femmes, la part des salariés à temps partiel, la part des professions intermédiaires : quand la part de ces catégories augmente dans la population d'un territoire, le taux de recours augmente également.** A l'inverse, une part élevée d'intérimaires, de niveaux de diplôme 1-2, d'employés, ou encore d'établissements de 1 à 9 salariés ont un effet négatif sur les niveaux observés de recours au CEP actifs occupés.

Fondée sur les facteurs sélectionnés par le modèle statistique, **la classification a mis en évidence quatre grands profils de territoires.** En termes de localisation (Figure 26) :

- Le profil 1, reflétant un contexte favorable au recours et associé à un taux de recours supérieur à la moyenne, se retrouve assez représenté dans le quart Nord-Ouest de la France métropolitaine (Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Nord-Ouest du Centre-Val de Loire, Nord de la Nouvelle Aquitaine) et dans le quart sud-Est (Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes, large partie des régions PACA et Occitanie).
- Le profil 2, présentant un contexte socio-économique plutôt défavorable et associé à un taux de recours moyen, se retrouve également bien représenté dans le quart Nord-Ouest de la France métropolitaine (Île-de-France, Sud de la Normandie, Pays de la Loire et Bretagne).
- Le profil 3, présentant un contexte socio-économique mixte (association de facteurs a priori favorables et de facteurs a priori défavorables au recours), cache des disparités territoriales en termes de taux de recours. Certaines zones d'emploi ayant ce profil sont en effet associées à des taux de recours faibles (centre géographique de la France métropolitaine, nord de la France, régions frontalières) quand d'autres sont en revanche associées à des taux de recours forts (Pyrénées).
- Le profil 4, reflétant un contexte plutôt défavorable au recours et associé à un taux de recours inférieur à la moyenne, est spécifique des DOM et de la Corse

Finalement, **cette approche combinée a permis de tester et de valider l'hypothèse selon laquelle le contexte territorial dans lequel s'inscrit le recours au CEP a un effet significatif** (positif ou négatif selon les facteurs considérés) sur le niveau de recours observé localement. On constate cependant que **les effets sont de faible ampleur** (par exemple, l'augmentation d'un point de la part des 30-45 ans sur un territoire entraîne une augmentation de 0,03 point du taux de recours sur ce territoire). En outre, les facteurs étant interdépendants, des facteurs a priori favorables au recours et d'autres a priori défavorables peuvent s'entrecroiser sur un même territoire et être associés à des niveaux de recours différents.

Le contexte seul ne peut expliquer l'ensemble des variations entre territoires. L'axe 3 a ainsi pour objet de tester un jeu d'hypothèses complémentaire, fondé cette fois sur les caractéristiques de l'offre proposée localement.

4. AXE 3 : LES EFFETS DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE



Le premier objectif de l'axe 3 est **d'interroger la relation entre les caractéristiques de l'offre (implantation des sites, services proposés, amplitude d'ouverture) et les volumes de bénéficiaires accueillis**. Un objectif complémentaire est **d'éclairer les mécanismes de choix du mode de recours au CEP** (présentiel/distanciel).

CARACTERISTIQUES DES SITES

Encadré n°4 : Sites de délivrance du CEP actifs occupés par les opérateurs régionaux

Le fichier « sites » extrait du système d'information EVOL comporte 757 observations, correspondant à l'ensemble des sites d'implantation des opérateurs régionaux du CEP actifs occupés depuis le lancement du marché, soit du 01/01/2020 au 30/09/2021.

Parmi ceux-ci, 734 sites ont effectivement accueilli des bénéficiaires sur la période considérée *, 81 ont été « désactivés » et 13 sont en cours de désactivation au moment de l'extraction des données (le statut « soumis à désactivation » pouvant recouvrir soit une demande de fermeture de la part de l'opérateur, soit être le fait d'un évènement obligeant la fermeture temporaire du site). Finalement, pour les besoins de l'analyse, seuls les sites ayant été ouverts au moins 6 mois et ayant accueilli au moins 1 bénéficiaire par mois en moyenne ont été conservés dans la suite, soit 631 sites.

Le géocodage des sites donne un résultat satisfaisant (seuls 13 sites donnent des scores de géocodage médiocres – cf. résultats détaillés en annexe 3). L'implantation des sites est cartographiée en Figure 27.

** Résultat obtenu après appariement entre les fichiers « bénéficiaires » et « sites » extraits de EVOL. A noter que l'appariement est effectué sur le nom du site mais que celui-ci n'est pas toujours identique entre les fichiers, ce qui a pu nécessiter un retraitement des données avant appariement.*

Des indicateurs synthétiques ont été créés sur la base des informations contenues dans le fichier « sites » afin de rendre compte de certaines dimensions relatives à la délivrance du CEP : notamment de l'envergure du site (à partir des variables relatives aux unités d'œuvre dispensées), de l'amplitude d'ouverture (à partir des variables relatives aux jours et heures d'ouverture), du nombre d'ETP moyen (à partir des chiffres trimestriels).

L'UOo est dispensée par la moitié des sites environ ; les UO 1 et 2 (2.1 et 2.2) sont dispensées par la quasi-totalité des sites (Tableau 9). De même, la quasi-totalité des sites dispensent 3 (UO1 et les deux composantes de l'UO2) ou 4 UO (UOo en plus)¹⁹.

¹⁹Notons que la dispense des UO1 et UO2 est théoriquement obligatoire pour l'ensemble des sites. L'écart observé est sans doute lié aux ajustements qu'il restait à réaliser dans le renseignement des données sur EVOL au moment de l'extraction.

Tableau 9 : Nombre et % de sites dispensant chacune des UO du CEP actifs occupés

UO dispensée	Nombre sites	% sites
UO0	338	53,5%
UO1	630	99,8%
UO2.1	623	98,7%
UO2.2	623	98,7%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Tableau 10 : Répartition des sites selon le nombre d'UO dispensées

Nombre d'UO dispensées	Nombre de sites
1	8
2	0
3	286
4	337
Total	631

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Encadré n°5 : Unités d'œuvre du CEP actifs occupés

Quatre unités d'œuvre (UO) d'interaction avec les bénéficiaires sont définies dans l'accord-cadre qui lie France compétences à chacun des opérateurs régionaux du CEP :

- **UO 0, Aiguillage** : service visant à orienter l'actif vers l'opérateur au regard de sa situation (statut, demande, problématique, etc.) - *principalement délivré à distance*
- **UO 1, Premier niveau de conseil personnalisé** : service visant à disposer d'un temps d'écoute et de recul sur sa situation, formuler sa demande, accéder à de l'information
- **UO 2.1, Appui à la formalisation du projet** : service visant à définir et formaliser son projet, en vérifier la faisabilité, assurer son ingénierie financière
- **UO 2.2, Appui à la mise en œuvre du projet** : service visant à soutenir la personne dans ses démarches et à l'appuyer tout au long de la mise en œuvre de son projet, à l'accompagner dans la gestion des aléas

Le service CEP est enclenché à l'initiative et à la demande de la personne (bénéficiaire). La personne peut décider d'accéder au service directement en niveau 2 (UO 2.1) sans passer préalablement par l'UO1. Elle a le choix du présentiel ou du distanciel.

La base « sites » extraite de EVOL renseigne sur les jours et heures d'ouverture par demi-journée du lundi au samedi. Des champs textes permettent également de repérer les sites non permanents (pas de jour d'ouverture fixe ou mention de permanence bimensuelle ou mensuelle). Sur cette base, un indicateur synthétique relatif à l'amplitude d'ouverture a été calculé : les 2 tiers des sites sont ouverts *a minima* 4 jours par semaine, moins de 1 sur 10 est non permanent (Tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des sites selon le type

	Nombre sites	% sites
Site non permanent	53	8,4%
Ouverture 1 à 3 jours hebdo	154	24,4%
Ouverture 4 à 6 jours hebdo	424	67,2%
Total	631	100%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Les deux tiers des sites mettent à disposition moins de 1 ETP par trimestre (chargés d'information, conseillers, managers confondus) ; 10% en mettent plus de 2 (Tableau 12). Notons cependant que, conformément au cahier des charges réglementaire, le nombre d'ETP mis à disposition par les opérateurs a vocation à s'adapter en fonction des volumes de bénéficiaires accueillis.

Tableau 12 : Répartition des sites selon le nombre d'ETP moyen par trimestre

	Nombre sites	% sites
< 1 ETP	436	69,1%
1 à 2 ETP	127	20,1%
Plus de 2 ETP	68	10,8%
Total	631	100%

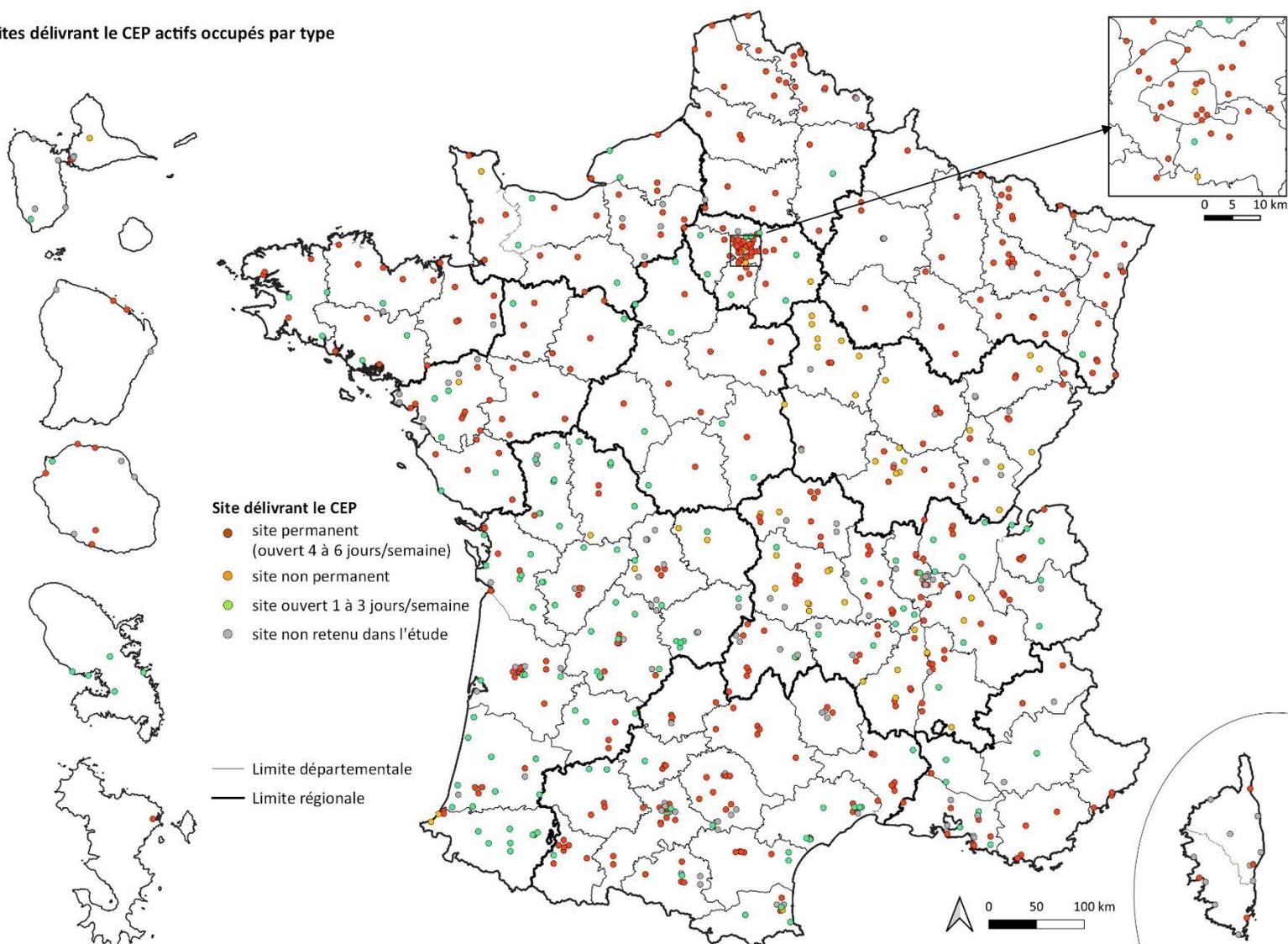
Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

L'ensemble de ces données participant à caractériser les sites, en tant qu'offre de service. Leur mise en relation avec le volume moyen mensuel des bénéficiaires accueillis, dans la dernière partie de cette section, permettra de dégager des enseignements sur les effets des caractéristiques de l'offre sur le recours au CEP.

Figure 27 : Carte des sites d'implantation des opérateurs du CEP

Sites délivrant le CEP actifs occupés par type



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

EFFETS DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE SUR LE RECOURS

Plus précisément, l'objectif de l'axe 3 est d'apporter des éléments de réponse aux questionnements suivants, résumés ici d'après le cahier des charges²⁰ :

- **Effets de l'implantation du site** : Y a-t-il un lien entre la densité du recours au CEP et l'implantation du site ? Autrement dit, peut-on trouver un lien entre le volume mensuel moyen de bénéficiaires accueillis et le type d'espace dans lequel le site est implanté ? De plus, les constats sont-ils différents selon le mode de contact (présentiel/distanciel) ?
- **Stratégie de choix du site** : Pour les bénéficiaires en présentiel, peut-on éclairer la stratégie de choix du site en comparant les distances site-domicile et site-lieu de travail ?
- **Effets de la distance** : Y a-t-il un lien entre le volume de bénéficiaires accueillis par un site et la distance parcourue par ces mêmes bénéficiaires ? De plus, y a-t-il un lien entre le mode de contact (présentiel ou distanciel) et la distance séparant les bénéficiaires de leur site de rattachement ?
- **Effets de la capacité d'accueil** : Y a-t-il un lien entre le volume de bénéficiaires accueillis par un site et la capacité d'accueil du site ? Les constats sont-ils différents selon le mode de contact (présentiel/distanciel) ?

Avant d'aborder ces différentes analyses, des calculs préalables de distances ont été opérés. Afin de faciliter la compréhension des résultats ci-après, les calculs et choix méthodologiques sont décrits succinctement ci-dessous (*plus de détails en annexe 4*).

Calculs géomatiques des distances

- **Etape 1 : Affectation d'un site à un bénéficiaire**

Pour un bénéficiaire donné, toutes les interactions successives sont enregistrées avec pour chacune, notamment, le site et le mode d'interaction. Si le site de la première interaction est renseigné, c'est celui qui a été affecté à l'individu dans le cadre de l'étude. Sinon, le site de la 2^{ème} interaction est affecté si celui-ci est renseigné, sinon le site de la 3^{ème} interaction etc.

Au total, 96 910 bénéficiaires (48%) n'ont aucun site renseigné (situation de CEP 100% distanciel²¹) : pour ceux dont l'adresse du domicile a pu être géolocalisée (soit 96 665 bénéficiaires), le site le plus proche (distance domicile-site) a été affecté²².

NB. L'intérêt de la démarche d'attribution d'un site à un bénéficiaire qui a opté pour un recours entièrement en distanciel pourrait néanmoins être questionné. Nous considérons ici qu'il s'agit d'un rattachement théorique permettant d'éclairer les mécanismes de choix du mode de recours (présentiel ou distanciel) à partir, notamment, de la distance séparant un bénéficiaire du site le plus proche.

²⁰ L'effet de l'accessibilité des sites sur les volumes de bénéficiaires accueillis était également questionné dans le cahier des charges. Le choix a été fait ici de traiter cette question à partir des effets de la distance et de l'implantation des sites.

²¹ A compter de juin 2021, un site principal est renseigné dans EVOL pour tous les bénéficiaires, y compris en distanciel. Les cas mentionnés concernent des entrées antérieures à cette date.

²² On note cependant qu'une telle affectation attribue parfois un site en dehors du lot connu pour le bénéficiaire, ce qui constitue une limite de la méthode (9 488 cas, soit environ 10%). Par ailleurs, les adresses domicile de 245 bénéficiaires 100% distanciel n'ayant pas pu être géolocalisées, aucun site n'a pu leur être affecté.

- **Etape 2 : Localisation des bénéficiaires au lieu de travail**

Seule la commune du lieu de travail étant renseignée dans les données EVOL, les bénéficiaires ont été localisés au centroïde de cette commune pour le calcul des distances²³.

- **Etape 3 : Calculs des distances domicile-site et lieu de travail-site (approche par isochrones autour de chaque site)**

Afin de traiter efficacement le volume de données, nous avons opté pour le calcul d'isochrones, i.e. la détermination du territoire atteint, en véhicule particulier, en un temps défini. Ainsi, pour chaque site, ont été « dessinés » quatre isochrones correspondant à la zone accessible depuis le site en 15, en 30, en 45 et en 60 minutes.

Plus que de distances, nous parlerons en fait de temps de parcours (basé sur les limitations de vitesse). Cette méthode permet par exemple de déterminer si un bénéficiaire, en présentiel, fréquente un site plus éloigné que le site le plus proche de chez lui (Tableau 15 et suivants ci-dessous), ou encore de mettre en évidence les territoires situés à plus d'une demi-heure d'un site délivrant le CEP. Les cartes correspondantes sont présentées dans les pages suivantes (Figure 29 et suivantes).

Effets de l'implantation du site



Rappel des questions : Y a-t-il un lien entre le volume du recours au CEP et l'implantation du site ? Autrement dit, peut-on trouver un lien entre le volume mensuel moyen de bénéficiaires accueillis sur le site et le type d'espace dans lequel est implanté le site ? De plus, les constats sont-ils différents selon le mode de contact (présentiel/distanciel) ?

Sans surprise, les volumes moyens mensuels de bénéficiaires par site sont maximaux dans les sites implantés dans des communes appartenant au pôle principal de l'aire d'attraction des villes et dans les communes d'un pôle secondaire (Tableau 13), là où les densités de population sont les plus fortes. Le lien semble ainsi établi entre le type d'espace et le volume de bénéficiaires.

Les constats sont identiques s'agissant des bénéficiaires en 100% distanciel, qui représentent 60% de l'ensemble : les sites accueillant les volumes mensuels les plus importants sont en effet situés dans le pôle principal des aires d'attraction des villes et dans les communes d'un pôle secondaire. En revanche, s'agissant du recours en présentiel, on observe des volumes mensuels supérieurs dans le pôle principal (commune-centre ou autres communes du pôle).

Plus informatif, si l'on s'intéresse cette fois à la part que représente le 100% distanciel selon le type de commune d'implantation (Tableau 14), on observe que c'est dans les communes des pôles secondaires et dans celles hors de l'attraction des villes qu'elle est la plus importante (>70%).

²³ Une méthode alternative a été testée, utilisant l'adresse précise du lieu de travail récupérée d'après le n° SIRET de l'entreprise croisé avec la base SIRENE de l'Insee. Les résultats obtenus étant moins satisfaisants sur le plan méthodologique, la première option de calcul a été conservée pour l'analyse. Les détails sont présentés en annexe 4.



En résumé, s'agissant du distanciel, les volumes les plus importants sont dans les pôles principaux et secondaires (plus peuplés), mais la part qu'ils représentent est maximale, également, dans les zones plus éloignées des pôles. Cet aspect est approfondi plus loin à partir de la question de l'accessibilité des sites.

Tableau 13 : Volumes moyens mensuels de bénéficiaires accueillis par site selon le type de commune où le site est implanté

	Nb sites	Nb moyen bénéf. accueillis	Nb moyen en présentiel	Nb moyen en distanciel
Commune-centre	432	29.9	13.8	16.7
Autre commune du pôle principal	78	56.6	18.9	38.0
Commune d'un pôle secondaire	9	46.0	10.7	39.7
Commune de la couronne	96	24.9	10.9	14.9
Commune hors attraction des villes	14	4.1	1.8	3.1
N/A	2	20.6	15.0	5.5
Total	631	32.1	13.8	19.0

Sources : EVOL (données provisoires), France compétences + Insee, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Tableau 14 : Répartition des volumes de bénéficiaires selon le mode de contact, en fonction du type de commune où le site est implanté

	Nb total de bénéficiaires	% en présentiel	% en distanciel
Commune-centre	124 086	45.1	54.9
Autre commune du pôle principal	40 941	33.1	66.9
Commune d'un pôle secondaire	3 831	23.2	76.8
Commune de la couronne	22 754	39.7	60.3
Commune hors attraction des villes	546	26.7	73.3
N/A	351	72.6	27.4
Total	192 509	41.5	58.5

Sources : EVOL (données provisoires), France compétences + Insee, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires rattachés à un site actif au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Stratégie de choix du site



Rappel des questions : Pour les bénéficiaires en présentiel, peut-on éclairer la stratégie de choix du site en comparant les distances site-domicile et site-lieu de travail ?

A partir des isochrones et pour les seuls bénéficiaires en présentiel ou mixte ayant fait l'objet d'un géocodage avec succès (soit 79 569 bénéficiaires), trois types de distances ont été comparées :

- Distance entre l'adresse du site et l'adresse du domicile
- Distance entre l'adresse du site et la commune du lieu de travail
- Distance entre l'adresse du site et la commune de résidence (moins précise qu'à l'adresse exacte mais qui permet une comparaison directe, au même niveau de précision, avec la distance au lieu de travail)

Les tableaux suivants comparent tout d’abord la répartition des bénéficiaires selon la distance (adresse domicile, commune du lieu de travail, du domicile) les séparant du site le plus proche vs. le site effectivement fréquenté. **L’objectif est d’apporter un éclairage sur la stratégie du choix de site : les bénéficiaires vont-ils au plus proche de chez eux ou au plus proche de leur lieu de travail ?**

S’agissant de la distance au lieu de résidence (Tableau 15), il ressort notamment que :

- **50% des bénéficiaires fréquentent un site à moins de 15 minutes en voiture de leur lieu de résidence, alors que 64% habitent à moins de 15 minutes d’un site**, signifiant que 14% ont préféré un site plus éloigné de chez eux (à comparer au lieu de travail, voir ci-dessous)
- 82% fréquentent un site à moins de 30 minutes en voiture de leur lieu de résidence, alors que 95% habitent à moins de 30 minutes d’un site, signifiant là encore qu’une part choisit de fréquenter un site plus éloigné
- 6% fréquentent un site à plus de 45 minutes en voiture de leur lieu de résidence
- Les temps de parcours apparaissent un peu plus longs lorsqu’on se base sur la commune du domicile (moins précis)

En comparaison avec la distance au lieu de travail (Tableau 16), il ressort que **72% des bénéficiaires travaillent à moins de 15 minutes d’un site, dont 68% l’ont effectivement fréquenté**. Si les temps de parcours sont légèrement surestimés par le mode de calcul utilisant la commune du lieu de travail (comme le suggère la comparaison des temps de parcours entre adresse et commune de résidence), il est possible que la part de bénéficiaires travaillant à moins de 15 minutes d’un site et l’ayant choisi pour la délivrance du CEP soit encore plus forte.

Tableau 15 : Répartition des bénéficiaires selon les temps d’accès au site le plus proche de leur domicile vs. au site qu’ils ont effectivement fréquenté

ratio		Temps d’accès au site le + proche					Total
		[0-15[[15-30[[30-45[[45-60[≥60	
Temps d’accès au site fréquenté	[0-15[50%					50%
	[15-30[9%	23%				32%
	[30-45[3%	5%	4%			12%
	[45-60[1%	1%	1%	0%		3%
	≥60	1%	1%	0%	0%	0%	3%
	Total	64%	30%	5%	0%	0%	100%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires en présentiel ayant fait l’objet d’un géocodage au lieu de résidence (n=79 569)

Lecture : 64% des bénéficiaires disposent d’un site à moins de 15 minutes de chez eux mais seulement 50% le fréquentent.

Tableau 16 : Répartition des bénéficiaires selon les temps d'accès au site le plus proche de leur lieu de travail vs. au site qu'ils ont effectivement fréquenté

ratio		Temps d'accès au site le + proche					Total
		[0-15[[15-30[[30-45[[45-60[≥60	
Temps d'accès au site fréquenté	[0-15[68%					68%
	[15-30[2%	18%				20%
	[30-45[1%	1%	03%			5%
	[45-60[0%	0%	0%	0%		2%
	≥60	2%	1%	0%	0%	3%	6%
	Total	72%	20%	4%	1%	3%	100%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires en présentiel ayant fait l'objet d'un géocodage au lieu de travail (n=79 569)

Tableau 17 : Répartition des bénéficiaires selon les temps d'accès au site le plus proche de leur commune de domicile vs. au site qu'ils ont effectivement fréquenté

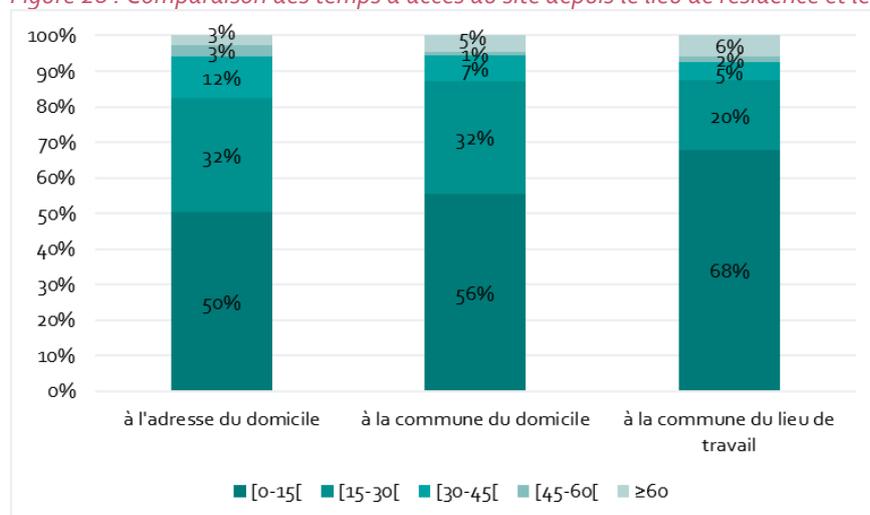
ratio		Temps d'accès au site le + proche					Total
		[0-15[[15-30[[30-45[[45-60[≥60	
Temps d'accès au site fréquenté	[0-15[56%					56%
	[15-30[1%	31%				32%
	[30-45[0%	1%	6%			7%
	[45-60[0%	0%	0%	1%		1%
	≥60	2%	1%	0%	0%	1%	5%
	Total	59%	33%	7%	1%	1%	100%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires en présentiel ayant fait l'objet d'un géocodage à la commune de résidence (n=79 569)

Ces éléments semblent indiquer que les bénéficiaires, en présentiel, se tournent prioritairement vers un site proche de leur lieu de travail (ce qui concourt à expliquer la plus forte concentration du recours dans les métropoles et grandes agglomérations observée dans l'axe 1). La Figure 28 ci-dessous confirme ces résultats : 68% des bénéficiaires, soit les deux tiers, choisissent un site à moins de 15 minutes de leur lieu de travail (55% à moins de 15 minutes de leur commune de domicile et 50% à moins de 15 minutes de leur adresse de domicile).

Figure 28 : Comparaison des temps d'accès au site depuis le lieu de résidence et le lieu de travail



Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires en présentiel ou mixte ayant fait l'objet d'un géocodage (entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021)

En attribuant ensuite un temps de trajet de 15, 30, 45, 60 et 75 minutes aux bénéficiaires situés dans les isochrones [0-15[minutes, [15-30[, [30-45[minutes, [45-60[minutes et hors isochrone, on obtient les temps de parcours moyens suivants, selon le point de départ considéré :

Temps de parcours moyen entre le site et...



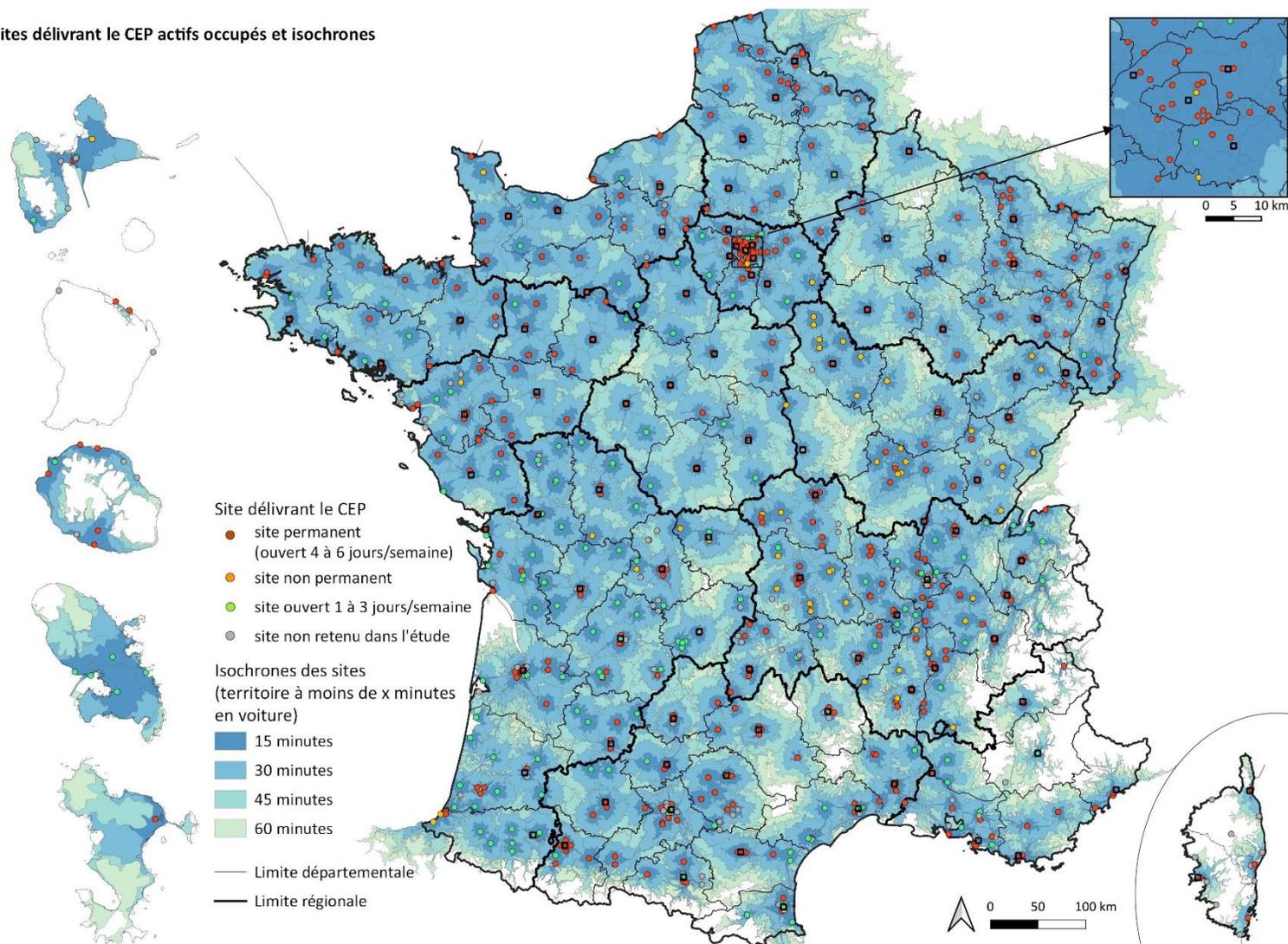
Retenons finalement les enseignements suivants :

- **En présentiel, les bénéficiaires fréquentent très majoritairement un site à moins de 30 minutes de leur lieu de résidence ou de leur lieu de travail (87%) ;**
- **68% ont opté pour un site à moins de 15 minutes de la commune de leur lieu de travail, 56% pour un site à moins de 15 minutes de leur commune de résidence, suggérant que le choix du site se fait au plus proche du lieu de travail plutôt que du domicile.**
- **Les temps de trajet moyens sont de l'ordre de 25 minutes environ** et apparaissent assez proches quel que soit le point de départ considéré. La perte de précision due à la localisation du lieu de travail à la commune ne permet pas d'interpréter plus finement des différences de moins d'une minute.

Par ailleurs, les isochrones à partir des sites (Figure 29 et suivantes) montrent notamment **qu'une large partie du territoire national est à moins d'une demi-heure d'un site délivrant le CEP**, ainsi que l'examine plus précisément la section suivante sur les effets de la distance.

Figure 29 : Isochrones au départ des sites

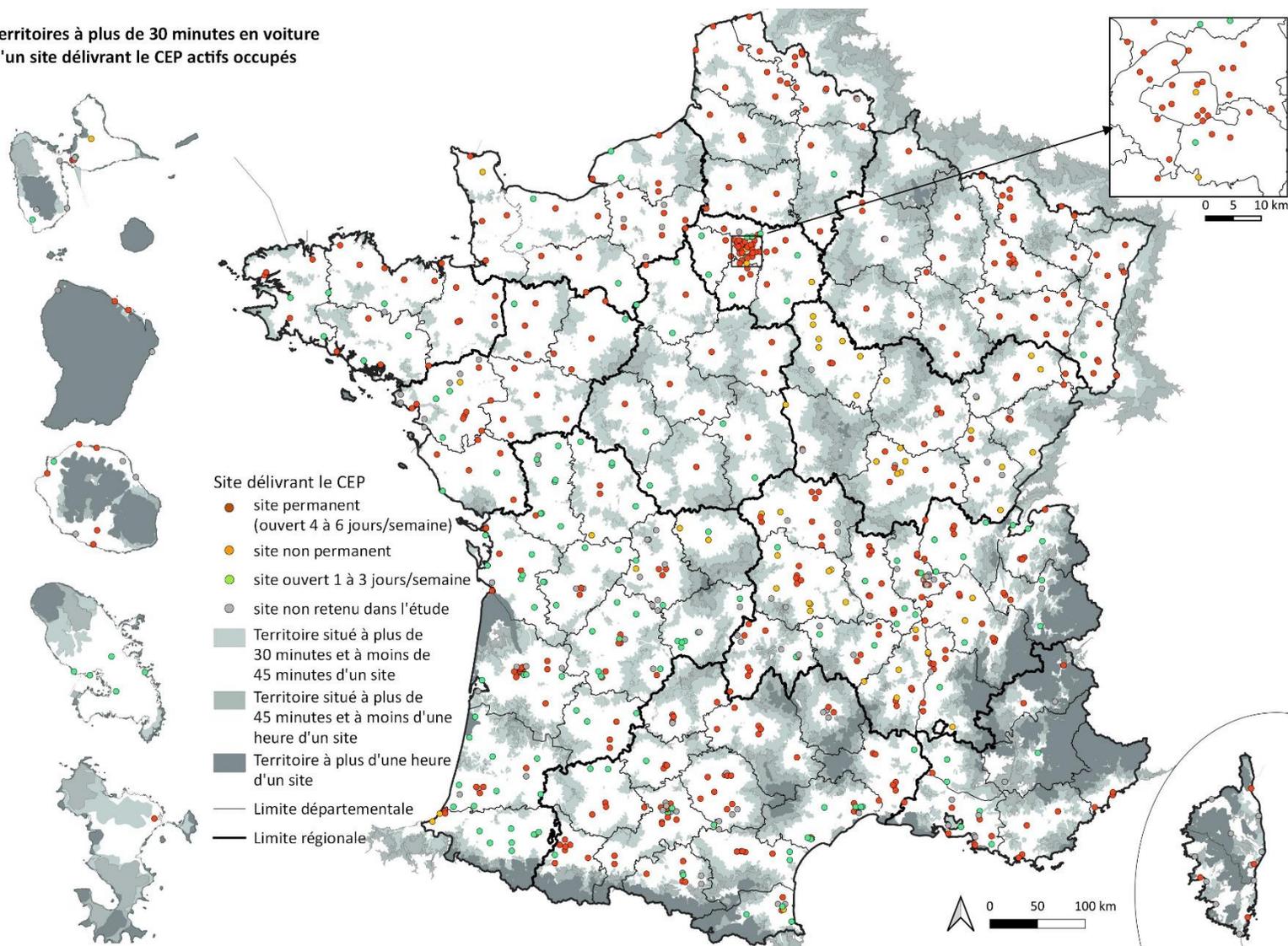
Sites délivrant le CEP actifs occupés et isochrones



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 30 : Territoires à plus d'une demi-heure en voiture d'un site délivrant le CEP

Territoires à plus de 30 minutes en voiture d'un site délivrant le CEP actifs occupés



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Effets de la distance



Rappel des questions : Y a-t-il un lien entre le volume de bénéficiaires accueillis par un site et le temps de parcours de ces mêmes bénéficiaires ? De plus, y a-t-il un lien entre le mode de contact et le temps de parcours séparant les bénéficiaires de leur site de rattachement ?

La Figure 29 (ci-dessus) représente les isochrones (15, 30, 45 et 60 minutes) à partir des sites. La Figure 30 (ci-dessus) est complémentaire puisqu'elle représente les territoires situés à plus de 30, 45 ou 60 minutes de tout site. De ces cartes, ressortent les enseignements suivants :

- **Parmi les territoires à plus d'une heure** d'un site figurent les Alpes, les Pyrénées, une partie des Cévennes, les hauteurs corses, réunionnaises, guadeloupéennes et martiniquaises ainsi que le parc amazonien de la Guyane.
- **Les territoires se trouvant à plus d'une demi-heure et à moins d'une heure** d'un site sont présents sur un axe Nord-Est | Sud-Ouest : ancienne région Champagne-Ardenne, la Nièvre, la Côte d'Or, la région Centre-Val de Loire, la Creuse, la Corrèze, le Lot, l'Aveyron, l'Hérault, la Lozère.
- **Il semble ainsi que tous les territoires significativement peuplés sont relativement proches d'un site, hormis la partie occidentale de la Guyane.**

En termes de densité de sites, on relève un "niveau de couverture" différent selon les zones géographiques.

Parmi les régions bien couvertes en sites, on relève :

- La Bretagne, les Pays de la Loire, l'Île-de-France, une large partie de la Nouvelle Aquitaine, la partie occidentale de l'Occitanie, la façade méditerranéenne, l'axe du Rhône, la Guadeloupe, zones qui enregistrent des taux de recours relativement forts.
- Le Nord de l'Auvergne (ancienne région), le Sud de la Picardie, le Nord de la Moselle, les parties centrales et méridionales de la Martinique, zones qui enregistrent des taux de recours plus faibles.

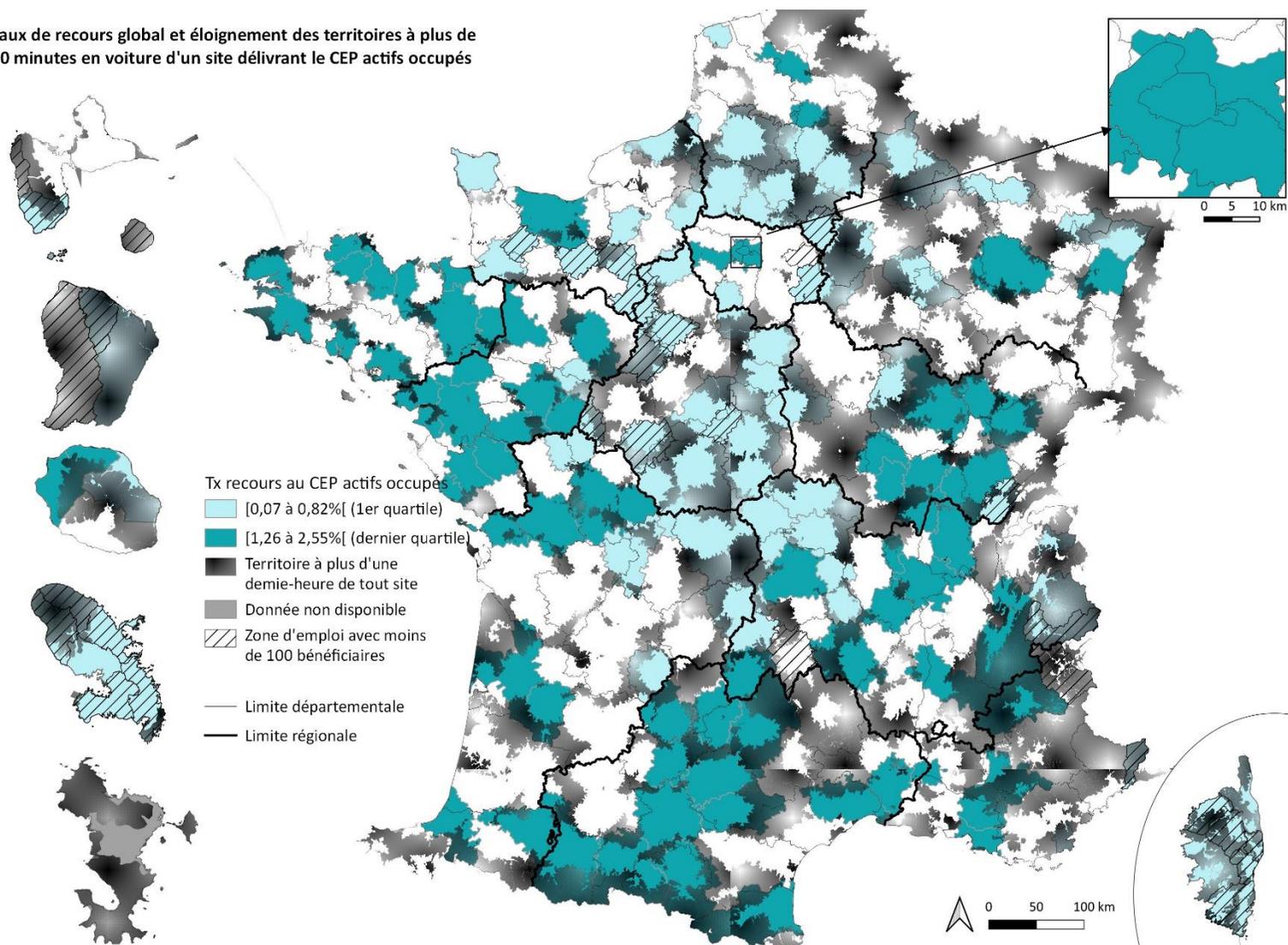
Parmi les zones moins bien couvertes en sites, on relève :

- La partie orientale de la région PACA, le Sud de l'Isère qui connaissent des taux de recours relativement forts.
- L'ancienne région Champagne-Ardenne, une large partie de la Picardie, la Corse, la Guyane, qui connaissent des taux de recours faibles.

Pour aller plus loin, la Figure 31 (ci-dessous) superpose le taux de recours global des zones d'emploi (premier et dernier quartiles) et les portions de territoires situées à plus d'une demi-heure de tout site délivrant le CEP. Globalement, 25% de zones d'emploi ayant les plus forts taux de recours au CEP ont la majeure partie de leur territoire à moins de 30 minutes d'un site. A l'inverse, bon nombre des 25% de zones d'emploi aux taux de recours les plus faibles ont une plus grande partie de leur territoire située à plus de 30 minutes d'un site. **Un maillage plus faible des territoires semble donc avoir un effet négatif sur les taux de recours.**

Figure 31 : Carte du taux de recours global + territoires éloignés des sites

Taux de recours global et éloignement des territoires à plus de 30 minutes en voiture d'un site délivrant le CEP actifs occupés



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

En complément, l'étude des corrélations entre volumes accueillis par un site et temps de parcours pour les bénéficiaires qui y sont rattachés montre un **effet inverse de la durée de parcours sur le volume accueilli** (Tableau 18) : plus le temps de parcours est important, moins nombreux sont les bénéficiaires – ce qui est assez intuitif et recoupe les constats précédents.



En distanciel, le temps de parcours reste théorique puisque les bénéficiaires ne se sont pas déplacés. Cependant, l'effet inverse de la durée de parcours sur le volume de bénéficiaires accueillis s'observe également avec ce mode de recours.

Tableau 18 : Coefficients de corrélation entre le nombre moyen mensuel de bénéficiaires d'un site et le temps de parcours moyen

Tous bénéficiaires	-0.30 ***
En distanciel	-0.29 ***
En présentiel	-0.21 ***

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires ayant fait l'objet d'un géocodage entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Notes : les temps de parcours moyens sont basés sur les isochrones du site le plus proche, en affectant des durées de 15, 30, 45 et 60 minutes aux isochrones 0-15, 15-30, 30-45, 45-60. Un coefficient de corrélation est compris entre -1 (corrélation négative parfaite) et 1 (corrélation positive parfaite).

**** ces 3 astérisques indiquent que le résultat est statistiquement significatif (p-value < 1%)*

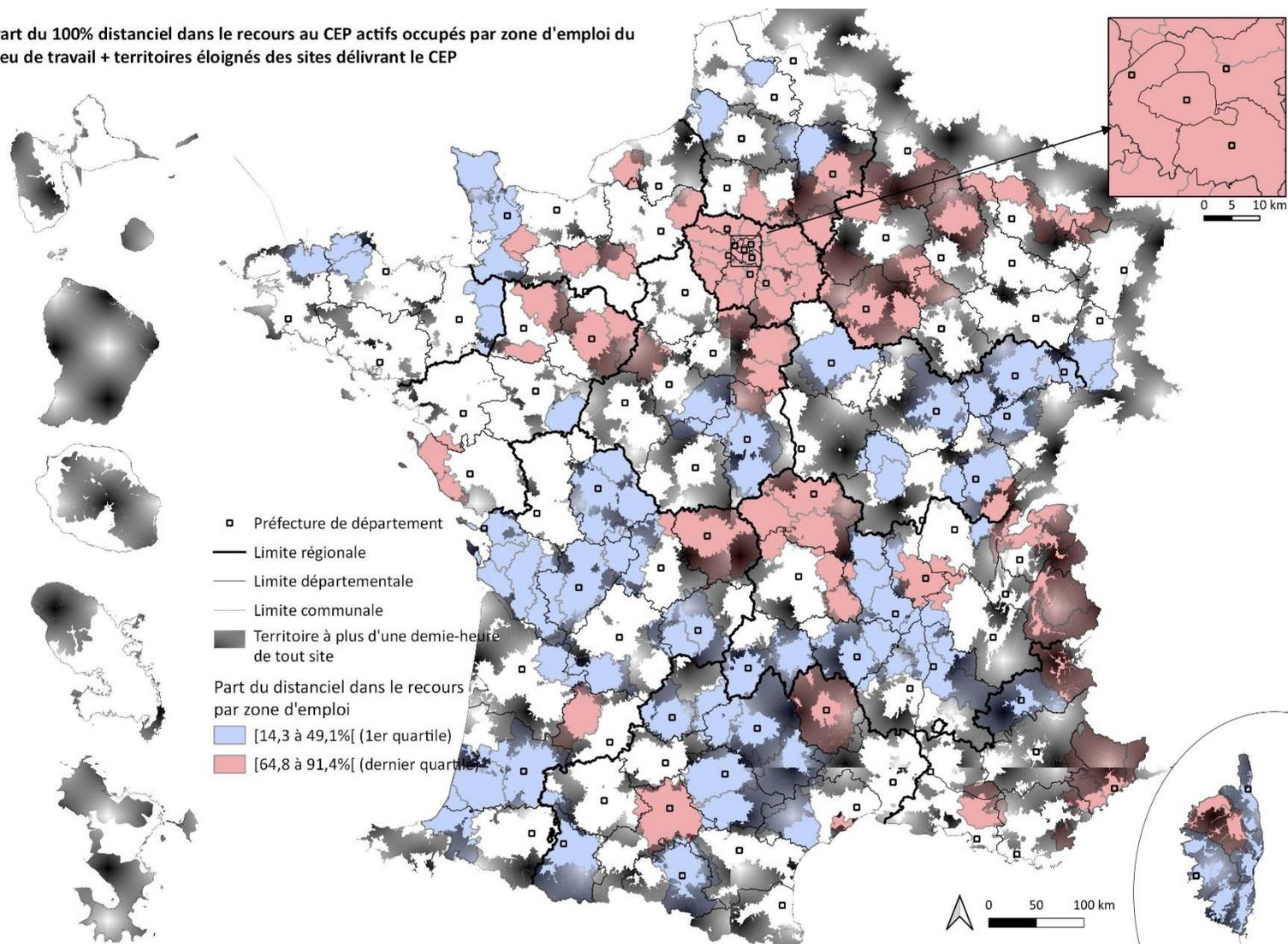
Afin d'étudier plus avant le recours au distanciel, la Figure 32 (ci-dessous) superpose – sur le même principe que la carte précédente – la part du distanciel dans le recours global (premier et dernier quartiles) et les portions de territoires situées à plus d'une demi-heure de tout site délivrant le CEP. On constate notamment que le recours au distanciel peut être privilégié :

- Dans les zones d'emploi où les temps de trajet sont importants (Ile-de-France, Rhône...)
- Dans les zones d'emploi dont une large portion du territoire est située à plus d'une demi-heure de tout site (Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, Aube, Marne, Ardenne, Lozère, Creuse...). Cette observation n'est cependant pas systématique puisque des zones d'emploi avec de larges parties éloignées de tout site présentent un recours en distanciel moyen.

Enfin, la Figure 33 (ci-dessous) superpose sur une même carte les trois couches suivantes : le recours au CEP en distanciel (en nombre et en ratio), les 25% de zones d'emploi enregistrant les taux de recours globaux les plus faibles, et les territoires éloignés de tout site délivrant le CEP. Elle met en évidence le fait que, **en dehors des zones agglomérées, le recours accru au distanciel semble corrélé d'une part au faible taux de recours, et d'autre part à l'éloignement de tout site.**

Figure 32 : Carte du recours en distanciel + territoires éloignés des sites

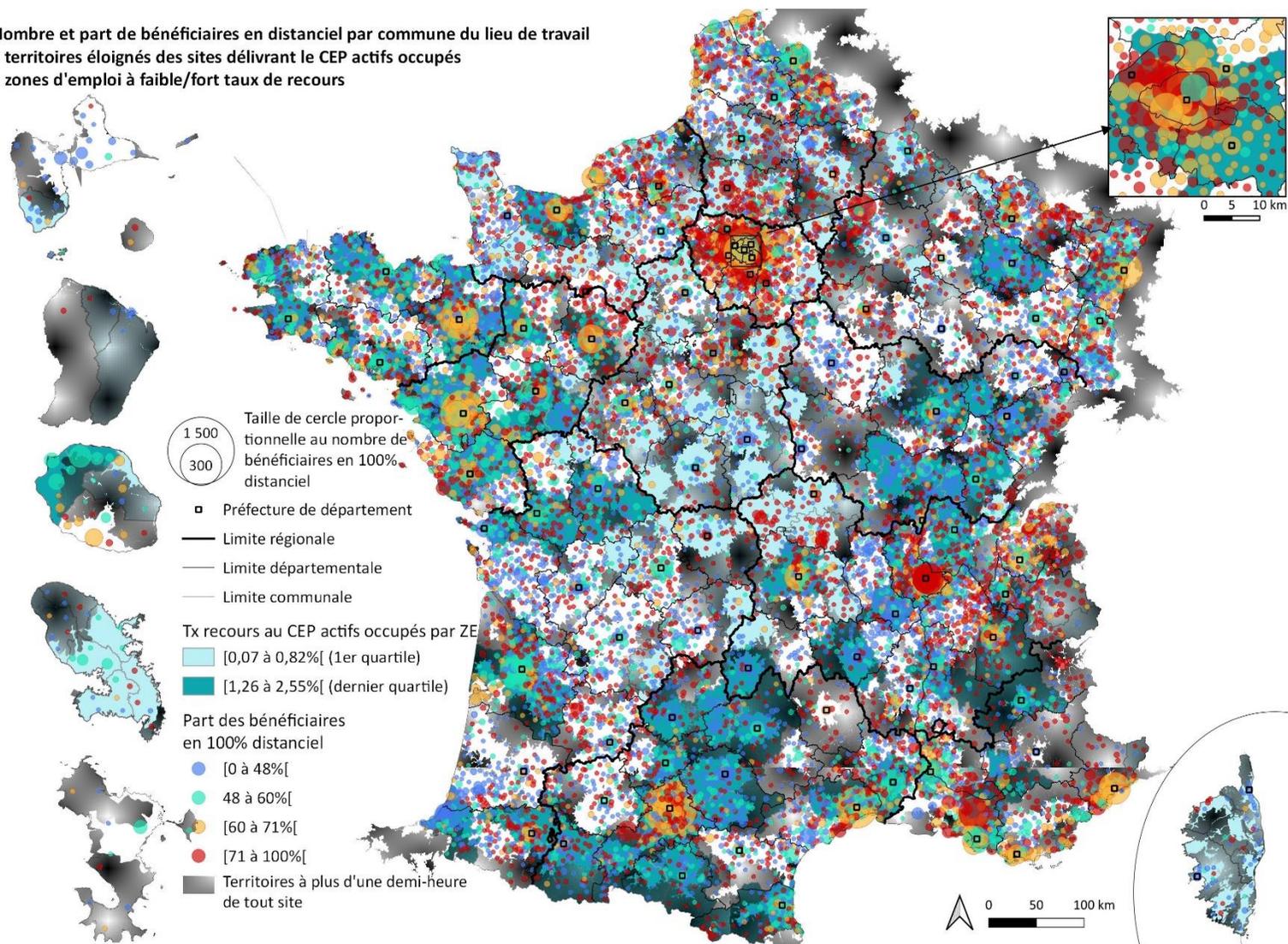
Part du 100% distanciel dans le recours au CEP actifs occupés par zone d'emploi du lieu de travail + territoires éloignés des sites délivrant le CEP



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 33 : Carte du recours en distanciel + territoires éloignés des sites ou à faible taux de recours

Nombre et part de bénéficiaires en distanciel par commune du lieu de travail
+ territoires éloignés des sites délivrant le CEP actifs occupés
+ zones d'emploi à faible/fort taux de recours



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis



S'agissant des effets de la distance, retenons finalement les enseignements suivants :

- Le maillage territorial des sites délivrant le CEP permet à une large partie du territoire national de se trouver à moins de 30 minutes d'un site.
- L'étude montre bien que plus la distance à parcourir est importante, plus le volume moyen de bénéficiaires sur un site est faible. Un maillage plus faible est généralement associé à un taux de recours plus faible localement. Ces constats ne sont cependant pas systématiques
- Cet effet semble accru s'agissant du recours au CEP en distanciel, les bénéficiaires résidant ou travaillant loin d'un site ou sur un territoire où les temps de trajet sont importants ayant une propension plus forte à recourir au distanciel. En parallèle, dans les zones où les taux de recours sont faibles, la part du distanciel est plus forte.

Effets de la capacité d'accueil



Rappel de la question : Y a-t-il un lien entre le volume de bénéficiaires accueillis par un site et la capacité d'accueil du site ? Les constats sont-ils différents selon le mode de contact (présentiel/distanciel) ?

La capacité d'accueil du site est résumée à travers deux indicateurs synthétiques que sont le type de site (permanent ou non permanent) et le nombre d'ETP moyen par trimestre. La Figure 29 ci-dessus renseigne sur le maillage territorial en fonction du type de site. On constate notamment que :

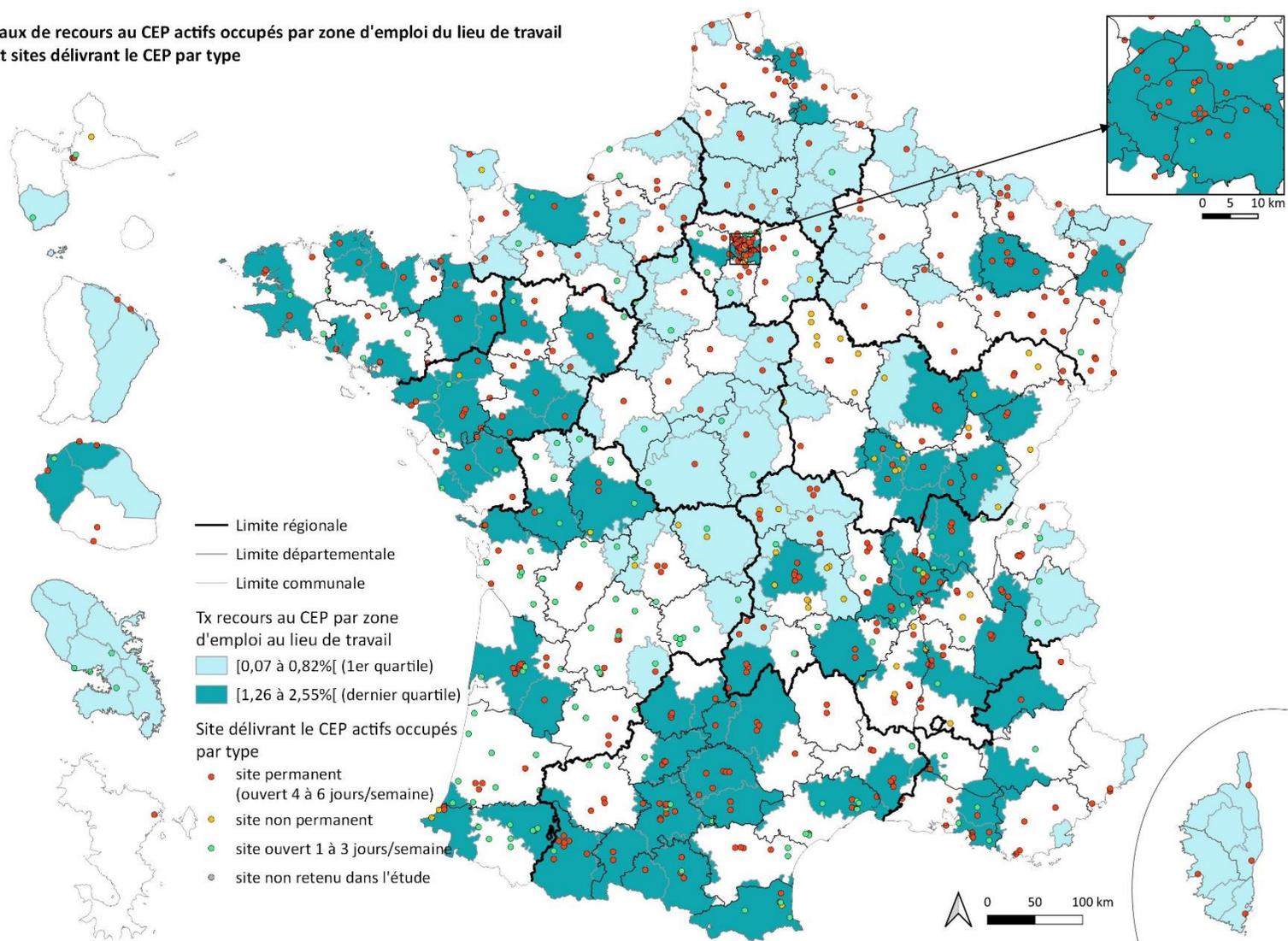
- La densité de sites est importante en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie, dans les Pays de la Loire et dans l'est de la région Grand-Est, avec des sites majoritairement permanents, ouverts entre 4 et 6 jours par semaine.
- La densité de sites est également importante en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne-France-Comté, avec dans un cas une forte proportion de sites ouverts 1 à 3 jours par semaine et dans l'autre une majorité de sites non permanents
- La densité des sites est moyenne en Bretagne, Normandie, Hauts-de-France et PACA.
- Elle est plus faible en Centre-Val de Loire et dans l'ancienne région Champagne-Ardenne.

Du point de vue de l'accessibilité, la Figure 30 (ci-dessus) complète la Figure 29 montrant que les sites les plus proches des territoires « éloignés » (situés à plus de 30 minutes de tout site) sont majoritairement des sites permanents – sauf en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne-France-Comté.

Quel lien peut-on faire entre densité, type de site et taux de recours ? La Figure 34 (ci-après) superpose ces informations.

Figure 34 : Carte du recours global + sites par type

Taux de recours au CEP actifs occupés par zone d'emploi du lieu de travail et sites délivrant le CEP par type



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

La Figure 34 ci-dessus montre notamment que les zones au maillage dense (en particulier s’agissant de sites ouverts au moins 4 jours par semaine : Occitanie, Ile-de-France, Pays de la Loire...) présentent des taux de recours élevés. Des zones où la densité de sites est plus faible sont à l’inverse associés à des taux de recours plus faibles (Centre-Val de Loire, ancienne région Champagne-Ardenne). En Nouvelle-Aquitaine, dans les zones où le maillage repose plus fréquemment sur des sites ouverts 1 à 3 jours par semaine, les taux de recours sont moyens voire faibles. C’est le cas également en Bourgogne-Franche-Comté, dans les zones d’emploi où le maillage est plus faible et repose davantage sur des sites non permanents.

Qu’en est-il à présent à l’échelle des sites ? Les tableaux ci-dessous mettent en relation la capacité d’accueil des sites et le nombre mensuel moyen de bénéficiaires accueillis. Assez logiquement, **plus la capacité d’accueil du site est importante (que ce soit en termes d’amplitude d’ouverture ou d’ETP), et plus le nombre moyen mensuel de bénéficiaires accueillis est élevé.**

Tableau 19 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaires par site selon l’amplitude d’ouverture

	Nombre de sites	Nombre moyen de bénéficiaires / site / mois	Dont % en distanciel	Dont % en présentiel
Site non permanent	53	9.9 (100%)	80%	20%
Ouverture 1 à 3 jours / semaine	154	16.1 (100%)	66%	34%
Site permanent (4 à 6 jours / semaine)	424	37.4 (100%)	57%	43%

Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021 (n=631)

Tableau 20 : Nombre moyen de bénéficiaires par site selon le nombre moyen d’ETP par trimestre

	Nombre de sites	Nombre moyen de bénéficiaires / site	Dont % en distanciel	Dont % en présentiel
< 1 ETP	436	21.7 (100%)	64%	36%
1 à 2 ETP	127	37.5 (100%)	55%	45%
Plus de 2 ETP	68	62.5 (100%)	53%	47%

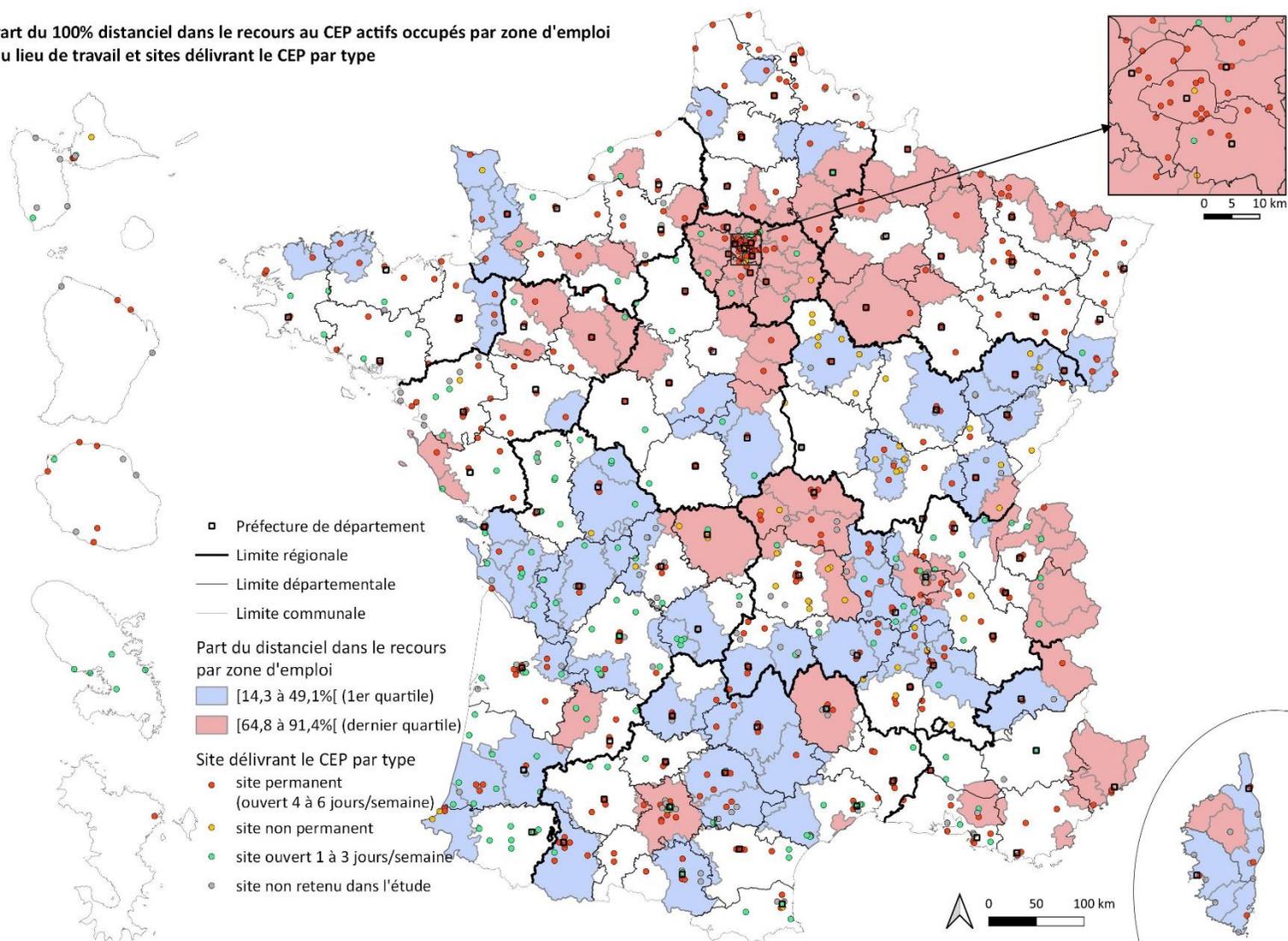
Champ : Sites actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins un bénéficiaire/mois entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021 (n=631)

La part du distanciel apparaît plus importante, relativement, dans les sites non permanents et dans les sites les moins bien pourvus en ETP (deux indicateurs qui se recoupent). On observe une gradation dans le recours au distanciel : **moins la capacité d’accueil du site est importante (en termes d’amplitude d’ouverture ou de nombre d’ETP) et plus le recours au distanciel est élevé.**

En complément, la Figure 35 (ci-dessous) superpose sur une même carte les sites par type (permanent/non permanent) et la part du distanciel dans le recours global des zones d’emploi. Le lien entre part du recours en distanciel et capacité d’accueil du site n’y apparaît pas clairement à l’échelle des zones d’emploi : des zones d’emploi ayant un recours en distanciel plutôt faible sont maillés majoritairement de sites non permanents ou ouverts 1 à 3 jours/ semaine (en Nouvelle Aquitaine). A l’inverse, des zones d’emploi où la proportion de distanciel dans le recours est forte peuvent être majoritairement couvertes par des sites permanents (Île-de-France). En Occitanie, toutes les zones d’emploi sont majoritairement couvertes par des sites permanents, et la part du recours en distanciel fluctue fortement d’une zone d’emploi à l’autre. Le phénomène décrit statistiquement à l’échelle des sites (ci-dessus) ne se lit donc pas directement à l’échelle des zones d’emploi.

Figure 35 : Carte du recours en distanciel par zone d'emploi + sites par type

Part du 100% distanciel dans le recours au CEP actifs occupés par zone d'emploi du lieu de travail et sites délivrant le CEP par type



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis



S'agissant de l'effet de la capacité d'accueil, retenons finalement les enseignements suivants :

- **A l'échelle des sites, la capacité d'accueil** (que ce soit en termes d'amplitude d'ouverture ou d'ETP) **est corrélée positivement au volume de bénéficiaires accueillis et négativement à la part du distanciel**. Autrement dit, plus le nombre d'ETP mis à disposition et/ou le nombre de jours d'ouverture dans la semaine est élevé, plus le volume de bénéficiaires accueillis sera important, notamment en présentiel (une capacité d'accueil plus réduite étant associée à un recours accru en distanciel).
- A l'échelle des territoires, la densité des sites, plus ou moins élevée, associée à la capacité d'accueil de ces sites, reflète des stratégies différentes selon les opérateurs. Les cartes montrent que **la densité combinée à une capacité d'accueil accrue des sites semble directement liée au taux de recours global au CEP** : les territoires aux forts taux de recours sont aussi ceux où les sites sont implantés selon un maillage dense et avec une présence très majoritaire voire quasi exclusive de sites permanents.

RESULTATS DE L'AXE 3

Les bénéficiaires, en présentiel, se tournent prioritairement vers un site au plus proche de leur lieu de travail, les deux tiers fréquentant un site situé à moins de 15 minutes en voiture de leur lieu de travail, neuf sur dix un site situé à moins de 30 minutes en voiture.

Le maillage territorial des sites délivrant le CEP permet à une large partie du territoire national de se trouver à moins de 30 minutes d'un site. A l'échelle des sites, il existe un effet inverse du temps de parcours sur le nombre de bénéficiaires accueilli. A l'échelle d'un territoire, on retrouve en partie cet effet puisqu'un maillage dense en termes de sites est associé à un taux de recours élevé dans certains territoires, et à l'inverse, un maillage plus faible est généralement associé à un taux de recours plus faible localement – bien que ces constats ne soient pas systématiques. Globalement, les territoires aux forts taux de recours sont aussi ceux où les sites sont implantés selon un maillage dense et avec une présence très majoritaire voire quasi exclusive de sites permanents (ouverts au moins 4 jours par semaine). **Le maillage géographique des sites permet donc d'expliquer une partie des disparités territoriales des niveaux de recours, en complément des déterminants socio-économiques mis en lumière dans l'axe 2.**

S'agissant du mode recours au CEP, l'analyse de l'effet des distances suggère un impact positif du temps de parcours sur le recours au CEP en mode distanciel. Finalement, deux phénomènes spatiaux coexistent :

- La part du distanciel est accrue dans les sites des zones agglomérées (pôles principaux hors communes-centres, pôles secondaires de l'aire d'attraction des villes), où les temps de parcours peuvent être élevés.
- La part du distanciel est également élevée dans les sites localisés en dehors de l'attraction des villes, phénomène que confirme les cartes des isochrones (recours accru au distanciel dans les territoires éloignés de tout site). En dehors des zones agglomérées, le recours accru au distanciel est également corrélé à un faible taux de recours (Figure 33). Ces zones sont généralement dotées de sites non permanents ou à la capacité d'accueil limitée, facteur propice au recours en distanciel.

5. CONCLUSIONS

ANALYSE TRANSVERSALE

Le panorama dressé dans l'axe 1 de cette étude a montré une **vraie variabilité du recours au CEP selon les territoires, variabilité davantage liée au niveau qu'à la morphologie du recours. Certaines catégories de population, parmi les actifs occupés, recourent plus que les autres au CEP (en particulier les femmes, les employés et les 30-45 ans) mais cela reste vrai dans la plupart des territoires.**

Si ces disparités peuvent en partie refléter des différences dans la dynamique d'installation des opérateurs sur les vingt-et-un premiers mois du lancement du CEP, elles relèvent également d'autres facteurs explicatifs. En particulier, deux jeux d'hypothèses complémentaires ont été testés dans cette étude, l'un ayant trait à la demande (axe 2) et l'autre à l'offre (axe 3). Il s'agissait de comprendre si, et dans quelle mesure, le contexte socio-économique territorial d'une part et les caractéristiques des sites délivrant le CEP d'autre part, pouvaient expliquer les disparités de recours observées.

Dans l'axe 2, l'analyse des effets des profils socio-démographiques et économiques a permis d'identifier les facteurs les plus déterminants du recours. **La part des femmes, des 30-45 ans, mais aussi des salariés à temps partiel ou des professions intermédiaires ont ainsi été identifiés comme ayant un effet positif sur les taux de recours, bien que de faible ampleur. A l'inverse, la part des intérimaires, des moins qualifiés (niveau de diplôme 1-2), des employés, ou encore des établissements de 1 à 9 salariés auraient un effet négatif sur le recours, toutes choses égales par ailleurs.**

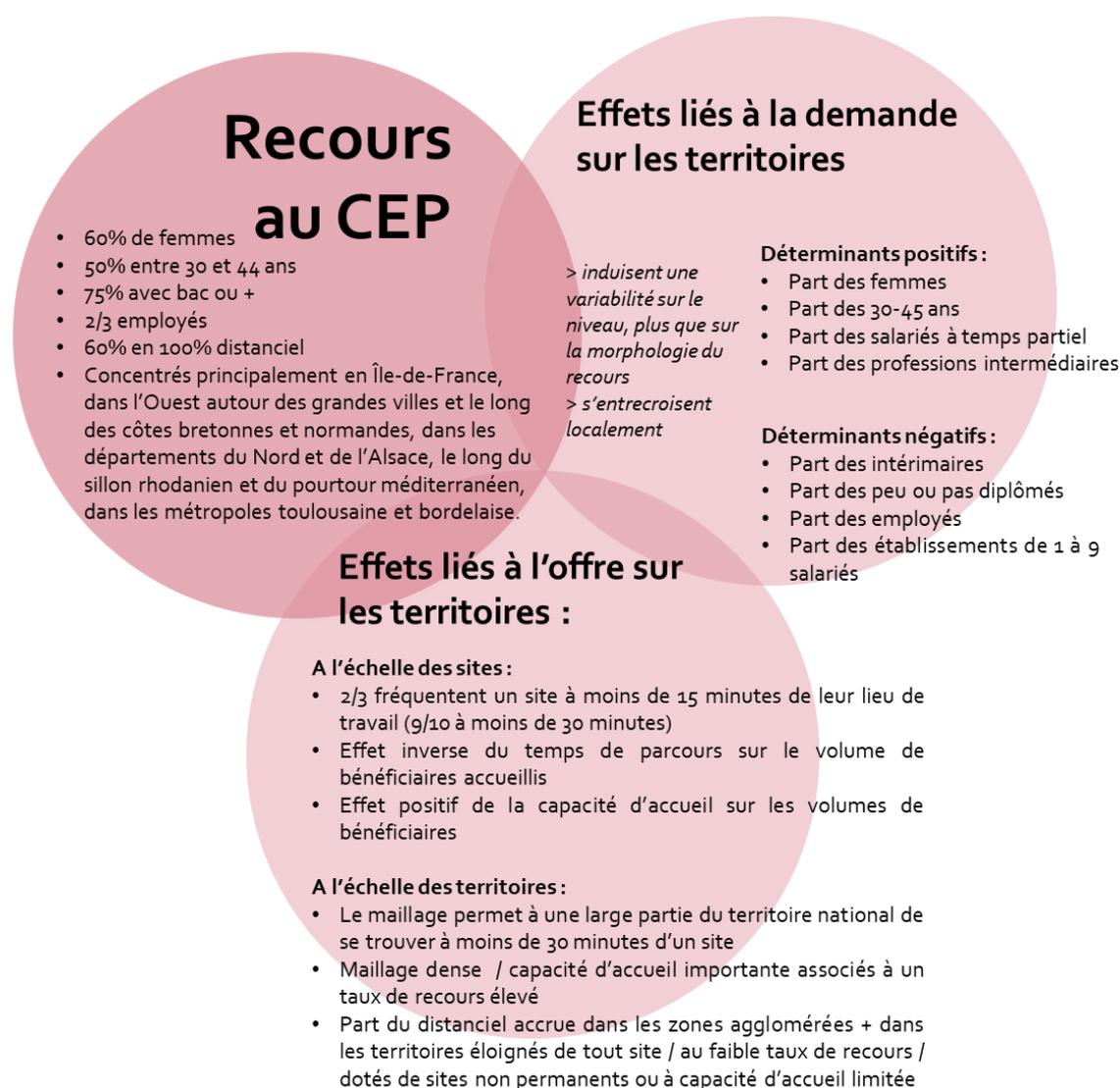
La typologie de contexte territorial et sa traduction cartographique ont montré que, **les facteurs étant interdépendants, des facteurs a priori favorables au recours et d'autres a priori défavorables peuvent s'entrecroiser sur un même territoire et être associés à des niveaux de recours différents d'un territoire à l'autre.** Le profil 3, par exemple, rassemble des territoires où la part des femmes (parmi les actifs), des employés et des diplômés de niveau 3-4 est plus importante qu'ailleurs (facteurs favorables au recours) mais où la part des employés et des établissements de 1 à 9 salariés est également élevée (facteurs défavorables au recours). Certaines zones d'emploi ayant ce profil sont de fait associées à des taux de recours faibles (centre géographique de la France métropolitaine, nord de la France, régions frontalières) quand d'autres sont en revanche associées à des taux de recours forts (Pyrénées).

Les effets liés à l'offre (testés dans l'axe 3) s'ajoutent en outre aux effets du contexte territorial. En particulier, **le maillage géographique des sites et leur capacité d'accueil ont un effet sur les volumes de bénéficiaires accueillis mais aussi sur le mode de recours** (présentiel ou distanciel). A l'échelle des sites, il existe un effet inverse du temps de parcours sur le nombre de bénéficiaires accueilli (accru en distanciel). A l'échelle d'un territoire, on retrouve en partie cet effet puisqu'un maillage dense en termes de sites est plutôt associé à un taux de recours élevé, et à l'inverse, un maillage plus faible est généralement associé à un taux de recours plus faible – sans que cela soit systématique.

Si le contexte socio-économique seul ne peut expliquer l'ensemble des variations entre territoires, les caractéristiques de l'offre proposée localement ne peuvent y suffire non plus. **Finalement, demande, offre et dynamique d'installation des opérateurs sont autant de facteurs explicatifs (et entrecroisés) permettant d'éclairer ces disparités.** Pour aller plus loin, **l'analyse spatiale du recours pourrait être affinée selon les niveaux de service** du CEP actifs occupés et les suivis de parcours des bénéficiaires : par exemple, observe-t-on les mêmes disparités territoriales dans les taux de recours aux UO1 (premier niveau de conseil personnalisé) et UO2 (appui à la formation et à la mise en œuvre du projet) ? Selon quels déterminants les entrées en premier niveau se poursuivent-elles, ou non, en deuxième niveau de service ?

Par ailleurs, en complément de cette approche géographique du recours, une démarche de recherche des déterminants individuels favorisant le recours au CEP pourrait être conduite - consistant par exemple à comparer les caractéristiques individuelles des bénéficiaires et des non bénéficiaires (à supposer que l'on dispose de telles données). Une consultation directe (type enquête) pourrait en outre apporter des éléments de compréhension sur les comportements individuels de recours ou de non-recours.

Figure 36 : Synthèse des déterminants spatiaux du recours au CEP



S'agissant du recours au distanciel, qui concerne une majorité des bénéficiaires dans nos données, le panorama de l'axe 1 a montré qu'il était le fait de certaines catégories de populations plus que d'autres (en particulier les plus diplômés et les moins de 30 ans) et qu'il était accru à la fois dans les grandes agglomérations et dans des zones moins densément peuplées. Les analyses de l'axe 3 ont confirmé la **coexistence de deux phénomènes spatiaux, avec une part importante du distanciel à la fois dans les pôles principaux (en proximité des sites et souvent de sites à forte capacité d'accueil) et hors de l'attraction des villes, à distance de tout site. La part du distanciel est élevée également dans les sites à capacité d'accueil réduite.**

Si ces éléments éclairent sur les déterminants du recours en distanciel, il reste difficile de les interpréter pleinement dans cette période marquée par la crise sanitaire. La part du recours en distanciel a en effet été très variable sur les vingt-et-un mois écoulés. Afin d'aller plus loin, l'analyse des modes de recours mériterait d'être approfondie pour mieux en comprendre les mécanismes, et distinguer ce qui relèverait d'une situation ponctuelle liée aux confinements et restrictions entrainés par la crise sanitaire, d'une évolution plus durable des habitudes ou encore des déterminants individuels (profils des bénéficiaires, territoires etc.).

EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

En 2020, la crise sanitaire a engendré 296 000²⁴ destructions d'emploi et a affecté plus particulièrement certains secteurs professionnels avec des taux de rebond post-crise inégaux : l'hébergement-restauration, les arts et spectacles, le commerce, les activités financières et d'assurance, la fabrication de matériels de transport. A l'inverse, d'autres secteurs sont aujourd'hui en forte demande de recrutement : santé, hébergement médico-social, construction, enseignement, informatique.

Dans ce contexte, une note de juin 2021 de la DGT²⁵ insiste sur la nécessité de maintenir un effort de formation pour les salariés peu qualifiés, de renforcer l'attractivité dans les secteurs en tension et de mieux communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à la reconversion parmi lesquels le CEP, le CPF de transition professionnel mais également le dispositif TransCo (Transitions Collectives) lancé en 2021 dans le cadre du Plan de relance. Selon le Céreq²⁶, les impacts de la crise sanitaire s'ajoutent au mouvement de fond de transformation des structures économiques lié aux transitions numérique et écologique, et placent la compétence des actifs au centre du jeu.

De nombreux travaux ont été publiés sur la question des effets socioéconomiques de la crise sanitaire (notamment par France stratégie et le conseil d'orientation pour l'emploi). Ceux-ci montrent les effets différenciés sur les territoires, en fonction de facteurs multiples tels que la composition sectorielle du tissu économique (les territoires à forte activité touristique ayant été plus durement impactés, à l'instar notamment de la Corse, des Alpes et de la Côte d'Azur), la répartition par taille d'entreprise

²⁴ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280557-covid-19-consequences-sur-lemploi-et-reconversions-professionnelles>

²⁵ DGT, Compétences et réallocations intersectorielles des emplois après la crise, Trésor-Eco, n°287, juin 2021

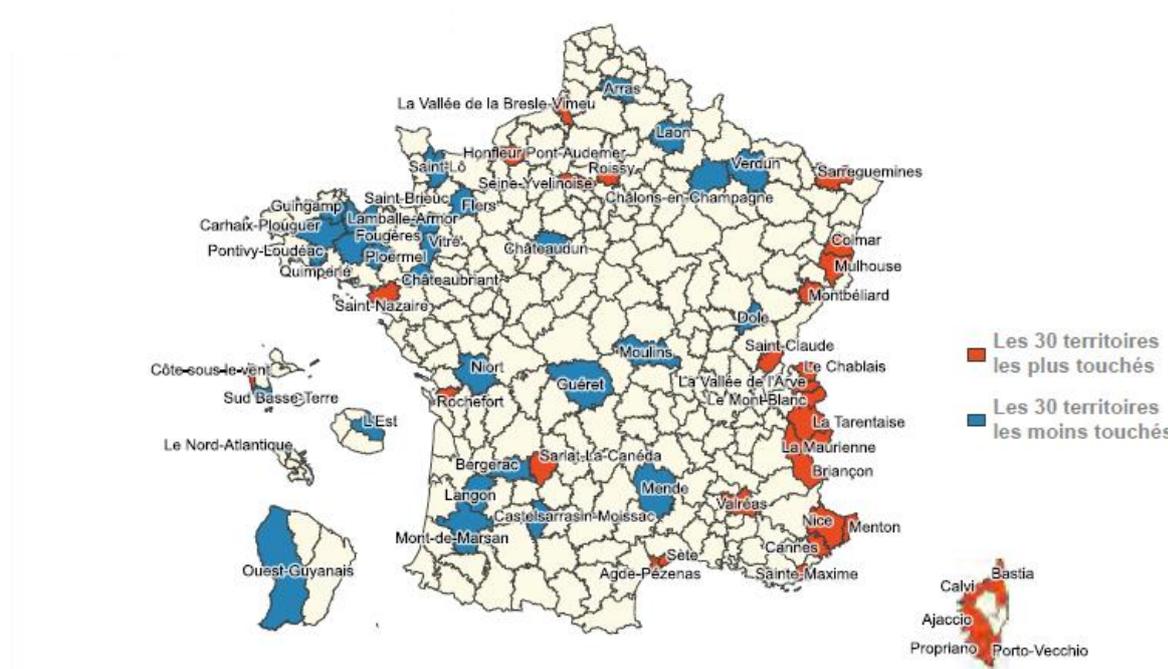
²⁶ Céreq, Des reconversions aux transitions : un nouvel âge des mobilités professionnelles ? Bref n°405, 2021

d'un territoire (les petites entreprises s'étant révélées plus vulnérables à la crise) ou encore des spécificités locales (ex. poids du tourisme étranger, en Ile-de-France et sur la Côte d'Azur)²⁷.

S'agissant du CEP, la crise sanitaire a pu avoir un effet, en premier lieu, sur les modalités de recours – avec un recours en distancié accru. Comme on l'a vu dans l'axe 1, la part du distancié dans le recours a été maximale pendant le confinement de mars 2020 puis a fluctué sur les mois suivants tout en restant supérieur à son niveau d'avant la crise. Si le recul temporel n'est pas suffisant pour en tirer de conclusion solide (recul d'un seul trimestre avant le début de la crise), on peut toutefois se demander si cette évolution de la part du distancié est temporaire ou si elle reflète une véritable évolution des usages et est amenée à perdurer après la sortie de crise.

Par ailleurs, les effets de la crise sur l'économie et l'emploi sont très différenciés selon les territoires. Au niveau des zones d'emploi, une forte spécialisation dans les secteurs du tourisme ou de l'hébergement-restauration va de pair avec l'ampleur de la dégradation de l'activité et de l'emploi dans le territoire ; il en est de même là où la proportion de travailleurs indépendants est élevée et où le nombre d'emplois publics est faible (Figure 37)²⁸.

Figure 37 : Géographie de la crise en 2020



Source : France Stratégie

²⁷ France Stratégie, « L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », Note d'analyse, Avril 2021

²⁸ France Stratégie, « Un an de crise sanitaire. État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance », Rapport de synthèse, Avril 2021

On pourrait, dès lors, faire l'hypothèse d'un recours accru au CEP dans les territoires les plus durement touchés par la crise. Le lien n'est cependant pas aussi direct : les zones d'emploi les plus touchées sont toutes ou presque associées à des taux de recours faibles ou moyens (Figure 11). Comme on l'a vu, le niveau de recours au CEP est déterminé par un ensemble de facteurs liés pour partie au contexte socio-économique du territoire et aux caractéristiques de l'offre locale.

Du côté des salariés, les périodes de confinement ou de réduction d'activité (ex. dans le secteur hébergement/restauration) ont pu être mises à profit pour se questionner et développer un projet professionnel ou une reconversion. Toutefois, les pertes d'emploi ayant finalement été limitées à certains secteurs, l'impact de la crise sur les reconversions professionnelles n'a peut-être pas été aussi important que ce qu'il aurait été sans les mesures mises en place par l'Etat. Il sera toutefois intéressant de vérifier si les caractéristiques des actifs occupés ayant recours au CEP évoluent dans le cadre du déploiement des Transitions Collectives. Mis en place en 2021, pour anticiper les besoins en reconversion dans des métiers fragilisés par la crise ou impactés par des transitions (compétences ou métiers obsolètes), les Transitions Collectives doivent permettre à des salariés de se reconvertir vers des métiers en tension, identifiés sur chaque territoire en fonction des spécificités du bassin d'emploi. La logique territoriale, au plus près des bassins, s'en retrouve donc renforcée. Si le dispositif est toujours en cours de déploiement, sa mise en œuvre s'articule directement avec le CEP.

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : RESULTATS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE 1

Répartition des cadres par lot

Tableau 21 : Répartition des cadres par lot régional

	n	%
Lot 1 - Île-de-France	5 157	27,0%
Lot 2 - Auvergne-Rhône-Alpes	2 536	13,3%
Lot 6 - Occitanie	1 951	10,2%
Lot 4 - Nouvelle-Aquitaine	1 675	8,8%
Lot 7 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 270	6,6%
Lot 8 - Pays de la Loire	1 233	6,5%
Lot 5 - Grand Est	1 198	6,3%
Lot 3 - Hauts-de-France	1 051	5,5%
Lot 10 - Bretagne	1 045	5,5%
Lot 11 - Bourgogne-Franche-Comté	788	4,1%
Lot 9 - Normandie	519	2,7%
Lot 12 - Centre-Val de Loire	403	2,1%
Lot 13 - La Réunion	155	0,8%
Lot 14 - Guadeloupe	29	0,2%
Lot 18 - Mayotte	29	0,2%
Lot 15 - Martinique	22	0,1%
Lot 17 - Guyane	22	0,1%
Lot 16 - Corse	22	0,1%
Total général	19 105	100,0%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Lecture : 27% des bénéficiaires du CEP avec un statut cadre sont sur le lot Ile de France

Tableau 22 : Part des cadres dans le total des bénéficiaires, par lot

	Nombre de cadres	Nombre total de bénéficiaires	%
Lot 1 - Île-de-France	5 157	34 258	15,1%
Lot 18 - Mayotte	29	255	11,4%
Lot 6 - Occitanie	1 951	19 990	9,8%
Lot 2 - Auvergne-Rhône-Alpes	2 536	26 134	9,7%
Lot 17 - Guyane	22	228	9,6%
Lot 7 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 270	14 414	8,8%
Lot 11 - Bourgogne-Franche-Comté	788	9 823	8,0%
Lot 5 - Grand Est	1 198	14 983	8,0%
Lot 4 - Nouvelle-Aquitaine	1 675	21 059	8,0%
Lot 13 - La Réunion	155	1 970	7,9%
Lot 10 - Bretagne	1 045	13 345	7,8%

Lot 3 - Hauts-de-France	1 051	13 532	7,8%
Lot 8 - Pays de la Loire	1 233	15 930	7,7%
Lot 12 - Centre-Val de Loire	403	5 917	6,8%
Lot 9 - Normandie	519	8 521	6,1%
Lot 16 - Corse	22	369	5,1%
Lot 15 – Martinique	22	731	3,0%
Lot 14 - Guadeloupe	29	1 056	2,7%
Total général	19 105	202 515	100,0%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Lecture : 15% des bénéficiaires du lot 1 sont des cadres

Géocodage et géolocalisation des bénéficiaires

Les bénéficiaires ont été géocodés et géolocalisés. Le géocodage correspond à l'opération d'attribution de coordonnées géographiques à un bénéficiaire sur la base des données relatives à l'adresse de son domicile. Il aboutit pour 201 980 bénéficiaires (soit 99,7%).

Tableau 23 : Résultats du géocodage à l'adresse du domicile

	Nombre de bénéficiaires	Part parmi les bénéficiaires géocodés	Part cumulée parmi les bénéficiaires géocodés
Au n° dans la rue	147 171	72,9%	72,9%
A la rue (par interpolation du n°)	20 132	9,6%	82,5%
A la commune	17 038	8,4%	90,9%
Localisation approximative	17 639	8,7%	100%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Les adresses précises au lieu de travail n'étant pas disponibles, les bénéficiaires ont également fait l'objet d'une géolocalisation à la commune du lieu de travail, ainsi qu'à la commune du lieu de résidence, pour permettre des comparaisons.

Ces opérations ont permis de rattacher les bénéficiaires aux communes à partir du code INSEE ou du code postal renseigné (géolocalisation). Elles donnent des résultats différents selon que l'on s'intéresse à la commune de résidence du bénéficiaire ou à la commune de son lieu de travail :

- Commune du domicile : la géolocalisation aboutit pour 202 054 bénéficiaires (soit environ 99,8% des bénéficiaires sans doublon).
- Commune du lieu de travail : La géolocalisation aboutit pour 198 043 bénéficiaires (soit environ 97,8% des bénéficiaires sans doublon).

Tableau 24 : Indicateurs de dispersion des bénéficiaires selon leur lieu de résidence ou lieu de travail

	Lieu de résidence		Lieu de travail	
	Commune	Zone d'emploi	Commune	Zone d'emploi
total	202 515	202 515	202 515	202 515
minimum	1	6	1	5
Q1	8	197	1	167
médiane	17	357	3	296
Q3	37	654	7	577
moyenne	34	660	14	660
maximum	2 180	18 000	4 472	26 251

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Lecture : en moyenne, il y a 34 bénéficiaires par commune au lieu de résidence (14 au lieu de travail). La moitié des communes comptent moins de 17 bénéficiaires (3 au lieu de travail). A la zone d'emploi, le nombre moyen de bénéficiaires est de 660 (quelle que soit la localisation considérée).

Résultats détaillés de la typologie territoriale du recours

L'analyse factorielle mobilise les caractéristiques suivantes : taux de recours global, taux de recours par sexe, taux de recours par classe d'âge, taux de recours par niveau de diplôme, taux de recours par catégorie sociale (hors taux des artisans et des agriculteurs, trop faibles, qui perturberaient l'analyse). Elle est suivie d'une classification ascendante hiérarchique conduisant à la mise en évidence de 3 classes, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Tableau 25 : Taux de recours moyens par classe de la typologie territoriale du recours

	Classe 1 (n=105)	Classe 2 (n=161)	Classe 3 (n=39)	Moyenne *
Taux global	0,70	1,13	1,67	1,05
Femmes	1,04	1,69	2,51	1,57
Hommes	0,46	0,73	1,06	0,68
Moins de 30 ans	0,73	1,17	1,59	1,07
30-45 ans	1,18	1,82	2,65	1,71
45 ans ou plus	0,32	0,56	0,85	0,51
Niveau diplôme 1-2	0,30	0,54	0,85	0,50
Niveau diplôme 3-4	0,59	0,92	1,29	0,85
Niveau de diplôme 5 ou plus	1,29	2,00	2,85	1,86
Employés	1,99	3,08	4,35	2,87
Professions intermédiaires	0,35	0,59	0,86	0,54
Ouvriers	0,19	0,32	0,47	0,29

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

* les moyennes calculées ici sont des moyennes de taux moyens par zone d'emploi et diffèrent donc des taux calculés au niveau national (pondérés par la taille des zones d'emploi) présentés ailleurs.

Tableau 26 : Ecart à la moyenne des taux de recours par classe de la typologie territoriale du recours

	Classe 1 (n=105)	Classe 2 (n=161)	Classe 3 (n=39)
Taux global	0,67	1,08	1,59
Femmes	0,66	1,08	1,60
Hommes	0,68	1,07	1,56
Moins de 30 ans	0,68	1,09	1,49
30-45 ans	0,69	1,07	1,55
45 ans ou plus	0,62	1,09	1,66
Niveau diplôme 1-2	0,61	1,08	1,72
Niveau diplôme 3-4	0,69	1,08	1,51
Niveau de diplôme 5 ou plus	0,69	1,07	1,53
Employés	0,69	1,08	1,52
Professions intermédiaires	0,65	1,08	1,59
Ouvriers	0,64	1,09	1,60

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Lecture : le taux de recours des femmes dans la classe 1 représente 0.66 du taux de recours moyen. Dans la classe 1, les écarts à la moyenne les plus importants s'observent pour les 45 ans ou plus et les moins diplômés.

ANNEXE 2 : RESULTATS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE 2

Résultats détaillés de la régression linéaire généralisée sur le taux de recours par zone d'emploi

La méthodologie mise en œuvre repose sur une approche par modèle de régression statistique permettant d'évaluer la liaison (linéaire) entre une variable réponse (ici le taux de recours de la zone d'emploi) et plusieurs variables explicatives (en lien avec le contexte socio-économique du territoire). Plus précisément, ce type d'approche permet de quantifier la relation et d'évaluer sa significativité, toutes choses égales par ailleurs.

Les résultats détaillés sont présentés ci-dessous (modèles univariés, modèle complet, modèle parcimonieux final) :

Tableau 27 : Résultats des modèles de régression univariés

Variable explicative	Coefficient (IC, p-value)
Part des actifs de 30-45 ans	0.05 (0.03 to 0.06, p<0.001)
Part des actifs de moins de 30 ans	0.03 (0.01 to 0.06, p=0.003)
Part des agriculteurs	-0.02 (-0.04 to -0.01, p=0.009)
Part des artisans	-0.02 (-0.04 to -0.01, p=0.004)
Part des professions intermédiaires	0.05 (0.04 to 0.07, p<0.001)
Part des employés	-0.03 (-0.04 to -0.01, p<0.001)
Part des ouvriers	-0.02 (-0.03 to -0.01, p<0.001)
Part des actifs de niveau de diplôme 1-2	-0.05 (-0.06 to -0.05, p<0.001)
Part des actifs de niveau de diplôme 3-4	-0.01 (-0.02 to -0.01, p<0.001)
Part des femmes dans la population active	0.03 (0.01 to 0.05, p=0.002)
Part des contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation	0.21 (0.13 to 0.29, p<0.001)
Part des salaires en intérim	0.02 (-0.02 to 0.07, p=0.301)
Part des CDD	-0.03 (-0.05 to -0.02, p<0.001)
Part des non-salariés	-0.01 (-0.02 to -0.00, p=0.037)
Part des salariés à temps partiel	0.04 (0.02 to 0.05, p<0.001)
Salaire net horaire moyen 2019	0.05 (0.02 to 0.08, p=0.001)
Taux de chômage annuel moyen 2020	-0.03 (-0.04 to -0.01, p=0.001)
Part pop éloignée des équipements de proximité 2019	-0.01 (-0.02 to -0.01, p<0.001)
Part pop éloignée des équipements intermédiaires 2019	-0.01 (-0.01 to -0.01, p<0.001)
Part pop éloignée équipements supérieurs 2019	-0.01 (-0.01 to -0.00, p<0.001)
Taux d'activité par tranche d'âge 2018	0.02 (0.01 to 0.03, p=0.002)
Part des établissements de 1 à 9 salariés	-0.02 (-0.04 to -0.00, p=0.015)
Part des établissements de 10 salariés ou plus	0.03 (0.02 to 0.04, p<0.001)
Part des postes en agriculture	-0.02 (-0.03 to -0.01, p=0.002)
Part des postes dans l'industrie	-0.01 (-0.01 to -0.00, p=0.018)
Part des postes dans la construction	-0.02 (-0.04 to 0.00, p=0.107)
Part des postes dans le commerce	0.01 (0.01 to 0.02, p<0.001)
Part des postes dans l'administration, l'enseignement et la santé sociale	-0.00 (-0.01 to 0.00, p=0.480)
Typologie urbain/rural : Urbain	0.12 (0.04 to 0.21, p=0.004)
Orientation économique : Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines	0.20 (0.02 to 0.38, p=0.027)
Orientation économique : Spécialisées dans l'agriculture	-0.35 (-0.49 to -0.22, p<0.001)
Orientation économique : Zones à économie diversifiée	-0.28 (-0.40 to -0.17, p<0.001)
Orientation économique : Zones résidentielles	-0.35 (-0.48 to -0.22, p<0.001)
Orientation économique : Zones spécialisées dans l'industrie	-0.35 (-0.49 to -0.22, p<0.001)
Orientation économique : Zones spécialisées dans le tourisme	-0.34 (-0.46 to -0.21, p<0.001)

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Tableau 28 : Résultats du modèle de régression multiple complet

Variable explicative	Coefficient (IC, p-value)
Part des actifs de 30-45 ans	0.04 (0.01 to 0.06, p=0.001)
Part des actifs de moins de 30 ans	0.02 (-0.01 to 0.05, p=0.288)
Part des agriculteurs	-0.05 (-0.14 to 0.03, p=0.187)
Part des artisans	-0.03 (-0.13 to 0.07, p=0.530)
Part des professions intermédiaires	-0.03 (-0.06 to 0.01, p=0.150)
Part des employés	-0.05 (-0.08 to -0.01, p=0.010)
Part des ouvriers	-0.04 (-0.08 to -0.01, p=0.017)
Part des actifs de niveau de diplôme 1-2	-0.04 (-0.06 to -0.01, p=0.004)
Part des actifs de niveau de diplôme 3-4	0.00 (-0.02 to 0.03, p=0.761)
Part des femmes dans la population active	0.01 (-0.01 to 0.04, p=0.303)
Part des contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation	-0.02 (-0.12 to 0.08, p=0.764)
Part des salariés en intérim	0.06 (-0.01 to 0.13, p=0.104)
Part des CDD	-0.02 (-0.04 to 0.00, p=0.077)
Part des non-salariés	0.05 (-0.02 to 0.11, p=0.166)
Part des salariés à temps partiel	0.03 (0.01 to 0.04, p=0.002)
Salaire net horaire moyen 2019	-0.06 (-0.11 to -0.01, p=0.029)
Taux de chômage annuel moyen 2020	0.00 (-0.02 to 0.03, p=0.794)
Part pop éloignée des équipements de proximité 2019	-0.00 (-0.01 to 0.00, p=0.108)
Part pop éloignée des équipements intermédiaires 2019	-0.01 (-0.01 to 0.00, p=0.058)
Part pop éloignée équipements supérieurs 2019	0.00 (0.00 to 0.01, p=0.004)
Taux d'activité par tranche d'âge 2018	0.01 (-0.00 to 0.03, p=0.108)
Part des établissements de 1 à 9 salariés	0.00 (-0.02 to 0.03, p=0.685)
Part des établissements de 10 salariés ou plus	0.04 (0.01 to 0.06, p=0.005)
Part des postes en agriculture	0.45 (0.04 to 0.86, p=0.033)
Part des postes dans l'industrie	0.43 (0.02 to 0.84, p=0.040)
Part des postes dans la construction	0.43 (0.02 to 0.84, p=0.039)
Part des postes dans le commerce	0.43 (0.02 to 0.84, p=0.039)
Part des postes dans l'administration, l'enseignement et la santé sociale	0.44 (0.03 to 0.85, p=0.036)
Typologie urbain/rural : Urbain	-0.05 (-0.14 to 0.05, p=0.321)
Orientation économique : Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines	0.00 (-0.19 to 0.19, p=0.992)
Orientation économique : Spécialisées dans l'agriculture	-0.09 (-0.25 to 0.08, p=0.304)
Orientation économique : Zones à économie diversifiée	-0.03 (-0.15 to 0.09, p=0.615)
Orientation économique : Zones résidentielles	-0.11 (-0.23 to 0.02, p=0.089)
Orientation économique : Zones spécialisées dans l'industrie	-0.09 (-0.25 to 0.08, p=0.302)
Orientation économique : Zones spécialisées dans le tourisme	-0.11 (-0.25 to 0.03, p=0.139)

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Tableau 29 : Résultats du modèle de régression multiple parcimonieux

Variable explicative	Coefficient (IC, p-value)
Part des actifs de 30-45 ans	0.03 (0.01 to 0.04, p=0.001)
Part des professions intermédiaires	0.02 (0.00 to 0.03, p=0.011)
Part des employés	-0.03 (-0.05 to -0.02, p<0.001)
Part des actifs de niveau de diplôme 1-2	-0.04 (-0.05 to -0.03, p<0.001)
Part des femmes dans la population active	0.03 (0.02 to 0.05, p<0.001)
Part des salariés intérimaires	-0.05 (-0.09 to -0.01, p=0.018)
Part des salariés à temps partiel	0.03 (0.02 to 0.04, p<0.001)
Part des établissements de 1 à 9 salariés	-0.02 (-0.04 to -0.01, p<0.001)

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis
 Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Résultats détaillés de la typologie de contexte territorial

La méthodologie mise en œuvre repose sur une classification ascendante hiérarchique (CAH) fondée sur les critères identifiés à l'étape précédente comme explicatifs du niveau de recours au CEP, à l'échelle des zones d'emploi, à savoir : la part des 30-45 ans, la part des femmes, la part des salariés à temps partiel, la part des professions intermédiaires (effet positif sur le taux de recours, toutes choses égales par ailleurs) ; la part d'intérimaires, la part de salariés de niveaux de diplôme 1-2, la part d'employés, la part d'établissements de 1 à 9 salariés (effet négatif sur le taux de recours de la zone d'emploi, toutes choses égales par ailleurs).

La classification conduit à la mise en évidence de 4 classes, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Tableau 30 : Description détaillée des classes issues de la typologie de contexte territorial

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Ensemble
Taux global *	1,25	0,98	0,98	0,65	1,05
Part des actifs de moins de 30 ans *	16,48	16,03	15,84	13,72	15,95
Part des actifs de 30-45 ans (+)	38,83	37,37	36,74	35,30	37,46
Part des actifs de 45 ou plus *	44,69	46,60	47,42	50,98	46,59
Part des cadres *	14,60	10,79	10,31	9,54	11,78
Part des ouvriers *	21,31	30,09	24,16	20,40	24,02
Part des professions intermédiaires (+)	26,92	21,80	23,41	22,33	24,23
Part des employés (-)	28,35	24,94	30,12	33,43	28,82
Part des artisans *	7,12	7,68	8,63	10,73	8,09
Part des agriculteurs *	1,70	4,70	3,37	3,57	3,06
Part des actifs de niveau de diplôme 1-2 (-)	8,77	10,79	10,45	21,18	10,62
Part des actifs de niveau de diplôme 3-4 *	51,69	57,86	57,20	49,09	54,97
Part des actifs de niveau de diplôme 5 ou + *	39,54	31,35	32,35	29,73	34,41
Part des femmes dans la population active (+)	48,54	46,99	49,27	47,55	48,51
Part des hommes dans la population active *	51,46	53,01	50,73	52,45	51,49

Part des salariés intérimaires	(-)	1,93	2,79	1,76	0,60	1,93
Part des salariés à temps partiel	(+)	17,89	16,20	18,32	17,76	17,77
Part des établissements de 1 à 9 salariés	(-)	71,65	73,75	74,46	69,36	73,08
Part des établissements de 10 salariés ou + *		18,64	16,97	15,96	16,39	17,06
Nombre de zones d'emploi composant la classe *		102	54	130	19	305

Notes :

* ces facteurs n'ont pas été utilisés pour la construction des classes, ils apparaissent ici à titre illustratif.

(+) effet positif statistiquement significatif sur le taux de recours

(-) effet négatif statistiquement significatif sur le taux de recours

ANNEXE 3 : RESULTATS COMPLEMENTAIRES DE L'AXE 3

Géocodage des sites délivrant le CEP

Les sites ont été géocodés à partir de l'adresse fournie. Sur les 631 sites retenus dans la présente étude, 618 sont géocodés de façon satisfaisante (soit 97,9%).

Tableau 31 : Résultats du géocodage à l'adresse du site

	Nombre de sites	Part parmi les sites géocodés	Part cumulée parmi les sites géocodés
Au n° dans la rue	496	78,6%	78,6%
A la rue (par interpolation du n°)	122	19,3%	97,9%
A la commune	10	1,6%	99,5%
Localisation approximative	3	0,5%	100%

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : sites ayant été actifs au moins 6 mois et ayant accueilli au moins 1 bénéficiaire/mois en moyenne entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

ANNEXE 4 : CHOIX ET QUESTIONNEMENTS METHODOLOGIQUES, RESULTATS DETAILLES

Dans un souci de traçabilité et de reproductibilité des résultats, sont décrits ici les différents tests et parti-pris méthodologiques.

Définition du périmètre d'analyse et mode de calcul des taux de recours

La population-cible du CEP se définit comme la population active en emploi retranchée des cadres (sauf DOM, hors Martinique et Réunion) et des agents publics. Elle est estimée sur la base du Recensement de la population réalisé par l'Insee, à partir de la catégorie socioprofessionnelle des individus. Les agents publics ou assimilés regroupent ainsi les catégories suivantes²⁹ :

- 33 : Cadres de la fonction publique
- 34 : Professeurs et professions scientifiques
- 42 : Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 : Professions intermédiaires de la santé et du social
- 45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 : Policiers et militaires

En complément, les cadres hors fonction publique regroupent les catégories suivantes :

- 31 : Professions libérales
- 35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Les bénéficiaires effectivement accueillis incluent cependant certaines de ces catégories (agents publics, cadres). Les cadres, en particulier, représentent une part importante des bénéficiaires dans certaines régions. Les inclure au numérateur mais les exclure du dénominateur des taux de recours peut donc conduire à une surestimation de ces taux. Afin de visualiser les effets du mode de calcul des taux de recours, trois options différentes ont été testées :

- OPTION 1 : le taux de recours est défini comme le rapport du nombre de bénéficiaires incluant les cadres sur la population-cible, telle que décrite ci-dessus (excluant les cadres, dans la logique de cibler la population visée par le dispositif)
- OPTION 2 : selon cette définition, les bénéficiaires avec un statut cadre sont exclus de l'analyse (car considérés comme hors cible)
- OPTION 3 : selon cette 3^{ème} définition, les cadres sont conservés au numérateur du taux et sont ajoutés également au dénominateur (élargissant de fait la population-cible)

²⁹ Source : CCTP annexe 3 p.35 (à noter que les catégories additionnelles suivantes sont à retrancher, sous réserve d'une classification suffisamment fine de la catégorie socioprofessionnelle dans les fichiers sources utilisés : 351A, 621F, 671A)

Les taux de recours comparés selon les 3 options sont présentés ci-dessous (Tableau 32 – *les cartes sont présentées en annexe 5*). D'une manière générale, l'option 1 donne les taux de recours les plus élevés (avec une surestimation due à l'inclusion des cadres au numérateur alors qu'ils sont exclus du dénominateur) et l'option 3 donne les taux de recours les plus faibles (avec une sous-estimation dans les zones d'emploi où la part des cadres ayant recouru au CEP est faible). L'option 2 (qui exclut les cadres du champ de l'analyse) donne des taux intermédiaires. La hiérarchie des taux selon les différentes caractéristiques n'est pas modifiée selon l'option choisie (le taux de recours des femmes est ainsi 2 fois plus élevé que celui des hommes dans les 3 versions). L'impact le plus visible concerne le taux de recours des bénéficiaires avec un faible niveau de qualification.

Tableau 32 : Comparaison des taux de recours (au global et par catégorie) selon le mode de calcul retenu

%	Option 1	Option 2	Option 3
Taux global	1,26	1,10	1,06
Femmes	1,85	1,64	1,59
Hommes	0,82	0,71	0,68
Moins de 30 ans	1,23	1,15	1,10
30-45 ans	2,00	1,75	1,63
45 ans ou plus	0,62	0,51	0,53
Niveau diplôme 1-2	0,61	0,59	4,77
Niveau diplôme 3-4	0,97	0,93	0,92
Niveau de diplôme 5 ou plus	2,13	1,67	1,36
Employés	3,17	3,17	3,17
Professions intermédiaires	0,56	0,56	0,56
Ouvriers	0,28	0,28	0,28
Artisans	0,01	0,01	0,01
Agriculteurs	0,01	0,01	0,01
Cadres			0,63

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

S'agissant de la typologie territoriale du recours : Quelle que soit l'option choisie, la classification met en évidence **3 classes de zones d'emploi. Les classes montrent globalement une gradation dans le taux de recours global (faible/moyen/fort)**. Les typologies issues des options 1 et 2 apparaissent très proches l'une de l'autre, tant dans le poids des classes que dans les caractéristiques de celles-ci (seules 6% des zones d'emploi voient leur classe d'affectation modifiée entre ces 2 options). La typologie issue de l'option 3 se distingue des deux autres à plusieurs niveaux (Tableau 33 – *les cartes sont présentées en annexe 5*) :

- La classe « moyenne » a le même poids que dans les autres typologies (~50%) mais comportent des zones d'emploi où le recours des cadres (et des plus diplômés, les deux étant corrélés entre eux) est supérieur à la moyenne.
- Les taux de recours des zones d'emploi étant sous-estimés par l'inclusion des cadres, la moyenne des taux de recours est plus faible que dans les options 2 et 3. En conséquence, la classe 3, qui regroupe les zones d'emploi à « fort » taux de recours (en comparaison à la moyenne globale) prend plus d'importance (24% contre 13% dans l'option 1).

- Respectivement 35% et 29% des zones d'emploi voient leur classe d'affectation modifiée entre l'option 1 et 3, et entre l'option 2 et 3.

Tableau 33 : Caractéristiques des classes issues des 3 typologies

OPTION 1	Classe 1 (34%)	Classe 2 (53%)	Classe 3 (13%)
Niveau de recours global	Faible	Moyen	Fort
Morphologie du recours	Faible dans toutes les catégories, et en particulier chez les 45 ans et plus et les niveaux de diplôme 1-2	Moyenne	Fort taux de recours porté par toutes les catégories de bénéficiaires mais encore plus les femmes, les plus de 30 ans, les niveaux 3-4, les employés

OPTION 2	Classe 1 (39%)	Classe 2 (49%)	Classe 3 (12%)
Niveau de recours global	Faible	Moyen	Fort
Morphologie du recours	Faible dans toutes les catégories, et en particulier chez les femmes, niveaux 3-4, employés	Moyenne	Fort taux de recours porté par toutes les catégories de bénéficiaires mais encore plus les femmes, les plus de 30 ans, les niveaux 3-4, les employés

OPTION 3	Classe 1 (28%)	Classe 2 (48%)	Classe 3 (24%)
Niveau de recours global	Faible	Moyen	Fort
Morphologie du recours	Faible dans toutes les catégories, et en particulier chez les hommes, niveaux 3-4, employés	Niveau de recours global inférieur à la moyenne mais taux > moyenne parmi les cadres et les plus diplômés	Fort taux de recours global, porté par toutes les catégories mais en particulier par les femmes, les plus de 30 ans, les niveaux 3-4, les employés

L'observation des nuances géographiques amenées par les trois options (cartes non présentées ici) révèle quelques nuances minimales, dont l'expression la plus évidente se concentre sur la région Île-de-France, dont les taux de recours sont amoindris dans l'option 3. Cette région regroupe en effet la part la plus importante de cadres parmi les bénéficiaires du CEP, mais les cadres sont également plus nombreux dans la population des actifs (le « bénéfice » obtenu avec l'inclusion des cadres au numérateur est annulé par celle des cadres au dénominateur des taux).

Finalement, l'option 1 nous semble préférable. La comparaison avec l'option 2 a en effet montré que l'inclusion des cadres au numérateur n'a pas d'effet significatif sur l'interprétation globale du recours à l'échelle des territoires (cela méritera cependant d'être questionné à l'avenir - pour une prochaine étude - si la part des cadres parmi les bénéficiaires venait à augmenter). L'option 3 en revanche a pour effet de « noyer » le recours des vraies populations-cibles dans les zones d'emploi où le recours des cadres est faible et/ou où la part des cadres dans la population active occupée est élevée.

Choix de ne pas explorer la méthode de carroyage pour les cartes de densité

Une carte de densité selon la méthode de carroyage avait initialement été envisagée, avec l'avantage de s'affranchir de tout découpage territorial *a priori*. Cependant, l'exploration des données EVOL et la production de cartes de densité communale tendent à montrer qu'une échelle communale apparaît suffisamment fine pour décrire, visuellement parlant, la dispersion des bénéficiaires sur le territoire national. En outre, s'agissant du lieu de travail, il n'est pas possible de descendre à un niveau infra-communal, la donnée n'étant pas disponible. Aussi est-il proposé de ne pas explorer plus avant la méthodologie de carroyage initialement envisagée.

Choix de la maille géographique à retenir

Cheminement méthodologique

Le choix du maillage géographique à considérer dans l'étude (carte des taux de recours et typologie territoriale du recours dans l'axe 1, puis analyses des axes 2 et 3) doit tenir compte :

- De sa capacité à refléter la dispersion de la population des bénéficiaires
- Des effectifs minimums permettant une analyse statistique robuste
- De la disponibilité des données publiques caractérisant les territoires

Au départ, les bénéficiaires ont été rattachés, à partir de leur lieu de résidence et de leur lieu de travail, à quatre maillages géographiques différents (maillage administratif ou zonage d'étude) : commune, canton-ville, unité urbaine, zone d'emploi. La répartition des bénéficiaires dans ces différents maillages (Tableau 34, exemple au lieu de résidence) donne une indication de la capacité des différents maillages à refléter la dispersion des bénéficiaires sur le territoire national, mais aussi des effectifs concernés à l'échelle d'un territoire donné (ci-dessous).

Tableau 34 : Répartition du nombre de bénéficiaires selon le choix du maillage (au lieu de résidence)

Maillage ³⁰	Minimum	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	Maximum
Commune	1	8	17	37	35	2 180
Canton-ville	1	38	75	134	109	5 559
Unité urbaine	1	14	30	83	164	29 377
Zone d'emploi	5	198	355	649	660	18 000

Source : EVOL (données provisoires), France compétences, calculs Itinere conseil/Cédégis

Champ : Bénéficiaires du CEP actifs occupés entre le 01/01/2020 et le 30/09/2021

Note de lecture : au minimum, les communes comportent un bénéficiaire, seulement 8 pour un quart d'entre elles et 17 pour la moitié d'entre elles (pour une moyenne de 35 bénéficiaires par commune). A l'échelle des zones d'emploi, le nombre minimal de bénéficiaires est de 5 par zone d'emploi, 198 pour un quart d'entre elles, et 355 pour la moitié d'entre elles (pour une moyenne de 660 bénéficiaires par zone d'emploi).

³⁰ ~36 000 communes, 2 290 cantons-villes, 2 467 unités urbaines, 306 zones d'emploi – information plus détaillée en annexe 1.

Au vu du premier jeu de cartes (cartes de densité communale), des effectifs de bénéficiaires (Tableau 34) et de la disponibilité des données publiques nécessaires, deux options se sont dégagées plus particulièrement :

- **A la zone d'emploi.** Cette option présente l'avantage d'un filtrage précis sur les dénominateurs (population cible), ainsi que de la disponibilité d'une typologie d'orientations économiques des territoires préétablie par l'Insee³¹. C'est en outre un zonage qui apparaît pertinent au regard de la problématique de l'étude (voir définition ci-après)

NB : le choix de ce maillage correspond à l'utilisation du fichier source « activités professionnelles des individus », localisé au lieu de travail. Pour des résultats cohérents, la géolocalisation des bénéficiaires à leur lieu de travail dans le calcul des taux s'impose. Cependant, une zone d'emploi étant définie comme « un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent », le choix de l'une ou l'autre des adresses des bénéficiaires aura finalement un impact limité (72% des bénéficiaires appartiennent à la même zone d'emploi que l'on considère leur domicile ou leur lieu de travail).

- **Au canton-ville.** Cette option présente quant à elle l'avantage d'un maillage géographique plus fin. Le ciblage de la population CEP est en revanche moins précis. A la différence de l'option 1, le fichier source à utiliser ici est localisé au lieu de résidence.

A l'issue de la réunion de cadrage, le choix de la maille géographique à considérer s'est arrêté sur la zone d'emploi. Celle-ci apparaît en effet comme le meilleur compromis en termes de densité de bénéficiaires (effectifs en jeu), de possibilité d'isoler la population-cible et de disponibilité des données publiques socio-économiques. Notons cependant que cette approche a pour effet de gommer pour partie les disparités territoriales au sein d'une même zone d'emploi : la mobilisation de la variable « Part de la population éloignée des équipements de proximité/intermédiaires/supérieurs », dans l'axe2, permet d'approcher cette réalité.

Définition de la zone d'emploi³²

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

³¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4653582>

³² Source : Insee (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1361>)

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016. D'une façon générale, les périmètres des zones d'emploi respectent les limites des régions administratives. Cependant, dans 14 cas, des zones d'emploi transrégionales sont constituées, à cheval sur deux voire trois régions, généralement quand un pôle d'emploi se trouve à proximité d'une limite régionale (comme Mâcon situé à la limite entre Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté).

Les nouvelles zones d'emploi partagent la France en 306 zones. Sept profils se distinguent selon leur principale orientation économique. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4653582>.

Choix de l'adresse à utiliser pour géolocaliser les bénéficiaires (résidence/lieu de travail)

Les lieux de résidence et de domicile coïncident dans 14% des cas à l'échelle des communes et dans 72% des cas à l'échelle des zones d'emploi. Selon l'échelon considéré dans l'étude, le choix d'utiliser l'une ou l'autre des localisations n'a donc pas le même effet.

Dans la présente étude, l'échelon considéré est majoritairement la zone d'emploi. Les données du recensement disponibles à cet échelon sont localisées au lieu de travail, ce qui incite à localiser les bénéficiaires à leur lieu de travail pour que numérateurs et dénominateurs des taux de recours soient pleinement cohérents. Par ailleurs, les résultats de l'axe 3 tendent à montrer que les bénéficiaires, en présentiel, se tourneraient en priorité vers un site au plus proche de leur lieu de travail.

Compte tenu de ces différents éléments, utiliser le lieu de travail pour localiser les bénéficiaires dans les analyses semble préférable.

Méthodologie de rattachement d'un bénéficiaire à un site

Pour un bénéficiaire donné, toutes les interactions successives sont enregistrées dans la base « bénéficiaires » de EVOL avec pour chacune, notamment, le site et le mode d'interaction. Si le site de la première interaction est renseigné, c'est celui qui a été affecté à l'individu dans le cadre de l'étude. Sinon, le site de la 2^{ème} interaction est affecté si celui-ci est renseigné, sinon le site de la 3^{ème} interaction etc.

Au total, 48% n'ont aucun site renseigné (situation de CEP 100% distanciel³³) : sous réserve que l'adresse du domicile ait pu être géolocalisée, le site le plus proche (distance domicile-site) a été affecté à ces bénéficiaires. On note cependant qu'une telle affectation attribue parfois un site en dehors du lot connu pour le bénéficiaire, ce qui constitue une limite de la méthode (environ 10% des cas). Par ailleurs, aucun site n'a pu être affecté aux bénéficiaires n'ayant pu être géolocalisés.

NB. L'intérêt de la démarche d'attribution d'un site à un bénéficiaire qui a opté pour un recours entièrement en distanciel reste néanmoins questionnable. Nous avons considéré dans cette étude qu'il s'agit d'un rattachement théorique permettant d'éclairer les mécanismes de choix du mode de recours

³³ A compter de juin 2021, un site principal est renseigné dans EVOL pour tous les bénéficiaires, y compris en distanciel. Les cas mentionnés concernent des entrées antérieures à cette date.

(présentiel ou distanciel) à partir, notamment, de la distance séparant un bénéficiaire du site le plus proche.

Identification du lieu de travail avec une précision supérieure

La base EVOL contenant les communes des lieux de travail, mais pas les adresses précises, une piste permettant d'affiner la géolocalisation des bénéficiaires à leur lieu de travail a été explorée. Un rapprochement de la base EVOL avec la base SIRENE de l'Insee, à partir des numéros SIRET, a ainsi été établi. Les résultats obtenus sont présentés ci-dessous :

- Sur les 202 515 bénéficiaires, seuls 153 330 bénéficiaires disposent d'un SIRET renseigné.
- La correspondance avec le fichier SIRENE est établie pour 142 441 bénéficiaires.
- Parmi eux, 100 020 sont géocodés à l'adresse (exacte ou interpolée) et 29 811 à la rue.
- Finalement, 121 850 bénéficiaires ont un "score" de similarité de l'adresse supérieur ou égal à 0,7, soit un géocodage satisfaisant pour environ 60% des bénéficiaires.

Cette approche présente selon nous plusieurs limites :

- 60% des bénéficiaires sont géocodés de façon « satisfaisante ». Notons toutefois que ce résultat est établi sur la base d'un géocodage d'adresses déclarées auprès de l'INSEE, celles-ci ne correspondant pas systématiquement au lieu de travail effectif des salariés, sans qu'il soit possible de mesurer ce phénomène.
- Par ailleurs, les 40% de bénéficiaires sans n° SIRET ou n'ayant pas pu être géocodés à l'adresse doivent de fait être localisés au centre géographique de leur commune de travail, ce qui introduit 2 niveaux de précision différents et amène un biais notable.
- Enfin, pour comprendre s'il existe une stratégie de choix de site en fonction de la distance de ce dernier au lieu de domicile ou au lieu de travail, il apparaît intéressant de pouvoir comparer ces distances. Elles doivent donc être calculées de la même façon, de façon homogène pour tous les bénéficiaires.

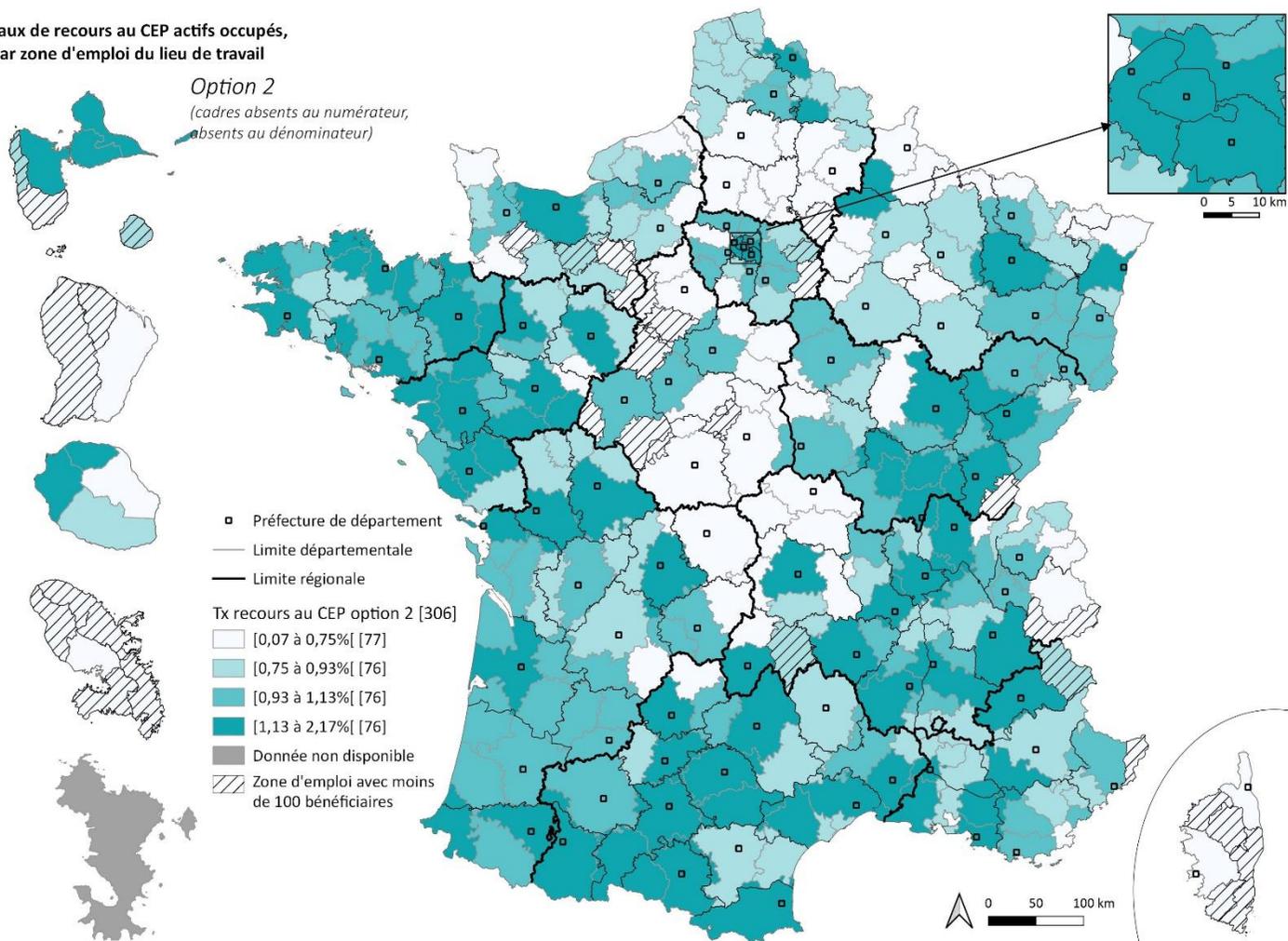
Finalement, après exploration, ces limites nous amènent à retenir l'option du positionnement des bénéficiaires au centre géographique de la commune de leur lieu de travail.

ANNEXE 5 : CARTES COMPLEMENTAIRES

Figure 38 : Taux de recours par zone d'emploi, au lieu de travail (option 2)

Taux de recours au CEP actifs occupés,
par zone d'emploi du lieu de travail

Option 2
(cadres absents au numérateur,
absents au dénominateur)

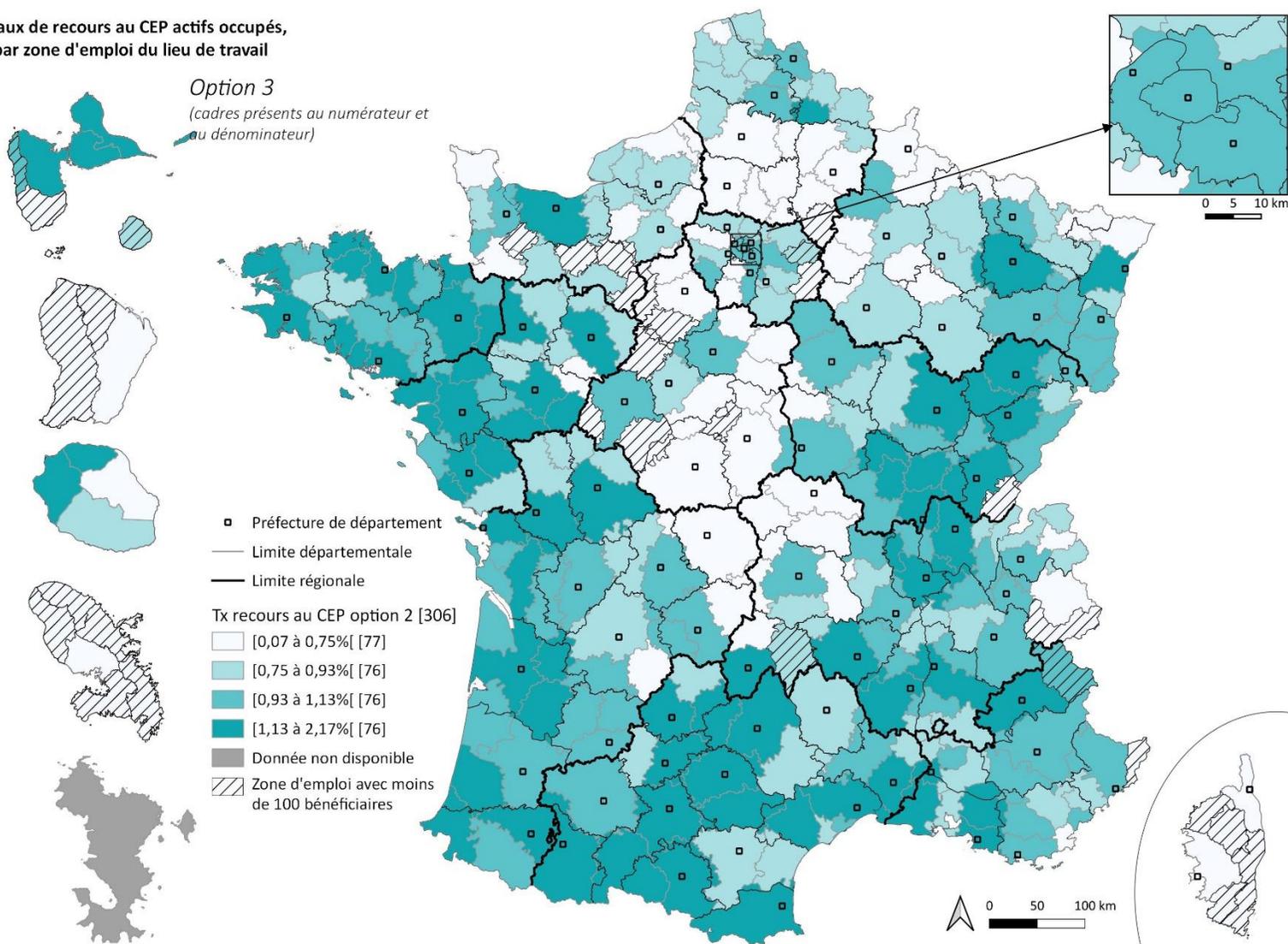


Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 39 : Taux de recours par zone d'emploi, au lieu de travail (option 3)

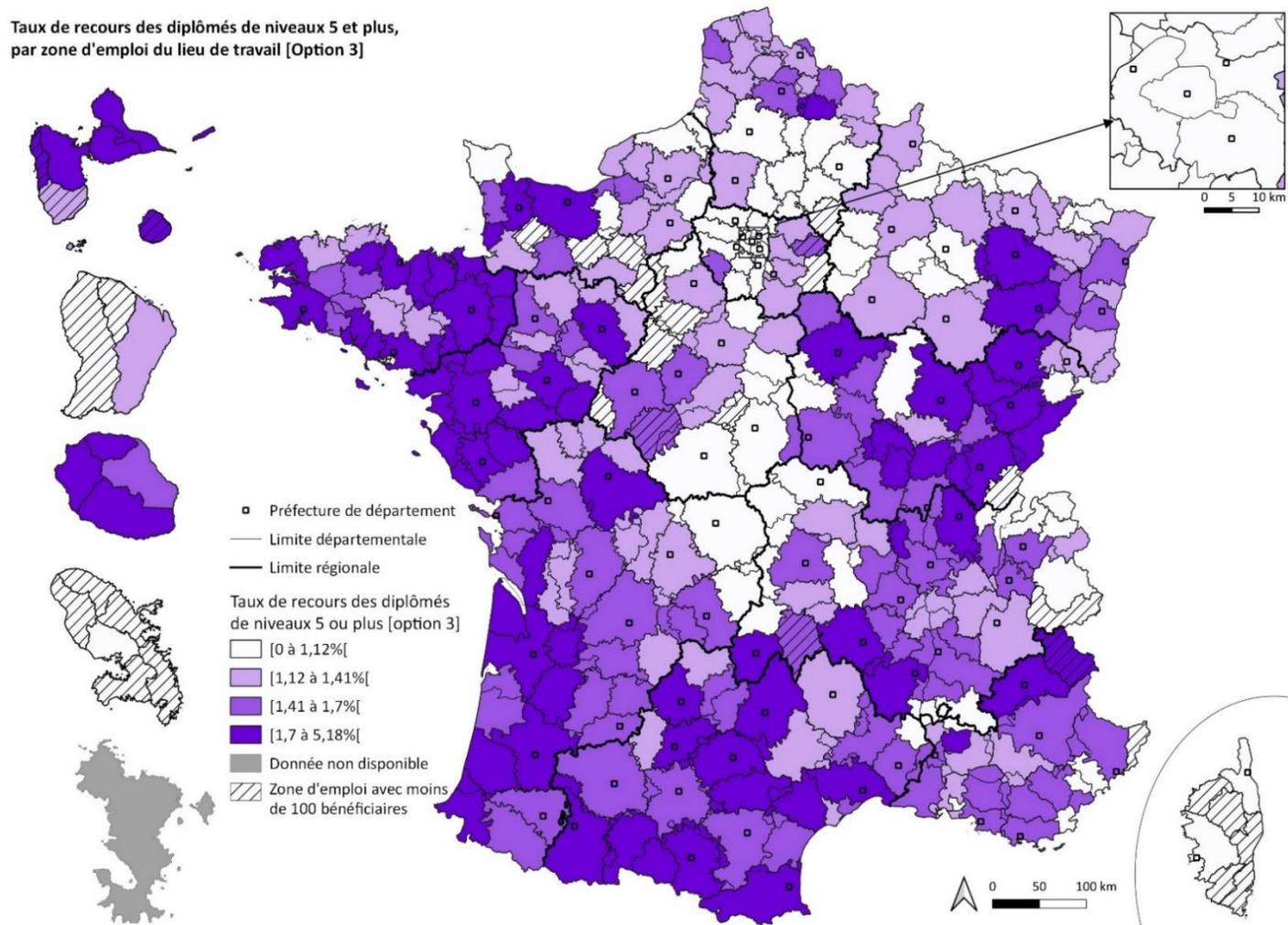
Taux de recours au CEP actifs occupés,
par zone d'emploi du lieu de travail

Option 3
(cadres présents au numérateur et
au dénominateur)



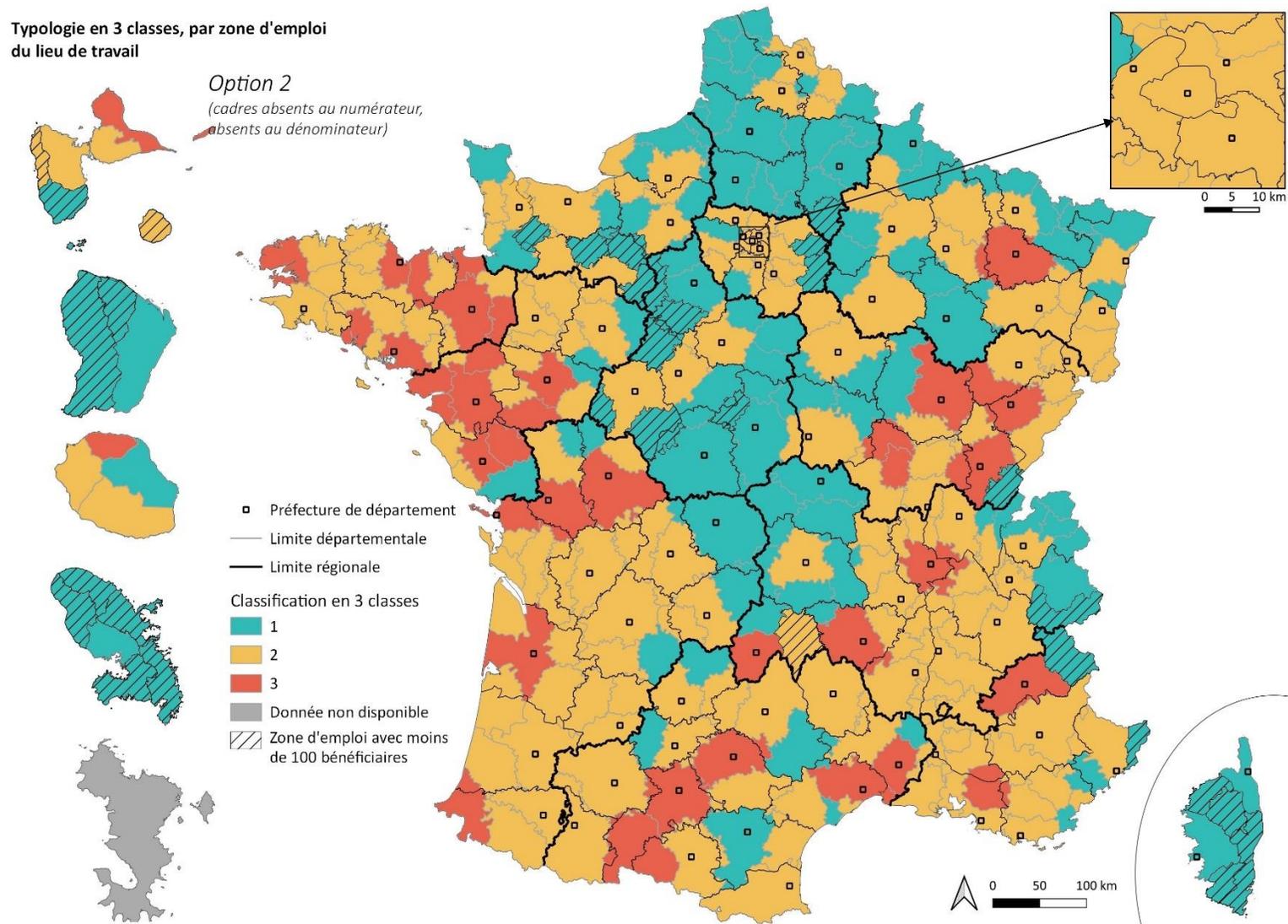
Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 40 : Taux de recours des Diplômés de Niveau 5 ou plus par zone d'emploi, au lieu de travail (option 3)



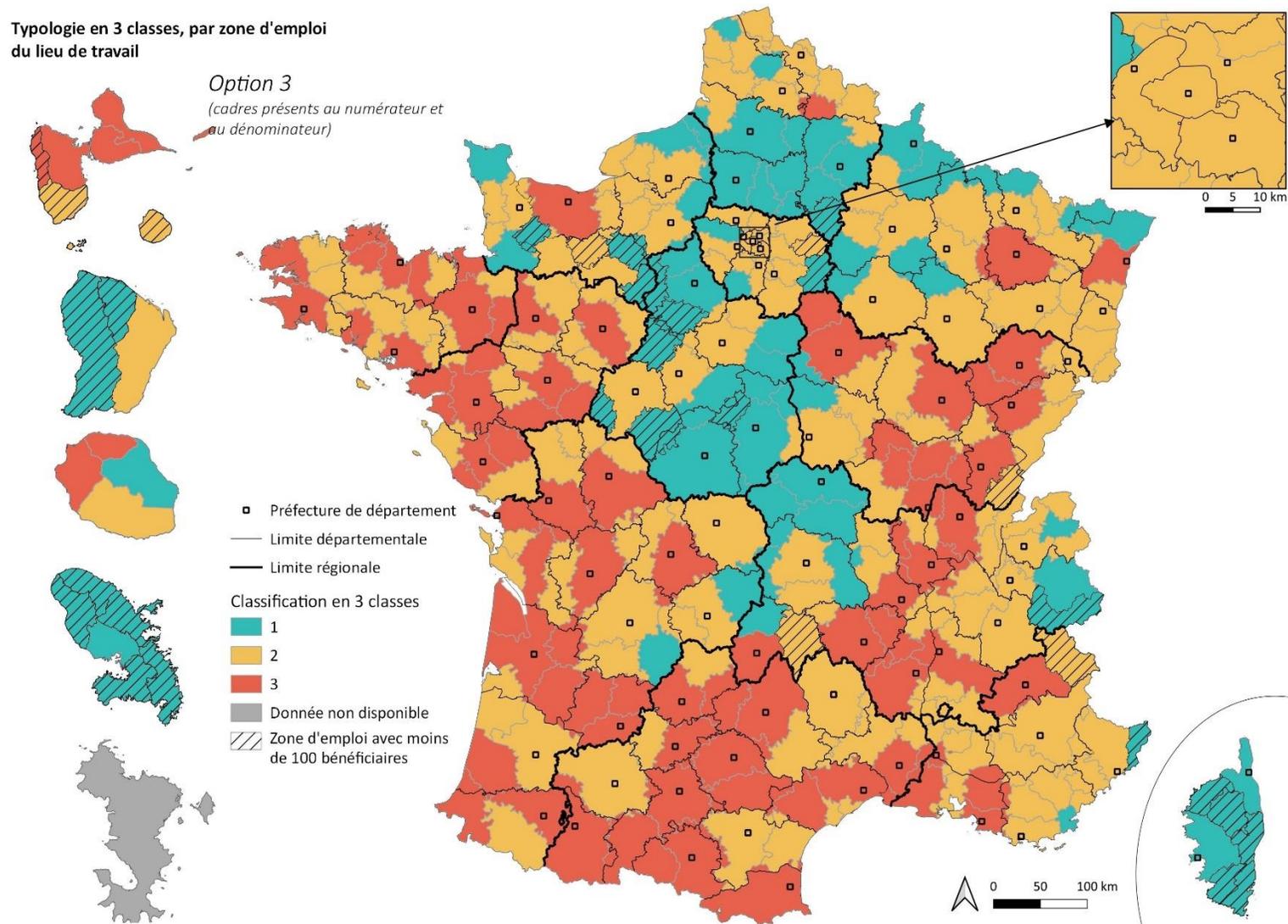
Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 41 : Typologie territoriale du recours, par zone d'emploi au lieu de travail (option 2)



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis

Figure 42 : Typologie territoriale du recours, par zone d'emploi au lieu de travail (option 3)



Source : EVOL (données provisoires au 01/10/2021), France compétences + Insee RP 2018, calculs Itinere conseil/Cédégis